



Bulletin spécial de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ECOLOGIE DANS LE MONDE

SPECIAL : Le plomb (3ème partie)



LE DIAGNOSTIC PLOMB

RÉGLEMENTATION

- Arrêté du 19 août 2011: **NORME AFNOR NF X 46-030**
- Code de la Santé Publique : **Art. L1334-1 à L1334-13**
Art. R1334-10 à R1334-12
- Code de la Construction et de l'Habitation : **Art. L271-4 à L271-6**

OBLIGATOIRE

Pour tous bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation **construit avant le 1er janvier 1949.**

POUR QUELS TYPE DE BIEN ?

Vente ou location (nouveau contrat ou renouvellement) de bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation.



VALIDITÉ

Le diagnostic Plomb est valable pendant :

- 1 an pour la vente
- 6 ans pour une location
- Sans limite si absence de plomb

CONTENU DU DIAGNOSTIC PLOMB

Le diagnostic a pour objectif d'informer le propriétaire, les occupants ou des personnes susceptibles de réaliser des travaux, **sur la présence de revêtements contenant du plomb**, dans le bien ou toutes parties accessibles depuis l'extérieur.

Le diagnostiqueur va identifier **tous les éléments intérieurs** (plafond, murs, plinthes...) **et extérieurs** (fenêtres, portes, bâtis) dont le revêtement contient plus de 1mg/cm² de plomb et noter, son état de conservation.

Il va noter leur emplacement par le biais d'un croquis et repérer les éventuels facteurs de dégradation du bâti, qui permettront d'identifier les situations d'insalubrité.

Documentation Ecologique
Voironnaise
32-34
rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendezvous par mail
gaby.rajon@gmail.com



CH6 - Baisse de la teneur maximale en plomb dans l'eau en France

25 décembre 2003..... La France baisse la teneur maximale de plomb dans l'eau : Noël 2003 aura marqué une nouvelle étape dans la lutte menée par les autorités françaises et européennes, pour limiter l'exposition des populations aux effets nocifs du plomb: depuis ce jour, la teneur maximale admise en France dans l'eau du robinet est de 25 microgramme/litre de plomb, au lieu de 50 auparavant. Ce nouveau seuil résulte de l'application d'une directive européenne du 3 novembre 1998, qui impose aux Etats membres de l'Union européenne une diminution progressive des teneurs en plomb. Cette directive est elle-même inspirée de recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 1994, qui préconisaient un maximum de 10 microg/l. L'intoxication au plomb, susceptible de provoquer des troubles graves et durables, peut s'effectuer par divers canaux (peintures, métaux industriels...). L'essentiel de l'intoxication, par le biais de l'eau consommée, provient du plomb des canalisations, qui se dissout dans l'eau de façon variable, selon la nature de l'eau ou même sa température (le plomb se dissout plus facilement dans l'eau chaude que dans l'eau froide). Les pouvoirs publics rappellent que plusieurs centaines de cas de saturnisme d'origine «hydrique », favorisé par une eau dite «agressive », ont été constatées dans les Vosges dans les années 1970 et 1980. La pose de canalisations en plomb n'est totalement interdite que depuis 1995. On indique, cependant, au cabinet de la ministre de



l'écologie, Roselyne Bachelot, que le nouveau seuil ne constitue pas «une véritable exigence », car la France est déjà «nettement en dessous» de ces niveaux, compte tenu d'une politique de réduction des taux de plomb engagée dès le début des années 1980. En revanche, la prochaine étape exigera un effort considérable : le 25 décembre 2013, le taux autorisé sera réduit à 10 microg/litre. On considère qu'un tel objectif ne pourra pas être atteint sans remplacer l'ensemble des canalisations en plomb des habitations,

y compris les canalisations intérieures, celles qui desservent directement appartements et maisons. Or, selon les estimations officielles, 34% des logements français sont équipés de canalisations intérieures en plomb et 37% sont desservis par des «branchements publics» en plomb. Compte tenu de l'ampleur du chantier, on indique au cabinet de Mme Bachelot que, dès maintenant, le remplacement des canalisations doit être compté par les propriétaires parmi «les urgences et les priorités» pour parvenir à tenir l'échéance dans de bonnes conditions. Les protagonistes (Etat, collectivités locales, distributeurs d'eau, propriétaires...) devraient s'engager à accomplir les efforts nécessaires, chacun dans son secteur, à travers une «convention-cadre» finalisée au premier semestre 2004.

31 décembre 2003..... Vers une eau plus pure : Une nouvelle réglementation divise par deux la teneur en plomb. La France applique depuis le 25 décembre une nouvelle réglementation pour l'eau du robinet, qui divise par deux la teneur maximale en plomb à 25 microgrammes par litre, contre 50 auparavant, selon un décret en date du 20 décembre 2001. La directive européenne de 1998 sur les installations d'eau destinées à la consommation humaine a été transposée en droit français (décret 2001-1220) le 20 décembre 2001. Le décret introduit deux nouveautés ; la réduction progressive de la teneur en plomb et le contrôle, qui doit désormais être effectué au robinet pour la consommation humaine, et non plus à l'entrée du bâtiment. "Ce déplacement de quelques dizaines de mètres est loin d'être un détail", a souligné le Centre scientifique et technique du bâtiment. Il implique que les propriétaires et gestionnaires d'immeubles sont responsables de la qualité de l'eau, et non les seuls distributeurs. Un locataire pourra par exemple attaquer son loueur pour non respect des normes de qualité. Pour se conformer à la norme de 25 microgrammes, des solutions simples comme le traitement chimique de l'eau peuvent suffire. En revanche, en 2013 il faudra parvenir à 10 microgrammes par litre, et il sera nécessaire de remplacer les tuyaux, plus du tiers des canalisations des logements français étant encore en plomb. Cette norme est inspirée des



recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Le plomb peut en effet entraîner des anémies, des troubles du comportement et, quand l'exposition est très longue, des troubles de la mémoire et de l'audition.

5 janvier 2004..... Fermée depuis juin 2001, à la suite de plusieurs cancers d'élèves, l'école Franklin Roosevelt, construite sur le site d'un ancien laboratoire Kodak à Vincennes (Val de Marne), rouvre malgré la polémique. Le comité scientifique, qui avait été mis en place, a conclu sur l'étude épidémiologique qu'aucune surexposition environnementale particulière n'a été mise en évidence et que le nombre de malades ne peut être imputé à un autre facteur que le hasard. Cependant, un suivi environnemental sera conduit pendant encore trois ans. En réalité, les études des sols et des eaux ont montré de faibles présences d'hydrocarbures, de chloroforme, de plomb et de chlorure de vinyle. Ces présences sont jugées inexplicables par Kodak, et les présences des polluants sont si peu significatives qu'elles ne peuvent expliquer les cancers. En fait, l'affaire se terminera là et l'école ne posera plus de problèmes connus.

Février 2004..... Dans le Pas-de-Calais, le problème de la dépollution du site de Métaeurop n'est pas encore réglé. Mais à ce problème de dépollution s'en ajoutent d'autres: l'extrême urbanisation qui s'est créée sur le site pollué, les remontées possibles d'eaux de nappe, la crise socio-économique qui fait que les municipalités veulent créer très vite de nouvelles entreprises. Or, si Métaeurop n'émet plus de fumées plombées, les sols sont et resteront gorgés de métaux lourds pendant... des décennies, des siècles... des millénaires. Je crains fort que l'on n'attende pas que la dépollution soit effectuée pour reprendre là des activités économiques. Un silence... de plomb... risque de retomber sur ce site et des habitants vont continuer de s'intoxiquer tranquillement, car le plomb ne tue pas à faible dose (sauf le gibier par les chasseurs) et ses effets sur la santé sont insidieux, difficiles à mettre en évidence car les symptômes du saturnisme sont peu caractéristiques (sauf dans le cas d'intoxication très prononcée). J'avais proposé antérieurement un reboisement de tout le secteur pollué, boisement dont le Pas-de-Calais aurait bien besoin. Mais boiser où ? Dans les zones urbanisées en éliminant les maisons... dans les zones agricoles en éliminant les agriculteurs ? Et puis, les arbres, donc les racines plongent profondément dans le sol, n'absorbent que peu de plomb qui se tient dans les cinquante centimètres superficiels, donc le plomb resterait là, pour des siècles, avec des risques pour les champignons, pour le gibier herbivore, pour les promeneurs sur sentiers poussiéreux; il faudrait sanctuariser le secteur boisé. Ce n'est sans doute pas non plus facilement acceptable. Non! décidément, il semble qu'il n'y ait rien à faire... qu'à laisser faire... (Emile Vivier, président d'honneur de la Fédération Nord Nature).

Avril 2004..... Plomb : Avec l'incinération des déchets, tout se transforme, mais rien ne se perd! Ayant retrouvé des mâchefers d'incinération comme revêtement de sols dans un lotissement à Uchaud (Gard), l'association Ici-Rom a fait procéder à une analyse. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a ainsi trouvé 2,1 grammes de plomb par kilo (et 1,3 mg de cadmium). Or dans le lotissement, il y a 1000 tonnes de mâchefers, ce qui fait 2 tonnes de plomb ainsi libéré dans la nature. L'association essaie maintenant de monter un dossier juridique pour demander la reprise de ces mâchefers vendus comme des «inertes». (Ici-Rom, à 34401 Lunel).

2 juin 2004..... Le projet de Charte de l'environnement appelle, en plus des questions sur sa valeur constitutionnelle et sur celle du principe de précaution, quelques autres remarques : - La première porte sur la vacuité de l'article 1. Qu'est-ce qu'un environnement équilibré ? Ni ville, ni campagne, ni chaud, ni froid, ni bruyant, ni silencieux, ni foule, ni solitude ? Qu'est-ce qu'un environnement favorable à la santé ? Les habitants malgré eux des immeubles coincés entre autoroute et voie ferrée, les locataires de meublés sans hygiène, les victimes du **saturnisme**, les détenus dans les prisons surpeuplées, y compris les cafards et les rats, ont certainement une idée de la question, comme en auraient eu les travailleurs dans l'amiante. Et surtout: si le préambule de la Constitution de 1948 réaffirme que «chacun a le droit d'obtenir un emploi », il y a en contrepartie un système d'indemnisation du chômage ; si la nation «garantit à tous la protection de la santé », il y a la sécurité sociale, etc. Qui sera garant de l'effectivité du droit à cet environnement équilibré dont parle la Charte ? Si on ne répond pas à cette question de façon opératoire, le texte est dénué de portée. On a le sentiment d'assister à une gesticulation médiatique à propos d'une notion à la mode, dans laquelle les débats, s'ils transcendent les clivages entre partis, resteront très vagues, et ne répondront qu'à la volonté présidentielle de faire voter un texte sur un sujet porteur, mais dans une complète ambiguïté. Enfin, il faudrait en finir avec cette habitude de modifier la Constitution à tout bout de champ ; la Constitution doit représenter l'élément de stabilité, de continuité, au-delà des évolutions nécessaires. Peut-être, après bientôt cinquante ans, ce texte a-t-il besoin d'un toilettage, d'une mise à jour, notamment en fonction de l'évolution de la construction européenne ; mais que cela soit fait pour tout le texte et d'un coup après un large débat, et non par de petites retouches qui ne répondent parfois qu'à des préoccupations purement conjoncturelles.

22 juin 2004..... Les douze actions prioritaires du plan Raffarin pour la santé et l'environnement : 1) réduire les émissions de particules diesel des transports, les poids-lourds seront incités à adapter des dispositifs antipollution ; 2) réduire les émissions industrielles, fixation d'objectifs pour 2005 et 2010 ; 3) protéger 80% des captages d'eau potable en 2008 et la totalité en 2010, en modifiant notamment les pratiques agricoles ; 4) Mieux connaître l'air intérieur, dresser à partir de 2005 un bilan de la pollution dans le parc des bâtiments en France ; 5) Étiquetage de 50% des matériaux de construction précisant leurs caractéristiques sanitaires et environnementales vers 2010 ; 6) réduire l'exposition des travailleurs aux substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ; 7) renforcer la capacité d'évaluation des substances chimiques (état des lieux en 2005) ; 8) accroître la recherche, vingt allocations de recherche, vingt allocations post doctorales, 30 postes d'enseignants chercheurs en 2005 ; 9) informer le grand public avec un site portail Internet ; 10) lancement en 2008 d'une étude sur 10 000 à 20 000 enfants de leur conception jusqu'à l'âge adulte ; 11) diminuer de 50% d'ici 2008 le **saturnisme** chez les enfants ; 12) diminuer de 50% les cas de légionellose ici 2008.



Août 2004..... Du cuivre pour remplacer le plomb. Installées pour la plupart avant 1950, les canalisations en plomb ne permettent plus aujourd'hui de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation sur l'eau potable: depuis le 25 décembre 2003, la teneur maximale en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine, fixée par décret, est passée de 50 à 25 microgrammes par litre d'eau. A compter de 2013, ce seuil sera de nouveau abaissé à 10 microgrammes par litre d'eau, imposant le remplacement intégral des canalisations en plomb. Par ses caractéristiques techniques, sanitaires et environnementales, le cuivre est la solution idéale pour ce grand chantier de rénovation qui s'impose désormais. Il contient notamment des oligoéléments intéressants, mais les mines de cuivre s'épuisent !

28 octobre 2004..... La justice reconnaît le dommage subi par douze familles atteintes de saturnisme et non relogées. Des experts décideront d'une indemnisation. La cour d'appel de Paris reconnaît l'existence d'une «infraction » commise au détriment de douze familles victimes du saturnisme - cette maladie provoquée par l'absorption de particules de plomb issues de vieilles peintures. Mais pour que la requête de ces ménages soit jugée recevable, une expertise devra établir qu'ils ont subi un préjudice. Les familles concernées, qui occupaient depuis plusieurs années des logements dégradés, avaient sollicité les services de l'Etat ou de la Ville de Paris pour obtenir un toit. Toutefois, leurs démarches étaient longtemps restées vaines, alors même que plusieurs enfants étaient intoxiqués au plomb. Les pouvoirs publics connaissaient pourtant leur état de santé. S'estimant lésées par le manque de célérité de la municipalité et de la préfecture, les douze familles avaient saisi en 2001 la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI). Celle-ci avait jugé leur demande recevable, en indiquant que les requérants avaient pâti «de faits présentant le caractère matériel d'une infraction, (...) notamment l'omission de porter secours». La CIVI avait ordonné une expertise médicale pour évaluer les dommages subis par les enfants. La cour d'appel de Paris infirme cette décision, mais reconnaît une infraction d'une autre nature: le fait d'être exposé «à un risque immédiat de blessures, [propre] à entraîner une infirmité permanente ». En l'espèce, cette situation découlait «d'une violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence ». Commise par qui? La cour d'appel n'avait pas vocation à le dire ; le recours portait uniquement sur l'indemnisation d'un dommage et ne donnait pas lieu à une «déclaration de culpabilité ». Le juge n'a pas voulu tenir compte de la pénurie de HLM en région parisienne, un argument invoqué par les pouvoirs publics pour expliquer la lenteur du relogement des familles. Pour lui, «les capacités du parc immobilier social mis à la disposition du représentant de l'Etat » ne changent rien au problème: à partir du moment où des enfants intoxiqués au plomb continuent de vivre dans un habitat dégradé, au su et au vu de la collectivité, les éléments constitutifs d'une infraction sont réunis. Pour autant, les douze familles ne peuvent pas crier victoire. Les experts vont maintenant rechercher si la quarantaine d'enfants concernés «ont subi une incapacité» et ils devront rendre leur rapport avant le 15 juin 2005. Les requérants seront indemnisés si des «lésions irréversibles» sont décelées.

30 novembre 2004..... Le canard «fuligule morillon», la grenaille de plomb et la réglementation. La rencontre entre le fuligule morillon et la grenaille de plomb est inique. Imaginons le premier en train de nager tranquillement sur son lac. Soudain, une petite faim le prend. En bon canard plongeur, il plonge. Va chercher sa pitance en profondeur... et s'intoxique aussi sec en ingérant des plombs de chasse. Un empoisonnement d'autant plus pernicieux que les oiseaux confondent cette grenaille avec le grit, petits graviers dont l'absorption leur est indispensable pour broyer, puis digérer, les graines dans leur gésier. Si les fuligules morillons savaient se projeter dans le futur, peut-être seraient-ils rassurés. La bonne nouvelle, pour eux comme pour les principaux autres fuligules (milouins ou milouinans) et canards de surface (colvert ou pilet), c'est que la saison cynégétique actuelle est théoriquement la dernière à autoriser l'emploi du plomb dans les cartouches pour la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau dans les zones humides. En juillet 2005, en vertu de l'arrêté ministériel du 21 mars 2002, le métal toxique devrait, pour cet usage, céder la place à de la grenaille d'acier, de tungstène ou d'étain. La mauvaise nouvelle, c'est que les chasseurs demandent un délai supplémentaire. Et que, cette année encore, des dizaines de milliers d'oiseaux d'eau douce mourront, en France, de saturnisme, cette grave affection animale et humaine qui résulte de la pénétration du plomb dans les différents tissus de l'organisme. Environ 250 millions de cartouches tirées par an, cela fait entre 200 et 300 fois plus de plombs... Lesquels, dans leur immense majorité, ne finissent pas leur course dans la chair d'un canard ou d'une oie cendrée, mais sur les berges des rivières, au fond des mares ou des estuaires. Selon les calculs effectués par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en 2001, près de 9000 tonnes de plomb seraient ainsi déversées chaque année dans les zones humides de France, faisant du saturnisme la deuxième cause de mortalité des canards, après le tir à la carabine. Dans sa revue Faune sauvage (n° 261, avril 2004), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) rappelle en effet les résultats expérimentaux obtenus dans son Centre d'études éco-toxicologiques: si la mortalité consécutive à l'ingestion par un anatidé d'un seul plomb n°4 reste relativement faible (9%), elle devient très importante (67%) dès l'ingestion de trois plombs. Et ce métal est aussi responsable d'effets moins directs - baisse d'aptitude à la migration, altération du comportement alimentaire, réduction des pentes et de la taille des œufs qui, selon Jean-Yves Mondain-Monval et François Lamarque, pourraient sur le long terme «avoir des répercussions sur la survie de certaines populations ». Le fuligule morillon fait-il partie des espèces particulièrement menacées ? Il est en tout cas, avec le fuligule milouin, le plus répandu de nos canards plongeurs. Si sa population nicheuse, qui se cantonne au nord du pays, ne dépasse pas quelques centaines de couples, ses effectifs hivernants se montent à quelque 60 000 individus, répartis sur l'ensemble de l'Hexagone. Poitrine, dos et arrière du corps noir brillant, flancs blanc pur, tête et cou noirs avec des reflets pourpres: en plumage nuptial, le mâle ne manque pas d'élégance. En période de reproduction - seul moment où il se rendra à terre -, il nagera exclusivement dans des eaux de moyenne profondeur. En hiver, en revanche, Aythya fuligula fréquente aussi les gravières, les cours d'eau lents et les lacs de barrage. En tous lieux, après avoir plongé à une profondeur de un à trois





mètres, il se nourrit de mollusques, d'insectes, de poissons morts et de crustacés. Auxquels s'ajoutent, bien sûr, les graines et la fameuse grenaille de plomb, quand celle-ci lui tombe sous le bec. Confrontés au même problème de saturnisme, les Etats-Unis ont conduit des recherches dès les années 1970 et interdit l'usage du plomb pour la chasse au gibier d'eau à dater de 1991. Au Canada, on n'a pas le droit d'utiliser de la grenaille de plomb dans les réserves nationales de faune depuis 1996, et depuis 1999 pour chasser la plupart des oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Et, en Europe même, ainsi que le rappelait, en septembre, un communiqué de la LPO, «huit pays ont déjà pris des mesures interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides », pour certains types de gibier d'eau (Grande-Bretagne, Finlande, Belgique, Norvège, Suède...), ou dans toutes les munitions (Pays-Bas et Danemark). Il n'empêche: malgré les études scientifiques, les mises en garde de l'ONCFS et les campagnes des associations environnementalistes, certains dirigeants cynégétiques réclament un nouveau délai de trois ans pour assurer en France le passage aux cartouches sans plomb. Leurs arguments ? Des problèmes techniques et un coût financier trop lourd pour les chasseurs. A quoi s'ajoutent, chez ces derniers, «une forte résistance au changement », soulignent les experts de l'ONCFS, et «un blocage en partie lié à la mauvaise réputation des cartouches de substitution ». Réputation qui, précisent-ils, était peut-être justifiée... «Il y a trente ans, au début de leur mise au point ».

15 décembre 2004..... La liquidation de Metaleurop Nord est étendue à sa maison mère. La cour d'appel de Douai (Nord) a, dans un arrêt rendu ce jour prononcé l'extension de la liquidation de la fonderie Metaleurop Nord au groupe de métaux non ferreux Metaleurop, ouvrant la voie à un plan social pour les 830 anciens salariés de l'usine de Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), dont la fermeture a été décidée en janvier 2003. Après dix-huit mois de procédure, les magistrats ont infirmé les jugements précédents en reconnaissant les liens de «dépendance décisionnelle et financière particulièrement marquée» entre cette filiale et la maison mère, en redressement judiciaire, dont le principal actionnaire est le groupe suisse Glencore. L'Etat avait été contraint de se substituer au groupe pour financer des mesures d'accompagnement social pour un montant de 38 millions d'euros. Selon Me Patrick Tillie, avocat des salariés, «cette décision veut dire qu'on ne peut pas impunément priver une société de ses actifs et la liquider en laissant tout le monde se débrouiller avec les conséquences environnementales et sociales ».

23 février 2005..... Dans les Ardennes, l'usine Métal Blanc est jugée pour avoir pollué et mis des vies en danger. Située à Bourg-Fidèle, l'entreprise a rejeté du plomb et du cadmium pendant trois ans sans que les institutions de veille sanitaire réagissent. Une quarantaine de personnes ont été intoxiquées. Par sa lenteur, la justice se plonge parfois dans l'embarras. Il lui faut statuer sur des époques où prévalaient d'autres mœurs. Ainsi de l'affaire entendue, lundi 21 février, à Charleville-Mézières, sur des faits de pollution imputés à Métal Blanc, une entreprise située à Bourg-Fidèle (800 habitants) dans les Ardennes. Entre 1996 et 1999, l'usine de recyclage des batteries a répandu dans l'atmosphère, accumulé sur le sol et jeté dans les eaux du plomb et, en moindre valeur, du cadmium. Des taux anormaux ont été relevés dans le sang d'une quarantaine de sujets, des enfants et des salariés essentiellement. Certains d'entre eux ont subi des séquelles physiques et mentales. Les rejets litigieux ont valu à l'entreprise d'être prévenue notamment de mise en danger de la vie d'autrui. Le PDG, Jean-Louis Bourson, patron aux méthodes d'une autre époque, est décédé en 2002. Ayant pris la succession, son fils Renaud s'est retrouvé sur le banc du tribunal, lui qui a contribué à remettre aux normes les installations de l'usine. Ont également défilé à la barre des membres de l'administration, jeunes pour la plupart, qui, embarrassés, ont dû expliquer pourquoi leurs prédécesseurs ont, pendant des années, laissé faire. «Le problème du plomb n'a pas été appréhendé par l'ensemble des acteurs », a reconnu Jacques Muller, représentant de l'inspection du travail. Ce produit est pourtant le premier inscrit au tableau des maladies professionnelles, en 1919. Le président du tribunal, Rémy Le Hors, a pointé les carences dans le contrôle. Le service des installations classées, les services vétérinaires, l'inspection du travail, la médecine du travail ont également été épinglés par les parties civiles, s'appuyant sur des rapports sévères. «Toutes les institutions de veille sanitaire n'ont pas vu la réalité de ce qui s'est passé », a estimé Me Jean-Paul Teissonnière, un des avocats des victimes. En 1996, Métal Blanc demandait l'autorisation de doubler ses capacités de production. Un arrêté préfectoral acceptait cette extension mais l'assortissait de conditions environnementales. A la barre, Renaud Bourson reconnaît que les mises aux normes demandées «n'ont pas été faites dans les délais impartis ». Mais les autorités ne s'en émeuvent pas outre mesure. En 1998, les rejets de plomb de l'usine atteignent pourtant 900 kg par an. Des riverains se plaignent. A plusieurs reprises déjà, dans les années 1970 et 1980, leurs réclamations ou pétitions dénonçant la pollution sont restées sans suite. En 1996, raconte un des conseils de la partie civile, Me Sylvie Topaloff, une voisine envoie un courrier excédé à l'administration. Quelques semaines plus tard, elle reçoit une réponse... de l'avocat de Métal Blanc, à qui a été transmise la lettre. Une nouvelle plainte déposée en août 1997 débouche finalement sur une instruction. Dans les mois qui suivent, sont étudiés pour la première fois les cas de plombémie chez les enfants. Est relevée également une grave pollution de la Murée, le cours d'eau qui passe devant l'usine. Les services vétérinaires constatent que des animaux sont contaminés en broutant les pâturages. Les installations classées pointent d'importants défauts de conformité : une des cheminées n'est pas déclarée, des eaux toxiques sont rejetées sans épuration. Les inspections du travail relèvent que les ouvriers baignent dans une atmosphère saturée de plomb par défaut de ventilation. Et se taisent, comme s'étaient déjà tus leurs aînés, n'usant de la force que contre ceux qui critiquent leur usine. «Pour eux, c'était préserver leur santé ou conserver leur emploi », explique Me Yves Pruvot, avocat de la partie civile. Cité par Me Xavier Medeau, un salarié résume ainsi la situation: «On se débarrassait de nous quand on était foutus. » Malgré les alarmes, la seule mesure concrète consistera longtemps en un arrêté municipal interdisant aux enfants de jouer dans une aire de jeux et aux parents de cultiver leur jardin. Ce n'est qu'en décembre 1998





qu'interviennent les premières mises en demeure de la préfecture. Elles resteront vaines jusqu'à une fermeture temporaire de l'usine en juillet 1999. «Les choix économiques ont prévalu. La conscience d'un risque était pourtant évidente », assure le procureur Xavier Lenoir qui a requis une amende de 150 000 euros et une mise sous surveillance du site pendant cinq ans. La défense a contesté la mise en danger de la vie d'autrui. Elle a estimé que la pollution au plomb de l'environnement ne pouvait lui être formellement imputée, Bourg-Fidèle ayant une tradition industrielle remontant au XIXe siècle. Plaidant la relaxe, Me Pierre Blocquaux, l'avocat de l'entreprise, a relevé le grand flou des normes officielles et des recommandations sanitaires. Il a insisté sur la difficulté de lier les maladies rencontrées à une cause déterminée. Il a également souligné les efforts déployés depuis cinq ans par l'entreprise, «devenue exemplaire », pour se conformer et même devancer la réglementation. «L'usine est quasiment aux normes aujourd'hui », a confirmé Pascal Pelinski, responsable des installations classées. «Vous nous disiez déjà que tout allait bien en 1998 », a répliqué Me Teissonnière. Décision le 25 avril.

1 mars 2005..... Comment les salariés de Metaleurop Nord ont réussi à faire renvoyer la fermeture de leur fonderie en cassation : La liquidation de la fonderie Metaleurop Nord, le 10 mars 2003, est un modèle de rapidité de la part de la justice. Pour les 830 salariés de la fonderie, installée à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais), ce fut surtout celui d'une brutalité qui aurait pu être évitée si leur entreprise avait été autonome. Or, c'est le groupe Metaleurop qui décidait. Farid Ramou, alors secrétaire de la CGT et représentant syndical au comité d'entreprise, avait vu venir ce qui allait apparaître comme une nouvelle catastrophe sociale dans ce bassin d'emploi. En 2002, un projet de restructuration, avec remise à plat de l'outil de travail et plan social, avait été présenté au comité d'entreprise. Le coût annoncé s'élevait entre 15 millions et 25 millions d'euros. Mais, à la fin 2002, à la demande de la maison mère Metaleurop SA, basée à Paris, la direction de Noyelles-Godault commande un audit afin de préciser le coût réel de la restructuration. En décembre, le chiffre tombe: 50 millions d'euros. «C'est une des raisons invoquées par la maison mère pour cesser de financer sa filiale », explique M. Ramou. Dès lors, les événements se précipitent. Le 17 janvier 2003, Metaleurop SA annonce sa décision de lâcher l'usine du Pas-de-Calais. «La trésorerie est alors quasiment nulle », précise le syndicaliste. Le 25 janvier, le directeur, nommé depuis peu, dépose le bilan. Le tribunal de commerce de Béthune prononce le redressement judiciaire avec une période d'observation de trois mois. «Mais l'administrateur ouvre l'appel d'offres pour une éventuelle reprise sur une période de deux semaines seulement. Beaucoup trop court, commente M. Ramou. Metaleurop Nord n'était pas la baraque à frites du coin ! » Le 10 mars 2003, la liquidation est prononcée et les salariés sont licenciés dans les quinze jours qui suivent. C'est le délai que prévoit la législation afin que les salaires puissent être garantis. Mais pour le plan d'accompagnement social, c'est avec les services de l'Etat que les partenaires sociaux négocient. Les salariés obtiennent la création de cellules de reclassement, une aide à la formation, un suivi médical, des aides à la mobilité. Mais ils demandent également une indemnisation pour préjudice moral, sanitaire et financier. Ni leur entreprise ni la maison mère n'accorderont le moindre centime. En mai 2003, l'Etat verse une avance de 15 000 euros à chaque salarié. Cela suppose qu'ils poursuivent la maison mère. Une nouvelle bataille s'engage, afin d'obtenir l'extension de la liquidation judiciaire à l'ensemble du groupe. Pour l'avocat du comité d'entreprise, Patrick Tillie, cette bataille est essentielle. Il s'agit de faire reconnaître que, depuis sa filialisation en 1994, Metaleurop Nord avait complètement perdu son autonomie de gestion, au profit de Metaleurop SA et de ses actionnaires, le suisse Glencore et l'allemand Preussag. Sinon, affirme l'avocat, «l'entreprise s'en serait sortie ». Un premier jugement du tribunal de Béthune rejette la demande d'extension. Le 16 décembre 2004 la cour d'appel de Douai (Nord) infirme ce jugement et donne raison aux salariés. Dans le même temps, Metaleurop SA est mis en redressement judiciaire. «Dès 2000, rappelle Me Tillie, la maison mère avait décidé d'organiser sa filiale en lignes de produit c'est-à-dire de gérer à partir de la fabrication des produits (plomb et zinc). La direction des opérations a été décidée à Paris. Cela a complètement altéré l'autonomie de décision de Noyelles-Godault. » «De toute façon, ajoute l'avocat du CE, l'ensemble des fonctions stratégiques de l'entreprise avait été abandonné au profit de la maison mère. » Metaleurop SA recherchait les minerais (exploités par Glencore) et écoulait la production de sa filiale nordiste. L'extension de la liquidation est aussi une manière de dénoncer la vente d'une usine de traitement de zinc à Nordenham, en Allemagne. Le groupe l'avait cédée à un prix très bas, hypothéquant le plan social de Metaleurop Nord. Après l'arrêt de la cour d'appel de Douai, le groupe a décidé d'aller en cassation. La décision est attendue pour avril. Mais, en donnant raison aux salariés et aux liquidateurs, le tribunal de Béthune a créé un précédent dans le droit français. Les avocats y voient une «moralisation du droit des affaires et une sorte d'avertissement envers les autres groupes qui voudraient reproduire le schéma de Noyelles-Godault. » Cela a été possible grâce à «une collaboration exceptionnelle entre les experts et les magistrats. Les experts ont notamment permis de relever des relations financières anormales entre la maison mère et sa filiale », se félicite Me Tillie. Mais cette affaire a souligné les limites du droit commercial. «Il n'est pas certain du tout, estime un juge douaisien, que la réforme de la procédure collective en matière de faillite apporte quelque chose. D'autre part, dans le cas de Metateurop, on a jugé dans un cadre national. Mais que peut-on faire contre un actionnaire étranger ? »

9 mars 2005..... Une pollution au plomb a été détectée à Saint-Laurent-le-Minier (Gard), un village de 360 habitants, près d'une ancienne mine de plomb et de zinc exploitée par Metaleurop et fermée en 1991. Des prélèvements effectués par les services départementaux ont révélé des quantités de métaux dépassant de cinq à treize fois les normes européennes.

11 avril 2005..... Préfecture de l'Isère, installations classées pour la protection de l'environnement : Commune de La Tronche. Par arrêté préfectoral n° 2005-03309, en date du 30 mars 2005, la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols au regard d'une contamination au Plomb a été imposée à Grenoble Alpes Métropole pour son usine d'incinération des ordures ménagères située à la Tronche. Cet établissement est soumis à autorisation au titre de la législation relative aux installations





classées pour la protection de l'environnement. L'arrêté complémentaire peut être consulté en mairie de La Tronche ainsi qu'à la préfecture, bureau de l'environnement, section installations classées.

21 avril 2005..... La Cour de cassation annule l'extension de la liquidation de Metaleurop : Nouveau coup dur pour les salariés de Metaleurop Nord et retour à la case départ pour tout le monde. Le 19 avril, la chambre commerciale de la Cour de cassation a annulé l'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord à sa maison mère, le groupe de métaux non ferreux, Metaleurop SA. A la surprise générale, le 16 décembre 2004, la cour d'appel de Douai (Nord) avait pourtant pris cette décision. La Cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris qui devra à nouveau se prononcer. Pour les 830 salariés de Metaleurop SA, il est essentiel de faire reconnaître que, depuis sa filialisation en 1984, Metaleurop Nord avait complètement perdu son autonomie de gestion, au profit de Metaleurop SA et son actionnaire, le suisse Glencore. Si un premier jugement du tribunal de Béthune (Pas-de-Calais) avait rejeté la demande d'extension, la cour d'appel de Douai avait, elle, estimé qu'il existait entre la maison mère et sa filiale suffisamment de flux financiers, anormaux, pour caractériser une confusion des patrimoines des deux sociétés, justifiant l'extension de la liquidation judiciaire. Et notamment, «un soutien abusif de la société mère à sa filiale d'un total de 550 millions de francs sans contrepartie à travers un prêt à long terme et des avances de trésorerie qui n'ont jamais été remboursés », rappelle maître Jean-Philippe Duhamel, l'avocat des liquidateurs et du comité d'entreprise. «Metaleurop Nord n'avait aucune maîtrise sur l'achat des matières premières, ni sur la vente des produits finis », soutient M. Duhamel. La Cour de cassation a de son côté jugé que la cour d'appel avait utilisé des «motifs impropres» pour estimer que les deux sociétés entretenaient «des relations financières anormales constitutives d'une confusion du patrimoine.» Lors de l'examen du pourvoi, l'avocat général Christian Feuillard était allé dans ce sens dans ses conclusions. Les salariés n'ont donc pas été très surpris par la décision de la Cour de cassation. «La loi a dix ou vingt ans de retard, regrette Yves Lebleu, vice-président de l'association des anciens salariés de Metaleurop Nord, Chœurs de fondeurs. La Cour de cassation s'en est tenue strictement au cadre législatif en vigueur (...) sans prendre en compte les agissements insidieux de l'actionnariat de référence de Metaleurop SA par des sociétés écrans situées dans des paradis fiscaux, comme Glencore Bermudes (...) » Le 16 janvier 2003, Metaleurop SA avait brutalement décidé de couper les vivres à Metaleurop Nord, mettant ses salariés dehors et économisant au passage un plan social. En octobre, Metaleurop SA, lâché elle-même par son actionnaire Glencore, avait déposé le bilan. «On espère que le calendrier de la cour d'appel sera en rapport avec l'impératif du plan de redressement judiciaire de Metaleurop SA en cours », déclare Olivier Puech, avocat associé chez Gide Loyrette Nouel. Selon lui, la société espère toujours un plan de continuation et exclut toute liquidation judiciaire.

25 avril 2005..... L'usine Métal Blanc devra payer. Le dirigeant de l'usine ardennaise de recyclage de plomb Métal Blanc est condamnée à Charleville-Mézières à une amende de 100 000 euros et des dommages intérêts de 577 000 euros pour pollution de l'environnement entre 1996 et 1999. La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) a notamment constaté des taux excessifs de plombémie parmi la population et les animaux alentours, des cas de saturnisme chez les salariés et la disparition des poissons dans le ruisseau la Murée, en contrebas de l'usine.

Mai 2005..... La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) rappelle que chaque année 8000 tonnes de plomb sont dispersés dans la nature par les cartouches des chasseurs. Une convention internationale interdit l'utilisation du plomb dans les cartouches depuis 2000, mais la France les a autorisées jusqu'en 2005 et vient de repousser l'interdiction à 2006. Aux Etats-Unis, les plombs dans les cartouches sont interdits depuis 1975.

18 mai 2005..... L'Autorité des marchés financiers sanctionne Metaleurop : L'entreprise Metaleurop est condamnée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à s'acquitter d'une amende de 200 000 euros. Russ Robinson, ancien président du conseil d'administration de Metaleurop, est également sanctionné de 150 000 euros. Dans sa décision, l'AMF reproche à l'entreprise, et à son dirigeant de l'époque, d'avoir communiqué, en 2002 et en 2003, de manière «incomplète» et «de façon inexacte », et pointe «leur volonté délibérée de dissimuler la détérioration de la situation financière du groupe ». Christian Castel, administrateur de Metaleurop, à qui il était reproché d'avoir exploité des informations privilégiées sur la situation financière difficile de l'entreprise, est condamné à une amende de 5000 euros, l'AMF considérant que «le manquement reproché à M. Castel ne concerne qu'un nombre très réduit d'actions ».

4 juin 2005..... Un taux anormal de plomb décelé dans un quartier de Massy (Essonne) : La direction régionale de l'industrie, de la recherche, et de l'environnement (Drire) vient de découvrir un taux de plomb anormalement élevé dans les sols du quartier de Champs-Ronds à Massy (Essonne), situé près de la gare TGV de Massy-Palaiseau. La situation préoccupe les services de l'Etat qui ont décidé d'informer sans tarder la population. Une réunion était programmée, jeudi 2 juin, à l'école des Petits-Champs Ronds. La présence de plomb, bien supérieure aux normes, constitue une source de danger potentiel pour les habitants d'un quartier bien localisé, constitué de deux immeubles collectifs, d'une zone pavillonnaire et d'une école maternelle. Le déménagement des résidents n'est pas envisagé, mais des précautions devront être prises par les habitants, notamment pour les enfants. La sous-préfecture de Palaiseau et la municipalité devraient prodiguer une série de consignes à suivre jusqu'à la fin des travaux de dépollution du site. La durée du chantier n'a pas encore été estimée. Les analyses commandées par la Drire ont été effectuées dans le cadre de la procédure réglementaire habituelle déclenchée lors du déménagement d'une entreprise. Le rôle de la Drire est de vérifier le bon état des sols et, en cas de dépassement des seuils autorisés, d'imposer une dépollution du terrain. En l'occurrence, la fonderie Girbronze, sur le point de quitter le quartier, a été totalement dédouanée par le rapport de la Drire. La pollution serait imputable à une ou plusieurs anciennes entreprises, parties depuis longtemps. Ce secteur résidentiel de Massy a autrefois accueilli une petite zone industrielle. Un habitant du quartier





évoque l'explosion d'une usine en 1914, qui avait provoqué l'éparpillement de substances métalliques aux abords des logements. Un carottage effectué récemment dans son jardin a confirmé la trace de divers produits métalliques, sans doute accumulés depuis cette époque. La pollution semble très ancienne et ne peut être attribuée à une entreprise précise: il appartiendra à l'Etat de prendre en charge le nettoyage des sols.

9 juin 2005..... Mesures préventives contre le plomb à Massy : Des mesures de prévention ont été préconisées à Massy (Essonne), après la découverte de plomb dans le sol du quartier des Champs Ronds. Des barrières ont été installées pour empêcher les enfants d'accéder aux pelouses. Il a aussi été conseillé aux propriétaires de pavillons d'éviter le jardinage pour ne pas provoquer l'envol de poussières. Les services de l'Etat s'apprentent à procéder à de nouvelles mesures, plus en profondeur dans la terre, pour délimiter précisément le périmètre contaminé et vérifier que d'autres métaux ne polluent pas les sols.

26 août 2005..... Deux fonctionnaires de la Ville de Paris sont mis en examen dans une affaire de saturnisme. Des enfants avaient été intoxiqués par le plomb. La juge d'instruction Corinne Goetzmann a mis en examen, les 18 et 19 mai, deux hauts fonctionnaires de la Ville de Paris, dans une affaire de saturnisme, pour «omission de porter secours» et «blessures involontaires ». Cette décision fait suite à une plainte déposée, en juillet 2000, par six familles qui occupaient, sans droit ni titre, des appartements dégradés au 5, rue du Rhin, dans le 19e arrondissement. Dans la seconde moitié des années 1990, des enfants logés à cette adresse avaient été intoxiqués en inhalant ou en ingérant des particules de plomb libérées par de vieilles peintures qui s'écaillaient. Ces cas de saturnisme avaient été signalés aux services déconcentrés de l'Etat et à la Mairie de Paris. Une première série de travaux avait été réalisée, en 1997 et en 1998, pour protéger les occupants de l'immeuble, qui appartenait à la municipalité. En 2000, un deuxième chantier avait été lancé: la Société d'expansion du nettoyage (Senet) avait été chargée d'extraire le plomb des parties communes, sous la houlette du Pacte de Paris, un opérateur spécialisé dans la réhabilitation de l'habitat ancien. Sas de confinement, système d'aspiration des poussières, ouvriers en combinaisons étanches: des précautions avaient été prises afin de ne pas incommoder les occupants, maintenus dans les lieux durant les travaux. Le mode opératoire avait été approuvé par la Caisse régionale d'assurance maladie. Néanmoins, certains ménages s'étaient plaints de rejets de poussière. Et la concentration de plomb dans le sang de plusieurs enfants s'était soudainement accrue. «Cette contamination peut, selon toute vraisemblance, être rapprochée des travaux qui sont en cours de réalisation dans l'immeuble », avait estimé le bureau d'études Habitat Santé Développement. Cinq ans après le dépôt de plainte, la juge Goetzmann a considéré que la responsabilité de Jean-Paul Collas et de Philippe Hansebout, sous-directeurs au sein de la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris en 2000, était engagée. L'un se voit reprocher d'avoir tardé à reloger les occupants de l'immeuble, alors que les cas d'intoxication saturnine étaient connus de longue date; l'autre est poursuivi pour n'avoir pas su prévenir les répercussions - éventuelles - du chantier sur la santé des enfants. A la fin juin, dans un communiqué, la Mairie de Paris a souligné que les deux fonctionnaires pouvaient «difficilement (...) être tenus pour responsables» des faits, car, en 2000 et dans les années précédentes, «la politique du logement menée par l'Etat et la Ville se caractérisait par une très faible priorité au logement social et à la résorption de l'habitat insalubre ». La municipalité a exprimé toute «sa confiance» à MM. Collas et Hansebout, mis en cause de façon «particulièrement injustifiée ». Fernand Girod, de la Senet, et Anne Le Bail, du Pacte de Paris, sont également mis en examen pour n'avoir pas su veiller à la protection des occupants, aux yeux de la magistrate. En octobre 2004, la cour d'appel de Paris avait reconnu l'existence d'une infraction commise au détriment d'une douzaine de familles touchées par le saturnisme, dont certaines avaient vécu au 5, rue du Rhin. Dans son arrêt, le juge avait considéré qu'elles avaient été exposées «à un risque immédiat de blessures [propre] à entraîner une infirmité permanente ». Toutefois, il n'avait pas désigné les responsables de cette situation, car le recours portait uniquement sur l'indemnisation d'un dommage.

12 janvier 2006..... Métallurgie : Amertume des anciens salariés licenciés par Metaleurop. Deux ans après son redressement judiciaire, Metaleurop profite de la hausse du plomb pour revenir en Bourse. Le groupe de métaux non ferreux Metaleurop SA va de nouveau être coté à la Bourse de Paris plus de deux ans après s'être déclaré en cessation de paiements et avoir été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris. «La cotation aura lieu durant le mois de janvier», a indiqué Yves Roche, le PDG de l'entreprise, le 10 janvier. Il en avait averti ses actionnaires au début de l'année. Le titre Metaleurop, filiale à 33% du groupe suisse Glencore, avait été suspendu le 26 juin 2003 à 54 centimes d'euros. A l'époque, le groupe comptait 17000 actionnaires et sa capitalisation s'élevait à 12,61 millions d'euros. Ce retour en Bourse intervient après l'homologation par le tribunal de commerce de Paris, le 24 novembre 2005, du plan de redressement par voie de continuation d'activité de Metaleurop SA. Une décision qui a mis fin à son redressement judiciaire. Pour justifier ce retour sur les marchés financiers, M. Roche a indiqué que «la bonne tenue des cours des métaux et les performances industrielles pérennes au cours du second semestre (...) nous permettent d'envisager un chiffre d'affaires 2005 aux alentours de 225 millions d'euros et d'anticiper une amélioration sensible du résultat d'exploitation par rapport à 2004 [10,2 millions d'euros] ». Sur le premier semestre, il s'est élevé à 7 millions d'euros. Entre 1997 et 2005, le cours du plomb a quasiment doublé, à près de 1130 dollars la tonne. Au cours de ces deux dernières années, Metaleurop SA a recentré ses activités sur le recyclage du plomb et du plastique à partir des batteries d'automobile et industrielles, du zinc ainsi que sur des métaux spéciaux. En France, depuis la liquidation en mars 2003 de Metaleurop Nord installée à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) qui employait 807 personnes, Metaleurop SA est présent sur quatre sites: deux spécialisés dans la collecte et le cassage de batteries automobiles usagées situés à Villefranche-sur-Saône (Rhône, environ 15 personnes) et à Escaudœuvres (Nord, 7 personnes); deux autres spécialisés dans le recyclage du zinc à Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais) et Anzin (Nord). Ces deux sites, qui





emploient chacun 40 personnes et sont détenus par Metaleurop via des participations (respectivement 50% et 55%), pourraient être cédés dans le cadre du plan de cession d'actifs non stratégiques. «Nous n'avons pas de calendrier pour l'instant », assure M. Roche. Parallèlement au recentrage de ses activités, l'entreprise s'est engagée à rembourser ses créanciers sur dix ans pour un maximum de 60,8 millions d'euros, sachant qu'il y a pour 12,6 millions de créances en cours de contestation. Pour les anciens salariés de Metaleurop Nord, la pilule est amère. «C'est une bonne nouvelle pour les 600 salariés du groupe en Europe mais cela reste difficile pour nous », explique Albert Lebleu, vice-président de l'association Chœurs de fondeurs créée en avril 2003 après la fermeture de l'usine et le licenciement de ses salariés. Ils avaient demandé l'extension de la liquidation de leur entreprise à sa maison mère. En décembre 2004, la cour d'appel de Douai (Nord) leur avait donné raison. En avril 2005, la chambre commerciale de la Cour de cassation avait annulé cette décision demandant à la cour d'appel de trancher. Le 11 octobre, cette dernière refusait cette extension. Un nouveau coup dur pour les salariés qui a fait suite à la fermeture, en mars 2005, de la cellule de reclassement mise en place lors de la liquidation. Sur les 807 salariés, 600 devaient retrouver un travail. «Aujourd'hui, 300 personnes ont une situation stable [260 sont en contrat à durée indéterminée (CDI), 20 ont créé une entreprise et 20 suivent une formation qui devrait déboucher sur un CDI]. Mais il reste toujours 300 personnes en situation précaire: 48 sont en CDD, 40 sont intérimaires et 206 n'ont pas ou très peu travaillé depuis trois ans », dit M. Lebleu. Une situation d'autant plus inquiétante que la moyenne d'âge est de 50 ans. Pour ceux-là, l'espoir s'appelle Sita, la filiale du groupe Suez, spécialisée dans le tri et la valorisation des déchets. Cette société doit en effet s'installer dans l'ancienne usine de Metaleurop Nord fin 2006. «Sita, qui doit embaucher 190 personnes d'ici à fin 2007, a toujours promis d'accorder une priorité d'embauche aux ex-salariés de Metaleurop Nord », affirme M. Lebleu. Déjà, 35 d'entre eux, ont été recrutés pour occuper des postes de gardiennage ou de surveillance du site.

- 19 janvier 2006..... Métaux : Pas d'OPA de GDE sur Metaleurop. La société française Guy Dauphin Environnement (GDE) a démenti, «tout projet d'offre publique d'achat ou une stratégie de ramassage de titres sur MetaleuropSA ». La Lettre de "L'Expansion" avait affirmé, le 16 janvier, que GDE avait l'intention de lancer une OPA dès que le groupe de métaux non ferreux serait de nouveau coté.
- 24 janvier 2006..... Métaux : Metaleurop SA de nouveau en Bourse le 25 janvier. Le groupe de métaux non ferreux reprendra sa cotation à la Bourse de Paris demain 25 janvier, au cours de 54 centimes d'euros, son niveau lors de la suspension de la cotation le 26 juin 2003. Certains analystes en évaluent le cours à quelque 3 euros.
- 7 février 2006..... Métallurgie : Metaleurop réalise un retour en Bourse gagnant. L'action du groupe de métaux non ferreux Metaleurop SA, réintroduite en Bourse le 3 février après deux ans de suspension et une quasi-liquidation, a terminé la séance à 3,90 euros, contre 0,54 euro au moment de sa suspension le 26 juin 2003. Le groupe est valorisé à 91 millions d'euros, contre 12,61 millions à son cours de suspension.
- 9 février 2006..... Metaleurop : la justice admet le dommage subi par une famille victime du saturnisme La commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) du tribunal de grande instance de Béthune (Pas-de-Calais) a reconnu qu'une «infraction pénale» était à l'origine de trois cas de saturnisme infantile à Evin-Malmaison, près de l'ancienne fonderie Metaleurop. Selon Me Jean-Paul Teissonnière, l'avocat de la famille Mrozeck - qui réclame 175 000 euros d'indemnisation pour chacun de ses trois enfants contaminés, selon elle, par les rejets de poussière de plomb de l'usine -, deux experts ont été désignés pour examiner les enfants et «évaluer de façon précise les conséquences» de leur intoxication.
- 17 mars 2006..... C'était la dernière cheminée de l'usine Metaleurop-Nord : Elle mesurait 120 mètres et était le dernier symbole visible de l'usine de métallurgie Metaleurop Nord... Cette cheminée de l'ancienne fonderie de Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) a été dynamitée au cours d'une des phases du démantèlement et de la reconversion de ce site industriel, trois ans après sa fermeture et le licenciement de 830 salariés. La société Sita (recyclage des déchets), devrait y créer quelque 190 emplois.
- 1^{er} juillet 2006..... Le directive européenne RoHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment) limite l'usage du cadmium dans certains produits commercialisés en Europe. Les autres métaux concernés sont plomb, mercure, chrome hexavalent, etc.
- 8 juillet 2006..... À Paris, trois familles d'enfants victimes de saturnisme obtiennent une indemnisation de la justice. Pour la première fois, la justice vient de dédommager des familles touchées par le saturnisme - cette intoxication au plomb souvent liée à des conditions de logement dégradées. La commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI) du tribunal de grande instance de Paris a fixé, le 6 juillet, le montant des sommes à verser à trois ménages en réparation du préjudice subi par l'un de leurs enfants. Marna J., Singou D., Moussa T. et leurs parents devraient respectivement toucher 60 400 euros, 30 000 euros et 10 800 euros, à moins que le fonds de garantie chargé du paiement des indemnités ne fasse appel. Pendant des années, les familles concernées avaient occupé des appartements en très mauvais état à Paris, faute d'obtenir une suite favorable à leur demande de HLM. Résultat: trois enfants s'intoxiquèrent en absorbant des particules libérées par de vieilles peintures au plomb; l'un d'eux encaissa même une dose six fois supérieure au seuil à partir duquel un signalement doit être effectué auprès des services déconcentrés de l'Etat. En 2004, les trois familles furent finalement relogées mais elles saisirent néanmoins la CIVI qui ordonna des expertises médicales. Celles-ci conclurent à des pertes de quotient intellectuel «potentiellement» imputables à la contamination par le plomb. L'un des trois enfants a dû être scolarisé dans un établissement adapté aux écoliers qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. La décision de la CIVI, présidée par Marie-Odile Bertella-Geffroy, est la suite logique d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, rendu en octobre 2004, qui avait reconnu le droit à indemnisation pour d'autres familles elles aussi victimes du saturnisme. Celles-ci avaient été exposées «à



un risque immédiat de blessures, [propre] à entraîner une infirmité permanente», aux yeux de la cour. Indépendamment des trois ménages qui ont obtenu des compensations financières, vingt-sept autres, concernés par des faits similaires, ont adressé des demandes d'indemnisation à la CIVI de Paris depuis 2001 et attendent que la justice statue sur leur sort.

27 février 2007..... Le tribunal refuse la demande de condamner Metaleurop SA : Le tribunal de grande instance de Béthune (Pas-de-Calais) a rejeté la demande des liquidateurs judiciaires de condamner Metaleurop SA au comblement du passif de Metaleurop Nord, pour un montant de 50 millions d'euros. La direction de Metaleurop SA précise que cette décision permet de poursuivre son plan de continuation avec le «maintien des 600 emplois, l'apurement du passif de 40 millions d'euros sur un échéancier de dix ans ».

20 juin 2007..... Électronique : Une journée... sans plomb. Portes ouvertes de la PC2A de Grenoble : Il s'agit d'éviter de réaliser des cartes informatiques en y glissant du plomb... Voilà l'enjeu très écologique d'une directive européenne en date de juillet 2006 qu'a décidé de faire sien l'association PC2A, "Pole de Compétence en Assemblage et Analyse non destructive". Regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises concernées par la micro-électronique, et donc par ce sujet, comme STMicroelectronics, Soitec, E2v, Hewlett-Packard ou Alstom, cette association fête ses dix ans cette année. À cette occasion, elle organise une journée "portes ouvertes" le 22 juin, à la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, à destination de toutes les entreprises intéressées, et à leurs managers. Objectif: les informer, et, pourquoi pas, les rallier à leur démarche. Explication de Guy Delaval, président de PC2A: "Nous avons bien travaillé, durant cette décennie. Et nous voulons le faire savoir en revenant sur nos réalisations, nos meetings, colloques, actions régionales et réflexions menées par nos groupes de travail. Nous présenterons également l'intérêt d'effectuer des analyses "non-destructives" sur les produits; facteur de moindre pollution". Guy Delaval connaît le sujet: aujourd'hui consultant, il a été PDG de la société d'électronique Ascodi à Valence. Explication technique : Il s'agit de lutter contre le plomb contenu dans les soudures «plomb-étain » permettant d'accrocher et connecter les composants électroniques sur les cartes électroniques. Les soudures, posées par fusion, dégagent des vaporisations problématiques des métaux.

Juillet 2007..... Saturnisme : Le plomb a livré les secrets de sa toxicité. En mêlant physique quantique et biochimie moléculaire, deux chercheurs montrent qu'une paire d'électrons suffit à bouleverser notre organisme. Vers un espoir de traitement anti-saturnisme ? Le saturnisme est souvent associé à la Rome antique. Si les riches Romains, fréquemment victimes de coliques, maux de tête, stérilité et anémie, ignoraient l'origine de leur mal, on sait depuis bien longtemps qu'ils s'empoisonnaient en fait au plomb, notamment parce qu'ils utilisaient ce métal dans les récipients culinaires. Mais la maladie, ainsi nommée en référence à la planète Saturne, symbole du plomb pour les alchimistes du Moyen Age, frappe toujours. Elle reste un véritable problème de santé publique concernant particulièrement les enfants (voir "Repères"). Et aucun traitement n'est efficace pour le moment... Mais peut-être une voie s'est-elle enfin ouverte: deux chimistes du Laboratoire de chimie théorique de l'université Pierre et Marie-Curie (Paris VI) viennent de découvrir l'origine précise de la toxicité de ce métal ! Et cela, grâce... à la mécanique quantique. Un phénomène rarissime en science: toutes les disciplines se donnent aujourd'hui la main pour livrer une explication complète de la chaîne de phénomènes conduisant au saturnisme. Du diagnostic médical au comportement quantique des électrons de l'atome de plomb, en passant par la biochimie moléculaire des protéines impliquées, c'est l'association de ces différentes sciences qui a permis de répondre à une question restée jusqu'ici ouverte: qu'est-ce qui rend le plomb toxique ? A priori, ce n'est pas sa nature "métallique", puisque certains autres métaux sont tolérés par l'organisme, voire lui sont indispensables. Ainsi du fer, du cuivre ou du zinc, qui constituent 0,01% de notre masse corporelle. Les trois métaux entrent en effet dans la composition de protéines appelées métalloprotéines, sous leur forme ionique (c'est-à-dire en tant que molécules auxquelles manquent des électrons) Fe²⁺, Cu²⁺ et Zn²⁺. Sous sa forme Pb²⁺, le plomb est lui aussi un ion. Mais il ne joue aucun rôle physiologique vertueux. Au contraire, c'est un redoutable perturbateur de métalloprotéines ! Et notamment chez l'ALAD, une enzyme essentielle à la fabrication de l'hémoglobine des globules rouges. Au centre de l'ALAD se niche en effet un ion Zn²⁺. Lors d'une intoxication au plomb, l'ion Pb²⁺ prend sa place. Conséquence: l'ALAD est inhibée, incapable de jouer son rôle. D'où une sévère anémie. Même scénario avec la calmoduline, une enzyme régulant le taux de calcium dans l'organisme, dans laquelle le plomb déloge des ions calcium (Ca²⁺), et l'inactive partiellement. Voilà pour l'explication physiologique. Mais la biochimie ne peut en dire



plus sur le rôle du plomb au niveau moléculaire. Notamment sur ce qui le différencie des autres ions métalliques pour perturber à ce point l'activité enzymatique. C'est ici que la chimie bio-inorganique a pu apporter des compléments de réponse. Cette discipline, apparue il y a seulement une vingtaine d'années, connaît actuellement un vif essor. A l'interface de la chimie et de la biologie, elle s'intéresse à la modélisation, expérimentale ou théorique, des composés métalliques présents dans les organismes vivants. C'est une des spécialités des deux chimistes théoriciens Olivier Parisel et Christophe Gourlaouen de l'université Paris VI. Loin des paillasses et des éprouvettes, ces chercheurs se consacrent à la modélisation. Dans leurs puissants ordinateurs, ils ont reconstruit l'architecture de la calmoduline et de l'ALAD en prenant en considération le nuage d'électrons qui gravite autour de chaque noyau d'atome et d'ion métallique. Pourquoi ? Parce que ces nuages sont susceptibles d'interagir entre eux et, in fine, d'influencer la configuration géométrique de l'enzyme. Or, c'est la mécanique quantique, science physique de l'infiniment petit, qui règle la disposition électronique de ces nuages. A savoir que les électrons (habituellement représentés, pour simplifier, comme tournant autour du noyau) ne sont pas disposés de manière aléatoire: ils sont répartis par paires sur des "couches" circulaires autour du noyau, un peu comme les planètes sur leurs orbites de gravitation. Ces paires d'électrons forment des liaisons avec les autres atomes; elles se mettent en commun entre deux atomes pour former une liaison moléculaire. Chacune d'entre elles exerce sur les autres des forces électriques répulsives. Afin de minimiser les valeurs de ces forces, les paires se répartissent de manière homogène autour du noyau. L'ion Pb^{2+} , qui compte 80 électrons, semble parfois oublier cette règle: deux électrons, qui se trouvent sur l'orbite la plus externe, font bande à part en formant une "paire libre", et ne s'engagent pas dans une liaison avec un autre atome. Tout cela dépend de l'environnement de Pb^{2+} . "Quand l'ion du plomb se lie à plus de six autres atomes, la symétrie électronique autour du noyau est respectée, commente Olivier Parisel. Mais lorsqu'il s'engage dans moins de six liaisons, la paire libre a tendance à prendre toute la place qu'il lui est décentement permis d'occuper et à organiser la structure de l'édifice chimique de manière à libérer de la place. " Si la chimie l'explique bien en théorie, cela n'a été guère observé expérimentalement. D'où l'intérêt de la modélisation pour voir ce qui se passe réellement à l'intérieur de l'enzyme lorsque le plomb se substitue aux ions naturels. Dans le cas de la calmoduline, Pb^{2+} se fixe aux sept atomes tapissant le cœur de l'enzyme. Pour permettre à la paire libre de se faire une place, l'enzyme doit s'ajuster et se déforme anormalement. "L'enzyme est perturbée par ce changement de conformation, précise Olivier Parisel. Sans doute est-ce pour cela qu'elle perd de son efficacité." Mais le phénomène est encore plus flagrant dans le cas de l'ALAD, où le plomb se lie à seulement trois atomes. La paire libre profite alors de la moitié de l'espace qui lui est offert pour s'étaler. Il se forme un véritable bouclier électronique qui repousse le substrat naturel de la protéine et l'empêche de se fixer dans son site enzymatique, poursuit le chimiste. L'enzyme est alors totalement inapte à remplir sa fonction biologique. La toxicité du plomb semble donc résider dans cette seule paire d'électrons et dans sa capacité à se déformer et à repousser les atomes qu'elle côtoie. Pour preuve: ce bouclier électronique est propre au plomb. Il n'existe ni dans le calcium ni dans le zinc. Cette découverte ouvrira-t-elle enfin la voie à un traitement du saturnisme ? Les deux chimistes l'envisagent via la mise au point d'un agent chimique capable d'arracher le plomb de l'organisme. Ce qu'ils appellent un "chélatant". De tels agents, la médecine en utilise déjà, mais ils ont souvent l'inconvénient de n'être pas assez sélectifs: ils extraient le plomb, mais malheureusement aussi les cations métalliques essentiels à l'organisme. Ce qui oblige à suivre, en cas de traitement par chélation, une cure supplémentaire d'oligo-éléments. Qui plus est, d'autres chélatants arrachent bien le plomb spécifiquement, mais le redéposent dans un autre organe avant qu'il ait pu être naturellement éliminé. L'enjeu pour les deux chimistes est donc double: accroître la sélectivité d'un chélatant vis-à-vis du plomb, mais sans exacerber l'activité dévastatrice du bouclier électronique. Pour y parvenir, il faudra sans doute laisser de côté la chimie quantique et revenir à l'expérimentation de paillasse. Là où se rejoignent finalement la chimie et la biologie...

2 novembre 2007..... Les vies gâchées des enfants du plomb : L'ampleur du saturnisme infantile reste mal connue. Depuis une dizaine d'années, des mesures ont été prises pour combattre le saturnisme infantile. La loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a créé une procédure de signalement des enfants intoxiqués et contraint les propriétaires à réaliser des travaux d'urgence pour que le plomb contenu dans les peintures ne soit plus « accessible ». Ces dispositions ont été consolidées par la loi du 9 août 2004 sur la politique de santé publique et par l'ordonnance du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre. Les tribunaux accordent désormais des indemnisations importantes, mais assez variables, aux victimes et à leurs parents. Mercredi 31 octobre, la cour d'appel de Versailles a ainsi alloué un peu plus de 51 720 euros à la famille d'un enfant gravement intoxiqué dans les années 1990. Le garçon s'était vu reconnaître une incapacité permanente partielle (IPP) de 12%. Le 26 octobre, la cour d'appel de Paris avait accordé 22 400 euros à la famille d'un enfant souffrant d'une IPP de 6%. «Les intoxications au plomb provoquent des maladies dont les conséquences sont difficiles à évaluer », relève François Lafforgue, avocat spécialiste de ces procédures. L'ampleur du problème sanitaire reste mal connue, faute d'enquête de prévalence récente. L'Institut de veille sanitaire (InVS) doit en lancer une dans les mois à venir. A la fin des années 1990, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) avait estimé à 85 000 le nombre d'enfants, de 1 à 6 ans, ayant une concentration de plomb dans le sang supérieure à 100 microgrammes par litre - seuil à partir duquel un signalement est obligatoire. Mais la «véracité» de ces chiffres est discutable, d'après le jury réuni, fin 2003, lors d'une conférence de consensus. En 2004, 590 enfants ont été dépistés avec une plombémie supérieure à 100 microg/l sur l'ensemble du territoire, d'après l'InVS, contre 909, neuf ans plus tôt. Dans le même temps, le nombre de tests sanguins avait été multiplié par 2,2. Certains acteurs de la lutte contre le saturnisme regrettent qu'une énorme «usine à gaz » ait été mise en place pour traiter le problème. Il vaudrait mieux, selon eux, s'attaquer à l'habitat insalubre, comme certaines



collectivités locales l'ont fait, plutôt que de multiplier les interventions dans des immeubles où les risques d'exposition au plomb sont faibles. Pour sa part, l'Association des familles victimes de saturnisme déplore que, dans un trop grand nombre de communes, les dépistages soient insuffisamment pratiqués.

2 novembre 2007..... Lorsqu'on lui demande des nouvelles de ses enfants, Moussa Fofana esquisse un sourire contraint avant de rester silencieux un instant. Dans les années 1990, cinq des sept enfants de cet éboueur des Yvelines ont été atteints par le «mal des taudis» : à force d'ingérer des poussières de peinture au plomb dans un logement insalubre de Paris, ils ont été contaminés par le saturnisme. «Aujourd'hui, ils vont plutôt bien, mais avec cette maladie, on n'est jamais rassuré à 100%, soupire-t-il, Extérieurement, ils sont guéris, mais intérieurement, ça reste. » Car le saturnisme a laissé des traces durables dans la vie de ces enfants. Selon le rapport d'expertise rédigé en août 2005 par les docteurs Franck Questel et Gilbert Bellaisch, Mankani, qui a aujourd'hui 18 ans, affiche des «séquelles à type de déficit de l'efficacité intellectuelle » : son incapacité permanente partielle a été évaluée à 20%. Son petit frère Bagni, 14 ans, présente une «incapacité permanente partielle liée au déficit intellectuel en lien avec la plombémie » de 14%. Pour ces vies à jamais gâchées par le plomb, la cour d'appel de Paris a décidé, au printemps, d'allouer des réparations financières aux enfants. «Leurs déficits intellectuels auront un impact sur leur réussite scolaire et professionnelle », constate la cour d'appel de Paris dans un arrêt rendu le 23 mars. Au total, la famille Fofana devrait toucher plus de 150 000 euros: Mankani a obtenu 78 500 euros, Bagui 48 550 euros, Mahamadou 13 000 euros, Diadé et Samba 7000 euros. «C'est une bonne nouvelle pour les enfants, bien sûr, mais il y a des choses qui ne se rattrapent pas », souligne leur père. Moussa Fofana, éboueur municipal à Plaisir, a quitté le Mali il y a plus de trente ans pour venir en France. En 1986, il emménage avec sa femme Goundo dans un appartement situé non loin de la place de Clichy, à Paris. «C'était un minuscule deux-pièces en rez-de-chaussée. On a demandé des travaux car il était dégradé, mais le propriétaire ne voulait rien savoir, on l'a pris quand même. Les murs étaient fissurés, c'était en très mauvais état. » Un premier enfant, Samba, naît en 1987, bientôt suivi de quatre autres. Les Fofana se retrouvent alors à sept dans un logement de 18 m2. «Il y avait tellement d'humidité qu'il faisait froid tout le temps, même en été, poursuit Moussa Fofana. L'eau montait de la cave qui était située en dessous et les peintures se décollaient. C'était très dur, mais on n'avait pas le choix: j'avais fait une demande de logement social auprès de la Mairie de Paris qui n'aboutissait pas.» En octobre 1990, l'aîné des enfants, qui a 3 ans et demi, se plaint de violentes douleurs abdominales. Sur les radios, les médecins de l'hôpital Robert-Debré, à Paris, découvrent, stupéfaits, une écaille de plomb: Samba est atteint par le saturnisme. Huit mois plus tard, la plombémie de sa petite sœur Mankani, 27 mois, est mesurée à son tour: elle atteint 1200 microgrammes par litre, soit douze fois le seuil considéré comme toxique. Les enfants ont été contaminés par les peintures au sel de plomb: Samba et Mankani ont avalé des poussières en suspension ou des écailles de peinture à la céruse, un produit dangereux interdit en 1948. «Les peintures de cet appartement humide et insalubre ont constitué une source d'exposition au plomb, plus particulièrement pour les enfants, susceptibles de porter à leur bouche et d'ingérer des écailles de peintures anciennes riches en plomb », constate le rapport d'expertise. Mankani est aussitôt admise à l'hôpital Necker-Enfants malades, à Paris, pour une cure de chélation destinée à extraire le plomb emmagasiné dans ses reins, son foie et son cerveau. Elle reste sous perfusion intraveineuse pendant cinq jours, mais, à la fin de son séjour, elle retourne dans l'appartement, où la contamination reprend de plus belle : de juin 1991 à août 1993, la petite fille subira quinze cures de chélation. Malgré les contaminations, le propriétaire de l'appartement refuse de réaliser des travaux d'assainissement. Au fil des ans, tous les enfants du couple sont touchés: de 1994 à 1996, le petit frère de Mankani, Bagui, est hospitalisé à sept reprises. «C'était très dur, raconte Moussa Fofana. Je passais à l'hôpital après le travail et j'attendais qu'il s'endorme pour partir. Je rentrais à 23 heures à la maison et je repartais travailler à 4 heures du matin. Avec leur maman, nous étions très inquiets : nous ne savions pas s'ils guériraient un jour. » Malgré les contaminations, M. Fofana, qui continue de payer son loyer de 2 500 francs (près de 382 euros), ne parvient pas à obtenir un logement social. L'appartement n'a été l'objet de travaux, et il est encore en état très insuffisants. Il faudra attendre 1998 pour que la famille Fofana soit relogée dans un appartement de la Ville de Paris. Mais huit ans ont passé depuis les premiers diagnostics, et les dégâts sont irréversibles. «Les autorités municipales et préfectorales ont laissé les enfants vivre dans un appartement contaminé alors que les risques étaient connus, souligne l'avocat des Fofana et de l'Association des familles victimes du saturnisme (AFVS), François Lafforgue. «La littérature scientifique sur le saturnisme est abondante. Il s'agit de la première maladie inscrite sur le tableau des maladies professionnelles, en 1919... »

2 novembre 2007..... L'arrêt relaxant l'usine Métal Blanc annulé par la Cour de cassation : La Cour de cassation a partiellement annulé, mercredi 31 octobre, une décision prononcée, en 2006, par la cour d'appel de Reims, qui relaxait de certains délits l'usine Métal Blanc de Bourg- Fidèle (Ardennes). Cette usine avait causé une pollution au plomb entre 1996 et 1999. La société avait été jugée coupable d'avoir pollué les sols, ainsi que le ruisseau situé en contrebas. L'affaire devra être rejugée par la cour d'appel de Paris.

22 février 2008..... Visite du chef de l'État dans le Pas-de-Calais sur le thème de la reconversion des sites industriels sinistrés. «Non à un capitalisme sans foi ni loi ». Pendant sa campagne, Nicolas Sarkozy évoquait déjà régulièrement la nécessaire "moralisation" du capitalisme. À l'époque, le thème s'était montré porteur. Hier en déplacement sur l'ancien site de Metaleurop dans le Pas-de-Calais, devenu un symbole de la reconversion économique, le Président a défendu un capitalisme "intelligent" contre un capitalisme "sans foi ni loi". Accompagné par ses ministres Christine Lagarde (Economie) et Jean-Louis Borloo (Ecologie), le chef de l'État a passé plus de deux heures sur le site de cette ancienne fonderie, autrefois site le plus pollué de France, pour visiter la nouvelle usine de valorisation des déchets et discuter avec



employés et élus. «Mon ambition est de faire de ce drame une réussite » a déclaré le Président, rappelant la fermeture de Metaleurop en 2003 avec ses 830 salariés. Ce site doit être "l'exemple d'une réindustrialisation réussie", a-t-il affirmé, assurant qu'il "y aurait plus d'emplois dans trois ans qu'il n'y en avait avec Metaleurop". Quelque 500 emplois ont déjà été créés sur place, selon lui, et "plus de 1800 devraient l'être dans les trois ans", a-t-il affirmé, sans préciser dans quelles conditions. Selon le repreneur, Sita France, 420 personnes étaient employées fin décembre sur le site. Le Président a annoncé qu'il accueillerait prochainement à l'Élysée les élus des communes alentour pour évoquer la pollution sur l'ensemble de la zone et il a évoqué la création d'un fonds de solidarité pour prendre en charge les dizaines d'employés de Metaleurop qui ne pourront pas être recasés. "Ce n'est quand même pas rien. Voilà le site qui était le plus pollué de France et on réindustrialise sur quoi ? Sur des industries de l'environnement! ", s'est-il exclamé. "C'est exactement le pari qu'on fait: on peut avoir des objectifs de croissance et respecter la nature".

29 février 2008..... A Orléans (Loiret), un conservatoire pour améliorer la connaissance et garder la mémoire des sols. La «pédothèque » de l'Institut national de recherche agronomique accueillera, d'ici à la fin de l'année, 2200 échantillons venant de tout le pays. Dans un hangar maintenu à température constante, des seaux remplis de terre reposent sur des armoires roulantes. «C'est dans cette "pédothèque" qu'on essaie de construire la mémoire des sols français», indique Dominique Arrouays, directeur de l'unité Infosol à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) d'Orléans. Le contenu de chaque seau restera à la disposition des chercheurs comme témoin de la qualité des sols du pays à l'aube du troisième millénaire. Et comme référence pour en étudier l'évolution. La gestion des sols est une des missions de l'INRA, qui en a fait le thème d'un colloque organisé, mardi 26 février, au Salon de l'agriculture, à Paris. Une cartographie de la présence de plomb et de cadmium dans les sols, mais aussi de la richesse de ceux-ci en ADN, a été rendue publique à cette occasion. A Orléans, la pédothèque, ce conservatoire national d'échantillons de sols, est en voie d'achèvement. «Nous avons commencé les prélèvements en 2001, ils seront terminés fin 2008 », indique Dominique Arrouays, qui en a la responsabilité. Au final, seront conservés quelque 2 200 échantillons provenant de sites désignés par un maillage systématique du territoire. Tous les dix ans, de nouveaux prélèvements seront réalisés aux mêmes endroits, afin d'offrir un aperçu de la transformation des sols. Cette terre provient aussi bien de parcelles agricoles que de forêts, de zones industrielles ou urbaines. «En montagne, il nous arrive d'aller effectuer les prélèvements à dos d'âne, raconte M. Arrouays. Nous sommes plutôt bien accueillis et nous garantissons la confidentialité des données.» Pour l'heure, aucun site ne s'est révélé contaminé à un niveau tel que «cela crée un souci sanitaire », note-t-il, même si les concentrations en plomb étaient bien visibles en région parisienne sur les premières cartes des sols tirées des prélèvements. La méthode est bien rodée; sur chaque site, vingt-cinq carottages sont effectués sur une épaisseur de 30 centimètres, même quand l'épaisseur de la couche superficielle atteint plusieurs mètres. Arrivée à Orléans, la terre est entreposée en chambre froide, puis en salle de séchage, afin de bloquer l'activité biologique. Elle est ensuite tamisée, pilonnée au mortier, ensachée, puis distribuée à différents laboratoires d'analyses de l'INRA. A Arras, on procède à son étude chimique ; à Lyon, on recherche la présence de pathogènes humains ; à Dijon, on analyse l'ADN présent dans les sols. La terre restante est conservée dans la pédothèque. «Elle permettra de recalibrer nos mesures lors des prochaines campagnes, pour faire face au problème classique de dérives analytiques liées à l'évolution des techniques », explique Dominique Arrouays. Ces échantillons originaux pourront aussi être réinterrogés. «Il y a trente ans, on ne se souciait pas du cadmium, rappelle le chercheur de l'INRA. Peut-être trouverons-nous utile de chercher d'autres molécules dans le futur.» Avec cette pédothèque, la France tente de rattraper son retard en matière d'étude des sols. Les Britanniques font un relevé systématique de leurs sols depuis 1978 et en sont déjà à leur troisième campagne. Ils ont pu, par exemple, observer l'impact de l'arrêt de l'usage du DDT sur la qualité des sols. Les Suisses entament quant à eux leur quatrième récolte de sols. Claude Bourguignon, microbiologiste indépendant, juge qu'il est bien tard pour effectuer un «point zéro », les sols agricoles étant à son sens si dégradés que les campagnes suivantes seront peu éclairantes. Le réseau français de mesure de la qualité des sols (RMQS) dispose d'un budget de un million d'euros par an - hors salaires - et mobilise une dizaine de personnes à temps plein, «ce qui n'est pas cher à l'hectare pour un patrimoine vital », souligne Dominique Arrouays. S'il avait plus de moyens, celui-ci souhaiterait élargir l'analyse aux pesticides, aux polluants organiques persistants, aux PCB, aux dioxines et aux furannes. Une convention a été signée avec l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) pour en mesurer la teneur sur deux cents points. Le RMQS est piloté par le groupement d'intérêt scientifique Sol, qui réunit des représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie ainsi que de divers organismes : INRA, Institut français de l'environnement (IFEN), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et Institut de recherche pour le développement (IRD). Le réseau est complété par une base de données s'appuyant sur quelque 1,2 million d'analyses de terre effectuées par des instituts et laboratoires privés à la demande des agriculteurs eux-mêmes. Il est encore trop tôt pour faire «parler » cette masse d'informations, note Claudy Jolivet, responsable du RMQS. La première moisson de données est engrangée. Reste à les digérer.

12 août 2008..... A partir d'aujourd'hui, un diagnostic plomb est exigé en cas de location immobilière. Tout propriétaire mettant en location un bien immobilier construit avant 1949 est tenu de fournir un constat de risque d'exposition au plomb (CREP). Destiné à lutter contre le saturnisme, ce nouveau diagnostic mesure la concentration en plomb de tous les revêtements du logement et permet d'identifier ceux qui en contiennent, qu'ils soient dégradés ou non. En cas de présence de plomb à des concentrations supérieures ou égales au seuil de 1 mg/cm², le propriétaire devra en informer les occupants et procéder, sans attendre, à des travaux pour supprimer le risque d'exposition. Enfin, une copie du constat sera transmise au préfet. Comme le diagnostic de performance énergétique, obligatoire depuis juillet 2007, et annexé à tout nouveau contrat



de location, le CREP est réalisé par un technicien certifié par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac). En son absence, la location pourra avoir lieu, mais le bailleur demeurera pénalement responsable pour mise en danger de la vie d'autrui si des personnes (occupants ou professionnels du bâtiment) étaient soumises à une pollution par le plomb du fait de l'absence d'information sur ce risque.

22 août 2008..... Saturnisme: les locataires enfin protégés. Depuis la mi-août, la prévention contre les risques d'intoxication au plomb (le saturnisme) est passée à la vitesse supérieure. Désormais pour louer un appartement, le contrat de bail devra obligatoirement être accompagné d'un Constat de risque d'exposition au plomb (CREP). À l'instar de la réglementation déjà en vigueur pour les achats immobiliers, celui-ci attestera que le logement est exempt de plomb. Le propriétaire assumera la démarche. La durée de validité du Crep sera de 6 ans. «Toutefois si le premier diagnostic n'a révélé aucune mesure de concentration en plomb positive, sa durée de validité est illimitée » précise la Fédération nationale des experts de la construction et de l'immobilier (FNECI). Le renforcement de la réglementation est une bonne nouvelle. Selon une expertise de l'Inserm, près de 85 000 enfants souffriraient d'une intoxication au plomb en France. Or le saturnisme a des conséquences catastrophiques sur le développement psychomoteur de l'enfant. Principaux facteurs de risques, les logements peu salubres infestés de plomb, dans les peintures ainsi que dans les canalisations anciennes.

9 novembre 2008..... La santé environnementale en mal d'harmonisation : Il faut harmoniser la surveillance de la santé environnementale à l'échelle européenne. C'est le constat effectué lors d'un colloque sur la «biosurveillance » humaine en Europe, organisé les 4 et 5 novembre à Paris par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Cette réunion, initiée dans le cadre de la présidence française de l'Union, s'inscrit dans un plan européen pour 2004-2010 visant à mettre en place «un système d'information intégré sur l'environnement et la santé », Une étude pilote devrait être lancée fin 2009 pour tester la faisabilité d'une approche commune. Le Plan d'action européen en faveur de l'environnement et de la santé définit la biosurveillance comme «la surveillance de l'homme en utilisant des indicateurs biologiques dénommés "biomarqueurs", révélateurs d'expositions environnementales, de maladies (...), et l'étude des liens éventuels existant entre eux ». Les biomarqueurs d'exposition comprennent des métaux (mercure, cadmium, **plomb** ou leurs résidus) dont la quantité témoigne de l'importance du contact avec ces polluants. Les altérations de l'ADN provoquées par un agent génotoxique font partie des biomarqueurs d'effet. Les pays européens affrontent des problèmes communs : PCB (polychlorobiphényles) contaminant les rivières, phtalates présents dans les jouets, champs électromagnétiques, tabagisme passif... Mais leurs réponses manquent de coordination et les procédures diffèrent, rendant les comparaisons difficiles. Les valeurs de référence pour déterminer les doses tolérables et prendre des mesures concrètes sont en nombre insuffisant. En Europe, certains pays, tels que l'Allemagne, la Suède ou la Belgique (au niveau de la Flandre), ont ainsi, pris de l'avance sur la France dans la mise en place de mesures de surveillance. Marike Kolossa-Gehring (Agence fédérale de l'environnement, Allemagne) a présenté les résultats inquiétants d'une étude environnementale dont la première phase a commencé en 1985, et qui porte sur près de 2 000 enfants: «Des produits chimiques persistants entraînant une toxicité chronique sont décelables chez tous les enfants vivant en Allemagne.» Le niveau d'exposition est d'autant plus élevé que le niveau socio-économique de la famille de l'enfant est bas. Mais il pourrait être réduit par des modifications des comportements et de la réglementation. Représentant la direction générale de l'environnement de la Commission européenne, Birgit Van Tongelen a rappelé les différentes initiatives impulsées par Bruxelles, dont la mise sur pied, en 2005, d'un réseau d'experts européens en biosurveillance, Esbio. Pourtant, dans une résolution adoptée le 4 septembre, le Parlement européen regrettait «profondément le fait que la Commission n'ait pas fourni des financements suffisants en 2008 pour la biosurveillance humaine ». C'est dire à quel point l'attente est grande dans ce domaine.

5 juin 2009..... Mattel condamné pour des jouets au plomb aux Etats-Unis. Cela va lui coûter la somme record de 2,3 millions de dollars (1,6 milliard d'euros). Le fabricant de jouets Mattel est condamné aux USA par l'organisme chargé de veiller à la sécurité des consommateurs pour avoir commercialisé des jouets fabriqués en Chine (petites voitures, accessoires de poupée, etc.) et contaminés au plomb. L'affaire avait fait scandale à l'automne 2007.

23 septembre 2009..... Justice : Le scandale Metaleurop n'est toujours pas réparé, mais l'affaire progresse. La semaine dernière, Recylex, ex Metaleurop SA, a été condamné à indemniser 89 cadres de l'usine Metaleurop Nord, fermée en 2003. Les prudhommes ont considéré que la maison mère devait rendre des comptes, et ont attribué à chacun des cadres virés autant que ce que les ouvriers avaient reçu l'année dernière: 30 000 euros chacun. «C'est exactement ce qu'on avait demandé », explique l'avocate Isabelle d'Aubenton. Recylex a provisionné 16 millions d'euros dans ses comptes pour faire face aux procédures. Toujours ça de (re)pris.

11 octobre 2009..... Intoxication au plomb à Versailles. Une enquête a été ouverte après la plainte déposée par un ouvrier. Il aurait été contaminé au plomb sur le chantier de l'Opéra royal du château de Versailles, qui vient de rouvrir après deux ans de travaux. Il faut déterminer s'il y a eu défaillance et de qui. Mais la présence de plomb, notamment dans les peintures, n'est pas une surprise et devait figurer dans les cahiers des charges.

29 mai 2010..... 4400 cas de saturnisme infantile en France. Selon la Direction générale de la santé (DGS), si le nombre de



cas a été divisé par 20 en quinze ans, il reste 4 400 cas de saturnisme infantile en France. Cette maladie, due à une intoxication au plomb, touche des enfants vivant dans un habitat très dégradé. Elle cause d'importants retards psychomoteurs, parfois irréversibles.

4 juin 2010..... L'édition 2010 du rapport bilan de santé de l'environnement français, élaboré tous les quatre ans par les statisticiens du ministère de l'écologie, semble montrer une amélioration sur certains points, mais l'ensemble reste préoccupant. En positif, la qualité de l'air dans les villes s'améliore globalement grâce principalement aux progrès technologiques des véhicules. Les émissions de gaz à effet de serre sont également en baisse, même si les transports sont en croissance. L'effet du bonus-malus sur les véhicules neufs est sensible, mais il faudra plusieurs années pour que le parc entier automobile soit renouvelé. Autre tendance favorable, la stabilisation des taux de nitrates dans les eaux superficielles. L'excès d'utilisation de nitrates est en diminution, mais la consommation de pesticides se poursuit. Du côté de l'énergie, la production d'énergie renouvelable augmente, sans être pour l'instant bien significative. En négatif, la pollution des sols (**plomb**, cuivre), la pollution des eaux souterraines (nitrates, pesticides) s'aggravent. La biodiversité est en crise malgré l'augmentation des surfaces protégées. Les populations d'oiseaux, par exemple, chutent de 20% en 20 ans dans les milieux agricoles et de 10% en milieux forestiers. L'étalement urbain continue, même en zones à risques. Alors que l'industrie a réduit son impact sur l'environnement et que l'agriculture commence à faire de même, les ménages n'ont pas commencé leur révolution écologique : usage continu de l'automobile, aspiration à la maison individuelle, multiplication des voyages. Enfin, la fiscalité écologique est réduite par rapport à la moyenne européenne et ce n'est pas l'abandon de la taxe carbone qui a infléchi le problème. Le Grenelle de l'environnement n'influe pas encore sur ce bilan.

10 juin 2010..... Intoxiquée au plomb, une fillette est séparée de sa mère, faute de logement : Face à un cas de saturnisme, l'Etat a l'obligation de reloger les familles. De l'extérieur, l'hôtel du 32, rue du Docteur-Potain, dans le 19e arrondissement de Paris, n'est pas délabré. Pourtant, derrière la façade de brique balafrée par une enseigne lumineuse, se cache un poison insidieux: le plomb. Une substance qui a intoxiqué et séparé de sa mère une fillette de deux ans et demi. Mme Diarra est hébergée depuis 2005 avec ses trois enfants dans cet hôtel meublé. Elle est arrivée là par le 115, le numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, relayé par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Pour un loyer de 2000 euros par mois, payé en partie par les services sociaux, la petite famille se serre dans 12 m². Il y a un mois, Mme Diarra, qui élève seule ses trois enfants et vitote grâce à des ménages, découvre que sa cadette est très lourdement intoxiquée au plomb (812 microgrammes par litre), un taux huit fois supérieur au seuil admis. Face à des cas de saturnisme (intoxication au plomb), l'Etat a l'obligation de reloger les familles. Mais pour Mme Diarra, pas de logement social disponible avant début juillet. Les services sociaux de l'hôpital Robert-Debré, où la fillette a été admise pour deux cures de chélation (un traitement qui consiste à injecter ou à faire avaler un produit qui «s'accroche» au plomb et part avec les urines), demandent son placement en urgence. A sa sortie de l'hôpital, le 28 mai, sur ordonnance du juge des enfants, la fillette est transférée dans une pouponnière de l'ASE. Le reste de la famille est relogé dans une chambre «saine» du 32 rue du Docteur-Potain. «Une telle mesure de placement est inacceptable et tente de faire porter la responsabilisation de l'intoxication au plomb aux parents plutôt qu'aux pouvoirs publics », dénoncent le Droit au Logement (DAL) et l'Association des familles victimes du saturnisme (AFVS). Depuis plusieurs jours, ses militants se mobilisent pour que la famille puisse être réunie. «Il y a toujours des solutions alternatives au placement, explique Benoîte Bureau, militante au DAL. C'est une pratique digne du XIX siècle qui était encore d'usage dans les années 1980, mais que l'on croyait disparue.» De leur côté, les pouvoirs publics se défendent, arguant du fait qu'une proposition de logement en foyer semi-collectif a été faite à Mme Diarra, qui a entrepris depuis de longues années toutes les démarches nécessaires pour obtenir une HLM. La mère de famille a refusé, considérant que cette proposition n'était pas adaptée à la vie de famille. Mardi 8 juin, Mme Diarra a visité un logement social dans le 13e arrondissement, mais pour l'heure aucune solution n'a été trouvée pour la période transitoire. L'autre interrogation porte sur la dangerosité de l'hôtel de la rue Potain, où résident une quarantaine d'autres familles. Selon la préfecture de Paris, un diagnostic a été lancé dès le signalement de ce cas de saturnisme. Sur les 60 chambres que compte l'établissement, 29 auraient du plomb sur les volets extérieurs. Une seule, celle qu'occupait la famille Diarra, présenterait des radiateurs, murs et volets contaminés. La préfecture assure que des travaux sont en cours.

15 juin 2010..... Contaminés au plomb : Des experts internationaux en dépollution ont été dépêchés dans le nord-ouest du Nigeria, où les habitants de plusieurs villages se trouvent sous la menace d'une intoxication au plomb à grande échelle. Plus de 160 personnes sont mortes d'intoxication en quelques mois.

6 octobre 2010..... Au Nigéria, des villages de l'Etat de Zamfara ont été contaminés par de l'eau à forte concentration de plomb résultante de l'extraction clandestine d'or des mines voisines. Un premier bilan fait état de 400 victimes, surtout des enfants, et de centaines de personnes intoxiquées.

29 novembre 2010..... Jouets sans plomb : Le Canada annonce des mesures visant à réduire la teneur en plomb dans les jouets destinés aux enfants de moins de trois ans, ainsi que dans les crayons, craies, pâtes à modeler... Les limites fixées - 90 milligrammes par kilo - seraient les plus strictes au monde.

17 janvier 2011..... Particulièrement idiot : Les bonbons marqués "Déchets nucléaires" réellement toxiques : Les autorités nord-américaines viennent de lancer un rappel concernant les bonbons de la marque "Déchets nucléaires toxiques". Ces bonbons, au goût de cerise, fabriqués au Pakistan, contenaient en effet des niveaux de **plomb** très élevés - 2,4 fois plus que les normes américaines ne le permettent. "Cela peut provoquer des problèmes de santé, en particulier chez les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes", a indiqué l'Agence américaine des médicaments (FDA). Le rappel concerne tous





les bonbons de la marque, quel que soit leur goût, et toutes les friandises que la société a produites depuis sa création en 2007.

15 mai 2011..... Sur le papier, le plomb est l'un des métaux non ferreux qui a le plus d'avenir. Avec les flottilles de voitures électriques ou hybrides que l'on nous promet pour parer au réchauffement climatique et à l'épuisement des gisements d'énergies fossiles, le plomb s'annonce comme incontournable. Certes, ce n'est pas le plus noble, car il pollue épouvantablement et les Chinois, qui ont compris les dégâts qu'il causait à la santé publique, ferment régulièrement leurs fonderies les plus sales. Ce n'est pas le plus couru et on en produit deux fois moins que le cuivre et quatre fois moins que l'aluminium, tous deux indispensables et en grande quantité pour la construction et les transports. En ce moment, le plomb bat de l'aile. Monté jusqu'à 2 855 dollars la tonne à Londres le 11 avril, il a perdu depuis quelque 20% et son cours s'est établi à 2307,50 dollars, jeudi 12 mai. Première explication: «Les stocks sont en forte hausse, parce que des industriels ont placé leurs réserves sur le London Metal Exchange », explique Damien Grolier, analyste chez Exane. Deuxième explication: les prix avaient beaucoup progressé sous l'effet de la demande américaine et, à partir du 11 mars, à cause du séisme japonais. En effet, «il semble que certains investisseurs se soient dit que ce pays allait devoir recourir massivement aux batteries pour faire face à un déficit énergétique», précise M. Grulier. Troisième explication (valable pour les autres métaux): Jean-Claude Trichet a laissé entendre qu'il n'augmenterait pas, en juin, les taux de la Banque centrale européenne qu'il préside: le dollar est donc remonté par rapport à l'euro. De plus, tout le monde se fait du souci pour la croissance chinoise, que Pékin essaie de refroidir en augmentant le 12 mai ses taux pour la cinquième fois depuis le début de l'année. Fuyant le dollar requinqué et les risques chinois, les fonds ont déserté. En fait, tout dépend de la Chine et de ses millions de voitures. Que la croissance de la motorisation faiblisse, que le remplacement des vieilles batteries (la moitié de ce marché) soit moins important que prévu et la Chine consommera moins de plomb qu'elle n'en produit, comme ce fut le cas en 2010. La chute du plomb ne devrait pas trop durer, dit Olivier Eugène, gérant actions chez Axa IM. «Je suis persuadé que la croissance chinoise n'est pas finie, dit-il De plus, dans les trois ou quatre ans à venir, les mines de Lisheen (Irlande), Brunswick (Canada), Century (Australie) et de Red Dog (Alaska, Etats-Unis) fermeront. Certes, le recyclage, qui fournit 60% du plomb, se développera, mais le marché se tendra inévitablement ». Remontée assurée jusqu'à ce que le progrès technologique chasse le plomb des batteries, ce qui n'est pas pour demain.

20 mai 2011..... Le WWF-France publie un rapport sur la pollution des eaux de boisson, concluant que, au robinet ou en bouteille, l'eau potable est de plus en plus polluée. L'étude porte sur les polluants domestiques, industriels et agricoles qui ne sont pas habituellement recherchés dans les contrôles. Sur 179 molécules recherchées, 19 ont été détectées à la sortie des robinets dans 41 villes françaises. 90% des villes testées présentent des teneurs quantifiables en nitrate. Au total, 14 villes présentent au moins six micropolluants dans leur eau courante. Du côté des eaux embouteillées, quatre micropolluants ont été détectés, nitrate, aluminium, antimoine et plomb. Le rapport note que la nature de la bouteille, verre ou plastique, n'influe pas sur la contamination. La diversité et l'augmentation constante de ces molécules dans les eaux de boisson inquiète le WWF-France qui craint notamment un effet - cocktail, en mélangeant plusieurs molécules dangereuses. Une longue exposition à de telles molécules peuvent induire des dommages neurologiques et des tumeurs. Le WWF-France appelle à la vigilance et à des recherches épidémiologiques plus poussées. De son côté, la Lyonnaise des Eaux tient à rappeler que l'eau du robinet en France est bonne à boire, cette eau répondant aux critères de potabilité définis par les autorités sanitaires et l'OMS.

16 août 2011..... Le plomb empoisonne le tiers - monde : Les enfants des pays en développement vivant aux alentours d'une usine de fabrication et de recyclage de batteries et de piles au plomb ont treize fois plus de quantité de métal dans le sang que les enfants américains. C'est le résultat d'une étude de l'ONG Occupational Knowledge International qui paraîtra en septembre dans un journal de santé internationale. Les données couvrant la période 1993-2010 montrent également que, dans le tiers-monde, les travailleurs de cette industrie ont des taux de plomb dans le sang trois fois plus élevés. La concentration de plomb dans l'air des usines de batteries dépasse sept fois le niveau autorisé par la législation américaine.

6 novembre 2013..... La liste noire des sites les plus pollués de la planète : Les conséquences sanitaires sont dévastatrices, particulièrement en Russie et en Indonésie. Intoxications des habitants aux métaux lourds, pollutions de l'environnement par des hydrocarbures, des substances toxiques ou radioactives : le palmarès publié, le 5 novembre, par la branche suisse de Green Cross et Blacksmith Institute, deux organisations non gouvernementales dont la première a été créée par Mikhail Gorbatchev, n'a rien du hitparade pour magazines de tourisme. Bien au contraire, il «distingue » les dix sites de la planète où l'impact sanitaire de pollutions d'origine industrielle est le plus important. Trois de ces sites sont situés en Afrique, autant dans l'Est de l'Europe et en Asie, la liste étant complétée par un cas argentin. La Russie et l'Indonésie y sont mentionnées à deux reprises, alors que la Chine en est absente. Quatre sites figuraient déjà dans le précédent classement, établi en 2007: Dzerjinsk et Norilsk, en Russie, Tchernobyl, en Ukraine, et Kabwe, en Tanzanie. A Kabwe, où le plomb a été exploité et fondu pendant près d'un siècle sans précautions particulières, des concentrations du métal dans le sang des enfants atteignant jusqu'à quarante fois la limite recommandée ont été détectées. L'enquête évalue à 200 millions le nombre de personnes potentiellement victimes de pollutions d'origine industrielle dans les 49 pays étudiés et rappelle que, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 23% des décès dans les pays en développement sont attribuables à des facteurs environnementaux. «Le manque de ressources nécessaires dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires aggrave les effets sanitaires des pollutions tout en marginalisant ceux qui ont le plus besoin d'aide», affirment les auteurs. Au-delà du constat, forcément peu réjouissant, Stephan Robinson estime que des progrès ont été effectués en terme de prise de conscience et



de mobilisation. La convention de Minamata sur le mercure a été signée les 10 et 11 octobre par 91 pays. «Au-delà du manque de moyens, le problème que l'on rencontre le plus fréquemment est l'absence de stratégie nationale et d'infrastructures de gestion des déchets toxiques, note l'expert de Green Cross Switzerland. Il est difficile d'espérer quoi que ce soit quand les autorités ne savent même pas répondre à des questions basiques sur ce qu'elles comptent faire de ces déchets ou terres polluées ». Des sites figurant au classement de 2007, un seul peut être aujourd'hui considéré comme décontaminé, selon le rapport: celui de Paraiso de Dios, en République dominicaine, où des entreprises de recyclage de batteries automobiles avaient provoqué un empoisonnement de la population au plomb. Mais, d'après des associations de riverains, ces mêmes entreprises sont désormais installées dans des quartiers voisins, où elles ont repris leurs activités, sans plus de contrôles que par le passé.

27 juin 2014..... Une usine historiquement polluante : Dossier plomb industriel. Au fin fond des Ardennes, Bourg-Fidèle fit malgré lui la une des médias en 1999. Ce petit village était le site d'une pollution au plomb de longue date touchant la population et l'environnement. Responsable : l'entreprise Métal Blanc, spécialisée dans le recyclage des batteries en provenance de divers pays européens et fleuron industriel de la région. En février 1999, un rapport du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE) soulignait que l'usine " présente des retards importants en ce qui concerne la protection de l'environnement. Cette situation entraîne une contamination très élevée d'un périmètre autour de l'usine dans lequel se trouvent de nombreuses habitations. La rivière, La Murée, dans laquelle l'entreprise déverse ses rejets, est fortement polluée au plomb et au cadmium en aval. [...] la situation n'est pas [non plus] satisfaisante en ce qui concerne la protection des travailleurs ". En effet, des mesures effectuées en 1998 ont montré, dans certains ateliers, des taux de plomb supérieurs de 3 à 24 fois la valeur limite d'exposition. Les usines qui polluent avec le plomb : La situation dans cette usine n'est pas nouvelle. Les plombémies des travailleurs sont élevées : au premier semestre 1998, plus des trois quarts des plombémies des salariés analysés dépassaient alors le seuil réglementaires des 400 µg/l avec des pointes à 710 µg/l. Dix-huit mois plus tard, 21 salariés étaient toujours au dessus de 400 µg/l, 4 dépassaient 600 µg/l. Mais le saturnisme professionnel n'est déclaré qu'à partir de 800 µg/l. Odeurs, bruits, décès anormaux de bovins, plombémies élevées des humains n'ont fait bouger ni l'entreprise ni les pouvoirs publics. Les riverains, exaspérés de n'obtenir aucune réponse quant aux nuisances subies, se sont regroupés en association de protection de l'environnement. À la suite de quoi la préfecture a effectué un contrôle sanitaire des enfants de l'école proche - la majorité des parents embauchés dans l'usine ayant refusé l'analyse de leurs enfants - qui a révélé l'intoxication au plomb de 22 enfants du village, soit un quart des enfants. Coup de théâtre : le 6 mai 1999, Jean-Louis Bourson, PDG de Métal Blanc, est mis en examen pour mise en danger de la vie d'autrui, administration de substances nuisibles, rejets en eau douce de substances nuisibles ou toxiques et non-respect des mises en demeure administratives. Juillet 1999, victoire pour les riverains : la justice interrompt l'activité de l'usine, tant que la pollution n'aura pas cessé. Mais en août 1999, la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel autorise, sous conditions, le redémarrage de l'usine. Malgré les subventions, les aides et les mises en demeure, rien n'a permis la régularisation des pollutions de l'usine. Dans cette région où les emplois sont rares, les salariés ont tendance à privilégier leur survie quotidienne. De leur côté, les pouvoirs publics disent ne rien pouvoir faire pour un reclassement des employés, premières victimes des négligences. A l'été 1999, la tension entre des salariés de l'usine et des membres de l'association de défense de l'environnement entraîna des hostilités et même des agressions de riverains aux moments les plus tendus du conflit. Mais les informations sur la pollution de Métal Blanc ne s'arrêtent pas là. Dernière donnée officielle : la Mission d'inspection spécialisée de l'Environnement (Mise), diligentée par le MATE, rend publics, en mars 2000, les résultats de son étude sur l'usine. La Mise confirme " qu'il subsiste une plombémie anormale chez certains enfants de Bourg-Fidèle " et nous apprend que " les ouvriers travaillent actuellement dans une atmosphère dont la teneur en plomb est sensiblement supérieure à la teneur en plomb des gaz rejetés aux cheminées " et que " le nombre d'ouvriers dont la plombémie dépassait 600 µg/l est passé de 10 au premier semestre 1998, à 2 au deuxième semestre 1998, puis est remonté à 5 au premier semestre 1999 ". Pourtant, selon les inspecteurs, il est urgent... d'attendre : la Mise propose une mise aux normes progressive sur 18 mois. Dix-huit mois de gagnés pour l'entreprise, dix-huit de perdus pour la santé des salariés et des riverains. La confiance faite à l'entreprise est d'autant plus étonnante que les mêmes inspecteurs rappellent que, s'agissant des odeurs " l'arrêté de mise en demeure du 22 décembre 1998 demande de supprimer dans un délai de six mois les émanations nuisibles ou gênantes. L'étude préliminaire n'a pas encore été réalisée. "... après plus de 12 mois. (Ecrit par: Perline)

12 mai 2015..... Pollution au plomb en Savoie: des propriétaires inquiets. Les propriétaires d'un nouveau lotissement de Saint-Pierre-d'Albigny, en Savoie, ont découvert que leurs maisons sont construites sur un ancien site industriel. Des analyses de sols sur les parcelles non-bâties ont mis en évidence une pollution au plomb qui peut être très importante selon les parcelles et susceptible d'engendrer des risques sanitaires. Des études complémentaires sur les lots construits s'avèrent nécessaires. En attendant, la poursuite des ventes de parcelles a été stoppée et l'ARS a notamment préconisé par précaution le dépistage d'une plombémie pour les enfants de moins de 7 ans et les femmes enceintes.

21 juin 2015..... Nestlé et sa transparence de plomb: Il n'est pas sûr que l'on sache un jour la vérité sur les nouilles instantanées de Nestlé en Inde. Pour l'heure, l'industriel suisse de l'agroalimentaire est contraint d'opérer le plus important et le plus complexe des rappels de produits de son histoire. Ce sont quelque 27 000 tonnes de sachets de nouilles estampillés de la marque Maggi qu'il s'agit de traquer jusque dans la moindre échoppe de ce pays de 1,2 milliard d'habitants. Objectif: tout rapporter par camion dans le nord de l'Inde. afin d'incinérer ces produits dans des fours de cimenterie. Les autorités sanitaires de New Delhi ont trouvé dans plusieurs lots, dans plusieurs régions, des taux de plomb sept fois supérieurs aux



normes autorisées dans le pays. Ce que Nestlé conteste. Sans attendre que le débat soit tranché, à l'issue d'une bataille qui promet d'être aussi violente entre les experts qu'interminable devant les tribunaux, la multinationale de Vevey a décidé de tout retirer du marché. Elle n'a en fait devancé que de quelques heures l'agence chargée de la sécurité alimentaire, qui a ordonné l'interdiction à la vente de ces nouilles "dangereuses pour la consommation". Un réflexe indispensable pour qui veut préserver la puissance d'une marque. Maggi possède à lui seul plus des deux tiers du marché indien des nouilles instantanées. Cela n'a pas de prix. Le directeur général de Nestlé, Paul Bulcke, a beau être allé en Inde pour marteler que son produit était "propre à la consommation". et les mesures gouvernementales erronées, il n'a pas hésité longtemps. Plus que l'administration d'un pays, l'opinion des consommateurs peut faire ou défaire la réputation d'une marque. La valeur du stock à détruire est estimée par le groupe suisse à 45 millions d'euros. Mais le coût total de cette gigantesque opération logistique, qui ne sera communiqué qu'in fine, devrait s'avérer très supérieur. Cela est presque secondaire pour un poids lourd de cette envergure. D'ailleurs, le cours de la filiale indienne de Nestlé, cotée à la Bourse de New Delhi, qui s'était effondré de 20% en quelques jours au début de ce scandale sanitaire, s'est repris de moitié en une semaine, avec le lancement des opérations de retrait. Reste la question, fâcheuse, du plomb dans les nouilles. L'Inde et Nestlé vont devoir s'entendre sur la méthodologie pour le mesurer. Un duel de géants. Or chacun a besoin de l'autre, Nestlé de l'accès à un marché gigantesque, New Delhi de voir tourner les huit usines indiennes du suisse. Le premier ministre indien, Narendra Modi, ne cesse d'ailleurs de faire la tournée des industriels du monde entier pour promouvoir le «make in India », Pas sûr que cette conjonction d'intérêts n'ait pas raison de la transparence que les Indiens seraient en droit d'attendre.

9 novembre 2015..... Du plomb dans les nouilles : Nestlé peut à nouveau commercialiser ses nouilles Maggi en Inde. Nestlé annonce le retour des nouilles Maggi dans les magasins indiens. Le groupe suisse avait été contraint de les retirer en juin, les autorités indiennes jugeant excessif leur contenu en plomb. Des analyses menées par des laboratoires agréés ont contredit cet avis. Le retrait a coûté 44 millions d'euros à Nestlé, dont un tiers du chiffre d'affaires en Inde est réalisé par ces nouilles.

13 janvier 2016..... Plombé : Hervé Mariton ne s'en vante guère. En octobre, un bébé de 14 mois a été déclaré contaminé au plomb dans la commune de Crest (Drôme), dont il est le député-maire LR. Selon des analyses menées par l'agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes, le bambin affichait 50 microgrammes de plomb par litre dans le sang. Soit le double de la limite fixée par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé... Comble de malchance, le marmot n'est autre que le fils de Yann Louvel, l'un de ses principaux opposants écologues, membre des Amis de la Terre. «Des amis nous ont alertés sur des cas de plombémie relevés à Crest en 2003 et en 2013. Nous avons fait analyser le sang de notre fils et avons prévenu l'ARS, qui a détecté 24 microgrammes par litre de plomb dans nos robinets - la limite fixée par une directive européenne étant de 10 microgrammes par litre. On a découvert que le branchement aux canalisations était en plomb. Après que nous avons lourdement insisté, la mairie l'a changé. Le taux est tombé à 8 microgrammes par litre ». Tout va bien, donc ? Non. Yann Louvel, rejoint par un collectif de citoyens, s'est rendu compte qu'à Crest plus de la moitié des branchements des canalisations publiques étaient encore en plomb. Alors même que, sur le territoire, 95% d'entre eux ont été remplacés. Interrogé par «Le Canard Enchaîné », Mariton reste droit dans ses bottes: «Je ne souhaite pas céder au lobby des canalisateurs (sic). Changer le branchement pour M. Louvel a coûté 6000 euros ! Dans toutes les crèches et maisons de retraite, l'eau ne présente aucune trace de plomb. » Et d'offrir ce conseil aux Crestois : «Il faut éviter le premier jet d'eau. Le matin, il faut aller aux toilettes avant de faire le biberon du bébé». Interrogé par le Palmipède, l'ARS rappelle qu'il n'est guère conseillé de préparer des biberons avec de l'eau contaminée ;.. Et que «seule la suppression des canalisations en plomb au niveau des branchements publics et des réseaux intérieurs » permettra de respecter les normes acceptables.

30 mars 2016.....Le procureur de la République ordonne la fermeture administrative du ball-trap de Cabannes (Bouches-du-Rhône), en zone inondable de la Durance. Cela fait suite à une plainte déposée fin 2014 par l'association «L'Etang nouveau » qui a constaté que les stands de tirs étaient inondés pendant les crues alors que le sol regorge de plombs de chasse abandonnés sur le sol (on retrouve des plombs jusque sur la rive opposée). Ces plombs sont réellement composés d'un mélange de plomb et d'arsenic (5 à 8% utilisé pour le durcissement du plomb). D'après les données du ball-trap, pour 10 seule année 2014, l'association a calculé que ce sont ainsi 5 tonnes de plomb et 300 kg d'arsenic qui ont été abandonnés sur le sol... puis emportés par la Durance. Or les rives de la Durance sont classées Natura 2000, ce qui semble incompatible avec une telle source de pollution. Suite à la fermeture du ball-trap, l'association demande maintenant une dépollution sur l'ensemble du site. Une pollution qui pose la question de savoir ce qu'il en est dans les autres ball-traps.

28 avril 2016..... Du plomb dans les têtes : Les habitants de Flint, dans le Michigan, ont consommé à leur insu, d'avril 2014 à octobre 2015, de l'eau saturée de plomb. Dans cette ville à majorité noire dévastée par la crise, la population a perdu confiance dans les services sanitaires et exige la transparence de la part de ses élus. La jeune femme ne craque pas, mais les larmes ne sont jamais loin lorsqu'elle raconte son quotidien empoisonné. Longs cheveux bruns, maquillage discret, Jennifer Corona se confie dans une salle de l'école élémentaire où sont scolarisés ses jumeaux de 7 ans. A 30ans, cette jeune mère au foyer a aussi deux filles de 15 et 11 ans. Depuis des mois, elle tremble pour la santé et l'avenir de ses quatre enfants. Depuis des mois, ses journées sont rythmées par une occupation d'un autre âge: récupérer assez d'eau potable pour satisfaire les besoins élémentaires d'une famille de six personnes. «On utilise environ 80 bouteilles d'eau minérale chaque jour. pour boire, se laver, cuisiner... Aller chercher les bouteilles, les stocker au sous-sol, chauffer l'eau pour la toilette: c'est un job à temps complet », raconte la mère de famille, entre colère et désespoir. Comme les quelque



100 000 habitants de la ville de Flint, dans le Michigan, une ancienne place forte de l'industrie automobile américaine, la famille Corona est prise au piège d'un scandale sanitaire sans précédent, survenu sur fond de négligences politiques et d'erreurs administratives. A leur insu, les résidents de cette ville à majorité noire dévastée par la crise économique, ont, durant dix-huit mois, consommé de l'eau saturée de plomb. Depuis que l'affaire a éclaté, en septembre 2015, sous la pression d'une pédiatre inquiète des taux de plomb présents dans l'organisme de ses petits patients, les habitants ont basculé dans une autre dimension. Ils sont désormais obsédés par la pureté de l'eau et la transparence politique. L'origine de ce désastre remonte au printemps 2014, après la décision controversée d'un gestionnaire nommé par l'Etat pour administrer la ville, décrétée en situation «d'urgence financière» depuis 2011. Soucieux de réaliser des économies, il entreprend de changer le système d'alimentation en eau de la ville et débranche les circuits qui la reliaient à Detroit, à une centaine de kilomètres au sud-est, pour pomper l'eau dans la rivière de Flint. Non seulement de sérieux doutes existent sur la qualité de cette eau, mais les autorités sanitaires locales omettent d'y adjoindre les produits destinés à éviter la corrosion des canalisations. D'avril 2014 à octobre 2015, l'eau qui arrive chez bon nombre des résidents charrie donc le plomb d'infrastructures anciennes, laissées en déshérence. Depuis, Flint s'approvisionne de nouveau à Detroit, mais les tuyaux corrodés et plombés sont toujours là. D'étranges scènes se déroulent désormais dans la ville, jalonnée de maisons abandonnées par des habitants vaincus par la crise économique. Sur le parking de la First Trinit y Missionary Baptist Church, à deux pas du centre-ville, sont entassées des dizaines de palettes de bouteilles d'eau. Dans un incessant défilé, des voitures s'arrêtent à la hauteur des volontaires qui remplissent jusqu'à ras bord des coffres grand format. «On reçoit des dons privés de tout le pays », assure Catrina Tillman, l'énergique jeune épouse du pasteur, dont les équipes distribuent aussi lingettes et liquide antiseptique pour éviter autant que possible d'utiliser l'eau. A la caserne des pompiers, les bouteilles sont payées par l'argent public, et de jeunes soldats les distribuent aux conducteurs pressés. «Dès les premières semaines après le changement de système, on a arrêté de boire l'eau du robinet: l'odeur, la couleur étaient suspectes», explique Jennifer Corona en montrant sur son téléphone une vidéo où le liquide marron sort à jet discontinu du robinet de sa cuisine. «Quand on a su qu'ils allaient utiliser l'eau de la rivière, on n'en croyait pas nos oreilles, soupire Rhonda Kelso, native de Flint. Plus personne n'ose s'y baigner depuis des années !» Appuyée sur une canne, souffrant de multiples pathologies, la quinquagénaire exhibe elle aussi une photo. Un gros plan de la nuque de sa fille. «Elle a 12 ans et a commencé à perdre ses cheveux, quelques mois après le changement», raconte la mère de famille afro-américaine, contenant difficilement sa colère. «Moi, on m'a trouvé du plomb dans le foie. J'ai payé des impôts pour me faire empoisonner !» Malgré les filtres distribués depuis des mois, certains foyers continuent de rincer la vaisselle à l'eau minérale, limitent la durée des douches et ont proscrit les bains. A l'inquiétude des habitants, maintenant très au fait des effets du plomb sur l'organisme - troubles du développement et du comportement pour les enfants exposés avant 6 ans, risques de stérilité... - s'ajoute une immense colère contre les autorités. «On n'aurait jamais imaginé vivre ça dans un pays qui n'est pas dans le tiers-monde », lance avec amertume Karen Christian, présidente de l'association des enseignants de Flint, qui se bat pour que la ville embauche des infirmières scolaires et que des tests cognitifs soient réalisés sur les enfants touchés. «Quelques semaines après le changement, quand on a commencé à poser des questions, l'ancien maire [Dayne Walling, battu en novembre 2015] s'est présenté avec un verre d'eau trouble en nous assurant que l'on pouvait la boire sans crainte », se souvient Elnora Carthan, une élégante septuagénaire en tailleur noir, partie prenante dans l'une des plaintes ouvertes contre le gouverneur. La mairie se contentait de conseiller aux habitants de laisser couler l'eau une dizaine de minutes avant de la consommer. «Mais elle ne proposait pas de payer la facture !» Comble de l'impéritie des services de santé, pendant plusieurs semaines les autorités ont recommandé de faire bouillir l'eau, pour reconnaître après-coup que les effets du plomb étaient ainsi pires encore. Depuis, des panneaux d'avertissement rédigés en anglais et en espagnol ont fleuri dans la ville: «Faire bouillir votre eau n'élimine pas le plomb». Des interrogations demeurent sur la bonne foi des responsables politiques. L'Etat et la ville assurent avoir suivi les directives des agences sanitaires, sans recevoir les alertes nécessaires; les agences, elles, reconnaissent tout juste n'avoir pas agi assez vite. Pour l'heure, seuls deux fonctionnaires ont été démis de leurs fonctions. Des enquêtes judiciaires et administratives sont en cours et le gouverneur républicain, Rick Snyder, auditionné mi-mars par le Congrès, a répété qu'il n'avait pas été informé des risques encourus par la population. La commission qu'il a lui-même mise en place a pourtant jugé, le 23 mars, que cette crise relevait «d'erreurs de gouvernance, d'intransigeance, d'impréparation, de retards, d'inaction et d'injustice environnementales ». Rick Snyder s'est excusé mais a exclu toute démission, en dépit de pétitions l'exigeant et des appels sans ambiguïté lancés par les deux candidats démocrates à l'investiture pour l'élection présidentielle, Hillary Clinton et Bernie Sanders. Ces derniers sont venus débattre à Flint le 6 mars pour marquer leur solidarité avec la population et donner un coup de projecteur national sur cette crise inédite. Sur place, les citoyens doutent que les responsables paient un jour. «Personne n'ira en prison », regrette Paula McGee, une habitante de Flint, ancienne star de basket devenue pasteure. Trachelle Young, une avocate de la ville, consacre bénévolement une partie de son temps à la class action engagée en novembre par des habitants contre le gouverneur. Dans ses locaux défraîchis, où s'empilent, comme partout, des packs de bouteilles d'eau, la jeune femme s'emporte contre un scandale «prévisible et qui aurait pu être évité». «On va avoir des générations d'enfants malades, et c'est irréversible. Il faut que les responsabilités soient établies et que des fonds soient débloqués pour préparer l'accueil de ces enfants.» Au fil des mois, une méfiance infinie envers les autorités s'est ancrée dans les esprits à Flint. «Ils nous ont menti pendant deux ans. Comment les croire à nouveau? », s'interroge Frances Gilcreast, présidente locale de l'Association nationale pour la promotion des gens de couleur (NAACP). «Ils pourront peut-être réparer les canalisations, mais pas la confiance », prédit-





elle. Certains voient même dans cette affaire un déni de démocratie. « Cette décision catastrophique a été prise par un gestionnaire de crise, pas par un élu. C'est comme si on nous avait privés de notre droit à la parole », déplore Karen Christian. A cette défiance s'ajoute la conviction que ce scandale sanitaire n'est pas arrivé à Flint par accident. « On est pauvres, on est noirs, c'est souvent dans ces villes-là qu'est déclaré l'état d'urgence financière et que sont nommés des gestionnaires, qui prennent le pas sur les élus », dénonce Frances Gilcreast, Sur ces terres démocrates, beaucoup soupçonnent aussi le gouverneur républicain d'avoir détourné les yeux du problème: « C'est vrai qu'on ressent une forme d'irrespect pour ces populations pauvres, qu'elles soient noires ou blanches », ajoute Paula McGee. « Je ne connais pas de cas semblable dans une ville riche et blanche », renchérit Paul Mohai, créateur du département de justice environnementale à l'université du Michigan. « Le lien entre les forts taux de pollution et la concentration de populations noires est connu, mais le nombre de victimes potentielles, l'ampleur des dégâts font de Flint un scandale sans précédent », ajoute l'universitaire qui s'étonne de l'inertie des autorités après les premières plaintes des habitants et les mises en garde de responsables locaux. L'équipe de la nouvelle maire, Karen Weaver, une pédopsychiatre afro-américaine nouvelle venue en politique, veut croire que « la période de méfiance est révolue ». Ce soir de mars, la jeune femme, juchée sur des talons aiguilles, a, pour une fois, de bonnes nouvelles à annoncer. Dans une salle de basket de la ville, dont une partie croule sous les packs de bouteilles, l'élue explique avoir obtenu de l'Etat 30 millions de dollars (26,5 millions d'euros) pour aider les habitants à payer leur facture d'eau. « Ce n'est pas assez, bien sûr, et nous allons continuer à mettre la pression sur le gouverneur », lance-t-elle sous les applaudissements d'une salle majoritairement noire. Faute de budget, les travaux de remise aux normes des canalisations ont à peine démarré. Au total, ils pourraient coûter 1,5 milliard de dollars et s'étaler sur plusieurs années. Dans l'immédiat, les multiples associations mobilisées pour aider la population ont déjà prévu de prolonger les mesures d'urgence - distribution d'eau, de filtres... - pendant au moins un an. D'ici là, Jennifer Corona se sera peut-être résolue à faire tester ses enfants. Pour l'instant, elle a trop peur. Peur de découvrir qu'ils ont du plomb dans l'organisme. Peur de devoir admettre qu'elle n'y peut rien.

17 août 2016..... L'ambiance était plombée : Vingt ans après, le site d'une ancienne mine de zinc et de plomb reste contaminé. Sauve qui peut ? Le 18 juillet, André Picot et Jean-François Narbonne, deux sommités françaises de la toxicologie, envoient une longue lettre à Didier Lauga, le préfet du Gard. Ils y dénoncent les « cinquante ans d'inertie » dont sont coupables, selon eux, les autorités en ce qui concerne l'ancienne mine de Saint-Félix-de-Pallières. De cette mine, nichée au milieu des pins et de la garrigue, à une cinquantaine de kilomètres au nord-est de Nîmes, ont été extraites, en un siècle et demi (1845-1971), des quantités colossales de zinc et de plomb. Quand, en 1998, le groupe belge Umicore, poids lourd mondial de la production de métaux, plie boutique, il laisse derrière lui, un peu partout sur les 2 000 ha qu'occupait la mine, des montagnes de déchets : 1,5 million de tonnes de cochonneries bien toxiques, bourrées de plomb, d'arsenic, de cyanure, de mercure, de chrome, de nickel... Nos deux scientifiques s'y sont baladés en 2013 : « Les odeurs sont pestilentielles et leur acidité attaque immédiatement et violemment les muqueuses et les yeux. » Et de pondre un rapport titré « Chape de plomb sur le site minier de Saint-Félix-de-Paillères ». Pour eux, sols, air, eau des ruisseaux, tout est pollué. Aucune importance, puisqu'il ne s'agit que d'un coin perdu au sud des Cévennes ? Pas vraiment: deux villages, Saint-Félix-de-Paillères, 229 habitants, et Thoiras, 449 habitants, sont aux premières loges. Sans compter la cinquantaine de « roulards » installés à l'année sur une parcelle de 4 ha en plein épiceutre de la mine, où ils aiment organiser des rave parties très courues. Mais aussi des amateurs occasionnels de sensations fortes qui se servent des montagnes de déchets comme terrain d'entraînement de moto-cross, de quad et de 4X4. « Depuis la fermeture de la mine, en 1971, aucune mesure efficace de protection n'a été prise par les services compétents », accusent Picot et Narbonne dans leur courrier au préfet du Gard. Ils demandent la construction d'une « clôture efficace », voire des « moyens de surveillance électronique » pour interdire l'accès au site. Au minimum, quelques panneaux de signalisation. « Ce qui n'a jamais été entrepris, une attitude totalement irresponsable ». Pour eux, comme la dépollution totale du site est quasi impossible, il s'agit de séquestrer la pollution et d'éviter sa dissémination. Ils préconisent d'interdire les « activités générant l'envol de poussières (ex. : sports mécaniques, rave parties...) », de poser « une géo-membrane » sur les secteurs les plus touchés. Pour la cinquantaine de riverains les plus proches, ils conseillent un déménagement « avec indemnisation », ou, pour ceux qui tiennent absolument à rester sur place, un étroit « suivi médical ». Enfin, ils taclent les dépistages lancés fin 2015 par l'agence régionale de santé, lesquels ne concernent pas les traces de chrome, d'antimoine, de thallium, d'uranium qui pourraient être présents dans les organismes... Réponse de la préfecture du Gard à ce courrier alarmant ? Même si elle jure avoir « reçu le courrier le 26 juillet », elle a organisé d'urgence, deux jours après l'envoi de cette lettre, une conférence de presse. Et ce pour annoncer que les résultats définitifs des dépistages seront rendus publics... fin 2017 ! Et les arguments des deux scientifiques ? Ils sont « en cours d'examen par les services ». D'ailleurs, « des études complémentaires sont en cours et l'hypothèse d'une interdiction au public d'une partie du site ne peut être écartée », Mais, pour l'heure, il est urgent d'attendre !

21 avril 2017..... EN cette période quelque peu tendue où les policiers ont intérêt à savoir se servir à bon escient de leurs armes, l'information, publiée par « Le Parisien » fait désordre: « les 32 stands de tir de la police nationale en Ile-de-France sont fermés (...) sans aucune date de réouverture (...). A l'origine de cette fermeture, la contamination au plomb de trois salariés de la société chargée de l'entretien des stands de tir ». On dirait un poisson d'avril, mais le syndicat policier Alliance prend l'histoire très au sérieux et proteste solennellement.

Mars 2018..... Du plomb dans le sel : Le paludier Adrien Bruand, de La Turballe (Loire- Atlantique), perd deux ans de sa production de sel dit de Guérande. Tous ses sachets et bocal en vente chez Carrefour ou Anchan partent à la





bonne, car ils sont farcis - le cas de le dire - par du plomb. L'explication est lamentable : un ball-trap voisin a dispersé jusqu'au bord des salines des billes de plomb, de ce plomb que de joyeux tireurs envoient par carabine à des assiettes aussitôt pulvérisées. Question innocente : combien de lieux, au cours du siècle passé, ont été durablement pollués par le plomb, jusqu'aux peintures ignifuges responsables de tant de cas de. Saturnisme ? Des dizaines de milliers, des centaines de milliers, des millions même, car qui peut oublier cette immonde essence au plomb, inventée pour le seul profit de l'industrie ? Or une étude publiée dans The Lancet Public Health, qui n'est pas rien, estime à 412 000 le nombre de morts provoquées chaque année aux Etats-Unis par l'exposition au plomb. Soit 18% de la mortalité. C'est tellement fou que ça paraît cinglé, mais les épidémiologistes menés par Bruce Lanphear sont sérieux, même si un ou des biais sont toujours possibles. Tous les milieux: de la vie, de l'air jusqu'aux sols, en passant par l'eau, sont contaminés en profondeur. Quand connaîtra-t-on en France le bilan complet de ce problème ?

18 mars 2018..... Des Tchernobyl invisibles : Certains chiffres sont si surprenants qu'ils font lever le sourcil. C'est le cas de ceux révélés dans la dernière édition de la revue The Lancet Public Health, sous la signature d'une équipe d'épidémiologistes conduits par Bruce Lanphear. Ceux-ci publient une réévaluation de la mortalité attribuable au plomb aux Etats-Unis et parviennent à une estimation frappante: outre-Atlantique, ce sont quelque 400 000 personnes qui meurent, chaque année, de l'exposition de la population à ce métal lourd - conséquence de sa présence généralisée dans l'environnement au sens large, l'eau et la chaîne alimentaire... L'ordre de grandeur est stupéfiant; le plomb serait responsable de près de 18% de la mortalité aux Etats-Unis! Pour établir ce chiffre, les chercheurs ont analysé les données d'une cohorte rassemblant quelque 15 000 Américains, suivis pendant deux décennies. Ils ont comparé la fraction la moins exposée à celles des individus les plus exposés: chez ces derniers, la mortalité due aux maladies (notamment cardiovasculaires) connues pour être aggravées par le plomb était plus élevée, et ce dans des proportions dépassant largement ce qui était attendu. Pour limiter les biais, les auteurs ont pris en compte nombre d'autres facteurs (alcool, tabac, etc.). Ils ont aussi répété l'analyse en la limitant aux individus de la cohorte ayant un taux de plomb inférieur à 5 microgrammes par décilitre de sang, confirmant qu'il n'existe aucun seuil d'exposition sans risque. «La tendance à la hausse mondiale [des maladies cardiovasculaires] est attribuée à la croissance démographique, au vieillissement, ainsi qu'aux facteurs de risques comportementaux et métaboliques comme le tabac, l'hypertension, la sédentarité, l'obésité et la consommation excessive d'alcool, écrit Philip Landrigan. (Mount Sinai Hospital, New York), un des grands spécialistes de santé environnementale, dans un commentaire publié par le Lancet. Jusqu'à présent peu d'attention a été accordée à la contribution possible du plomb. Cela fait partie de l'indifférence à la contribution des pollutions aux maladies non transmissibles » (maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2, etc.). Cette indifférence est liée à une variété de causes. L'une d'elles est contingente: l'épidémiologie moderne s'est d'abord penchée sur les facteurs les plus simples à relever (tabac, alcool, médicaments, corpulence, alimentation, sédentarité, profession, etc.). C'est-à-dire sur ce qu'il est facile de demander par questionnaire, aux individus enrôlés dans une cohorte. Vous pouvez estimer le nombre de verres de vin ou de cigarettes que vous consommez, mais vous ignorez votre exposition au plomb, aux pesticides, aux dioxines, etc. Ces données ne peuvent être obtenues qu'au prix de prélèvements et d'analyses coûteuses. Ainsi, l'épidémiologie environnementale n'a réellement pris son essor que dans les années 1990, estime Rémy Slarna, chercheur à l'Institute for Advanced Biosciences (Inserm, CNRS, université Grenoble-Alpes) dans une somme remarquable tout juste publiée (Le Mal du dehors. L'influence de l'environnement sur la santé, Quae). Cette science, écrit-il, est celle des «catastrophes invisibles ». Celles qui frappent silencieusement les populations et peuvent demeurer sous le radar pendant des décennies, voire des siècles. De fait, le plomb est utilisé depuis l'Antiquité dans de nombreuses applications (vaisselle, peintures, etc.). Sa toxicité est connue depuis le 1er siècle de l'ère commune, et la première mesure de santé publique restreignant son usage remonte à la fin du XVIIIe siècle. Dans les années 1920, malgré l'opposition de médecins, Thomas Midgley, un chimiste de General Motors, eut pourtant l'idée de l'intégrer à l'essence (sous forme de plomb tétraéthyle), pour ses propriétés antidétonantes. «Midgley était au courant des effets sanitaires du plomb, car des ouvriers de General Motors en étaient morts, raconte Rémy Slama. Il continuera pourtant à clamer que l'utilisation du plomb tétraéthyle est un bienfait, allant jusqu'à en inhaler lors de conférences de presse pour convaincre de son innocuité ». Il faudra attendre six décennies pour ôter ce poison de nos carburants. Et il faudra en attendre quatre de plus pour avoir des preuves fortes de l'ampleur de ce «Tchernobyl » invisible. Hélas, le plomb est ubiquitaire et, même si sa présence a chuté, nous devons nous en accommoder pour longtemps. D'autres Tchernobyl invisibles sont devant nous.

5 septembre 2018..... Du plomb dans le sel : ça bouge dans les marais de Guérande où l'a l'erte date de février dernier, quand des bœufs de fleur de sel de Guérande ont été retirés des rayons. Le taux de plomb était supérieur aux normes sanitaires. La contamination est attribuée à la chasse à proximité de la saline polluée, qui a été fermée. Une conciliation entre les paludiers sinistrés et la société de chasse locale est en cours. Les producteurs du sel de Guérande vont réaliser une étude sur la décomposition et la diffusion des plombs de chasse dans l'argile et le sol du secteur. Toutes les parties prenantes, producteurs et collectivités, souhaitent s'engager dans une démarche commune avec l'Etat pour «organiser» la chasse dans les marais salants. Une cartographie des zones où elle est «intensive» a été réalisée, et dès analyses de plomb et autres métaux composant les grenailles qui mitraillent les oiseaux de passage seront effectuées. Par précaution, le maire de La Turballe, commune mitoyenne de Guérande, a annulé le ball-trap annuel dans les milieux dunaires. Bon an, mal an, chasseurs, braconniers et amateurs de ball-trap tirent autour de 200 millions de cartouches et abandonnent dans l'environnement près de 8000 tonnes de plomb et autres métaux. La contamination est historique. La France est saturnique.



Les déchets de la guerre aux animaux marquent les milieux naturels. Les résidus et les poussières de plomb et des alliages s'infiltrant aussi dans les organes et la chair de la faune, au point que l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) recommande de limiter à trois repas par an la consommation d'animaux sauvages. Quant au feu ministère de l'Ecologie, il déclarait en 2013, en réponse à la question d'un député que «les grenailles de plomb doivent être regardées comme des déchets abandonnés » et que «les personnes à l'origine de l'abandon de déchets sont responsables de leur élimination dans des filières appropriées » au titre des articles du Code de l'environnement. Un jour, les sociétés de chasse, la Fédération nationale des chasseurs et leurs fournisseurs perpétuels en plomb devront-ils casquer ?

14 septembre 2018..... Les munitions au plomb menacent la nature et la santé. La chasse et le tir sportif répandent chaque année en Europe plus de 30 000 tonnes de ce puissant neurotoxique. Les munitions utilisées par les chasseurs et les tireurs sportifs sont à l'origine d'une contamination insoupçonnée au plomb des écosystèmes et posent un risque pour l'environnement et la santé humaine. C'est le constat majeur d'une expertise rendue publique, le 12 septembre, par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Basée à Helsinki, elle avait été saisie en 2015 par la Commission européenne, qui réfléchit à des mesures de restriction de l'usage des munitions au plomb dans les zones humides. L'ECHA a répondu l'année suivante que les données disponibles justifient des restrictions de l'usage du plomb dans ces environnements fragiles. L'agence préconise désormais, après examen de nouvelles données, des mesures de restriction additionnelles. De fait, les chiffres sont impressionnants. Chaque année, selon les données de l'industrie citées par l'ECHA, 30 000 à 40 000 tonnes de plomb sont utilisées en Europe dans des munitions de types variés. Sur ce total, précise l'ECHA, «21 000 tonnes sont utilisées par les chasseurs, dont un maximum de 7000 tonnes dans les zones humides et de 14 000 tonnes sur la terre ferme». Le tir sportif disperse, de son côté, sur les champs de tir, de 10 000 à 20 000 tonnes de plomb par an. La répartition de cette contamination dans les Etats membres de l'Union européenne n'est pas connue avec précision, mais la France s'octroie à l'évidence la part du lion: environ un quart des quelque 5,2 millions de chasseurs européens sont français. Les effets sur l'environnement concernent d'abord la faune sauvage. L'ECHA estime de manière «préliminaire» qu'entre un et deux millions d'oiseaux meurent chaque année- d'intoxication au plomb. Soit en ingérant directement des grenailles de plomb, soit par contamination secondaire, dans le cas des rapaces. Le plomb n'est pas seulement toxique pour les animaux, il l'est aussi pour les humains. C'est l'un des neurotoxiques les plus puissants et le consensus scientifique à son sujet est qu'il n'existe aucune dose d'exposition sans risque. «Le plomb est un poison. non spécifique qui affecte la plupart des fonctions de l'organisme, avec des effets négatifs sur l'état de santé général. la reproduction ou encore le comportement, pouvant conduire à la mort, explique l'ECHA dans son rapport. Le plomb affecte tous les animaux sur lesquels il a été étudié, des oiseaux migrateurs aux humains. Il diffère de bien des contaminants en ce sens qu'il n'existe aucun seuil de toxicité pour de nombreux effets, en particulier sur le développement du cerveau ou sur le rein ». La toxicité considérable de ce poison réserve toujours des surprises aux chercheurs: une récente étude vient de conclure que l'exposition à bas bruit de la population générale américaine pourrait être responsable d'environ 18% de la mortalité aux Etats-Unis. Or, note l'ECHA, l'accumulation de plomb dans l'environnement présente un risque de contamination des ressources en eau. Le tiers des champs de tir sportif de Finlande sont par exemple situés à moins de 100 mètres d'un aquifère, illustre l'agence, ajoutant que des chercheurs finlandais ont identifié au moins trois cas de contamination au plomb de ces nappes phréatiques - les concentrations du métal lourd étaient alors environ dix fois supérieures aux valeurs réglementaires en vigueur. Outre ce risque, la consommation du gibier abattu est aussi problématique. Et ce même en retirant la grenaille de l'animal. «De récentes recherches suggèrent que des fragments de plomb se dispersent largement dans les tissus, sous forme de particules microscopiques, potentiellement de taille nanométrique, écrit l'ECHA. Enlever la chair autour de la blessure ne suffit pas à ôter tout le plomb qui pourrait être absorbé par le consommateur. » A l'heure actuelle, vingt-quatre des vingt-huit Etats membres réglementent, chacun à sa manière, l'utilisation de munitions en plomb dans certaines zones. Mais la pusillanimité de ces restrictions ne semble pas en mesure de réduire la contamination environnementale issue de la chasse et du tir récréatif. «Les coûts de remplacement des grenailles de plomb sont limités, dans la mesure où des alternatives en acier sont disponibles et peuvent être utilisées dans la plupart des fusils, précise l'ECHA. Ainsi, le surcoût pour les chasseurs serait faible ».

16 octobre 2018..... Le saturnisme menace des milliers d'enfants en Ile-de-France. La pollution au plomb atteint des niveaux «inacceptables» dans plusieurs sites des Yvelines et du Val-d'Oise, selon Santé publique France. Santé publique France devait publier hier les "résultats d'une enquête qui ne devrait pas rassurer les familles vivant dans les plaines d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine (Yvelines), Méry-sur-Oise et Pierrelaye (Val-d'Oise). Dans un rapport que Le Monde a pu consulter, l'organisme de veille sanitaire détaille pourquoi il est favorable à une incitation au dépistage du saturnisme infantile ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de réduction des expositions au plomb, «Il n'est pas possible d'exclure la survenue d'un effet sanitaire en lien avec la présence de plomb dans les sols pour les enfants de 0 à 6 ans du site », conclut Santé publique France. Pendant plus d'un siècle, ces trois plaines, qui s'étendent sur 4620 hectares entre les boucles de la Seine et la forêt de Saint-Germain-en-Laye, ont servi de gigantesque égout à Paris puis à son agglomération. Elles ont fait l'objet d'épandages massifs d'eaux usées brutes (entre 1895 et 1999) puis partiellement traitées jusqu'en 2006. Les épandages de boues et eaux usées sont à l'origine d'une pollution qui contamine durablement les sols. Plomb mais aussi



mercure, arsenic, cadmium, zinc, manganèse ou cuivre: de nombreux métaux lourds se sont accumulés dans des zones au départ réservées aux activités agricoles, qui se sont progressivement urbanisées. Au total, dix-neuf communes ont été concernées par ces pratiques. Elles représentent un bassin de population de plus de 300 000 habitants dont environ 25 000 enfants de moins de 9 ans. Santé publique France s'est focalisée sur les enfants de moins de 6 ans car ils constituent une population à «risque élevé d'intoxication saturnine ». Ils ont en effet tendance à ingérer davantage de plomb - par exemple en portant leurs mains à la bouche lorsqu'ils jouent dehors - et leur système nerveux est plus sensible à ses effets neurotoxiques. L'étude répond à une saisine de 2013 de l'Agence régionale de santé d'IdF. Une étude provisoire rendue un peu plus tôt concluait que les risques sanitaires résultant de la pollution par le plomb étaient «inacceptables». Des prélèvements ont été effectués sur 54 sites ayant subi les épandages les plus intenses. La campagne de mesures a particulièrement ciblé les établissements accueillant des enfants (crèche, école, collège) ou du public (club de sport, stade) ainsi que les potagers privés ou collectifs. Les concentrations de plomb les plus élevées ont été retrouvées dans des jardins privés (jusqu'à 690 mg/kg dans la plaine d'Achères) et ouvriers (640 mg/kg à Carrières-sous-Poissy), Des points noirs (dépassant 200 mg/kg) ont également été identifiés dans plusieurs écoles. L'étude montre également que ces résidus sont facilement accessibles aux enfants. La fraction de plomb dite «bioaccessible» - absorbable par l'organisme - est établie à 100%, soit «une valeur très élevée», précise le rapport. C'est pourquoi, outre un dépistage du saturnisme, Santé publique France préconise de compléter la présente enquête par une analyse «technico-économique» qui devra permettre de prendre des mesures spécifiques pour réduire l'exposition au plomb. L'organisme rappelle déjà quelques recommandations d'hygiène générale: «lavage de mains fréquent particulièrement avant les repas, et coupage des ongles court» pour éviter aux enfants d'ingérer du plomb au contact de la terre. Santé publique France préconise aussi de limiter la consommation des fruits et légumes des jardins. Dans un rapport de juillet 2014, le Haut Conseil de santé publique (HCSP) a émis de nouvelles recommandations, basées sur une plombémie critique abaissée à 12 microgrammes par litre de sang, pour protéger les jeunes enfants des effets neurotoxiques du plomb. Cette valeur «critique » correspond à la perte d'un point de quotient intellectuel. Les connaissances scientifiques ont mis en évidence de nombreux effets néfastes d'une exposition chronique au plomb: retards de croissance ou pubertaires, troubles du comportement ou encore réduction de l'acuité auditive.

Incendie de Notre-Dame de Paris

- 15 avril 2019..... Spectaculaire et long incendie de Notre-Dame de Paris qui est en travaux. Les images font le tour du Monde. Les pompiers auront beaucoup de mal à venir à bout de ce feu à la cause inconnue. Les toitures s'effondrent et les murs seront fragilisés pour longtemps. On va découvrir tardivement une pollution au plomb tout autour de la cathédrale.
- 30 avril 2019..... Notre-Dame de Paris, comme les Twin Towers du 11 septembre 2001 à New-York. L'association Robin des Bois, dans une alerte à vrai dire sensationnelle, décrit la cathédrale brûlée comme un site gravement pollué. Et demande par exemple que les pompiers et sauveteurs intervenus sur l'incendie puissent passer des examens de santé au long cours. Pourquoi ? la première des raisons est évidente: 300 tonnes de plomb ont fondu. et se trouvent fatalement ailleurs, sans compter les vapeurs qui se sont dégagées. Or, le saturnisme est une maladie grave. Et ne parlons pas des eaux polluées par l'extinction, des suies, cendres et gravats, des charpentes gorgées de fongicides, qui ont fatalement dégagé des fumées toxiques. Pendant des mois ou des années, l'air alentour, l'eau de la Seine, les jardins publics seront affectés par cette catastrophe. Qui fait inéluctablement penser au drame sanitaire qu'a connu New York après le 11 septembre 2001. L'estimation retenue parle là-bas de 410 000 personnes victimes d'un nuage de poussière géant, mélange de béton et d'une infinité de polluants chimiques, dont l'amiante, le mercure, des dioxines et... du plomb. Pour ne donner qu'un pauvre exemple des conséquences. rappelons l'étude sérieuse menée en 2010 parle Docteur David J. Prezant. La totalité des 5000 sauveteurs analysés souffraient, à des degrés évidemment divers, de troubles respiratoires. À New York, la polémique dure encore, car des éléments troublants suggèrent que des données importantes ont été dissimulées. Sur ordre. Ce n'est pas en France qu'on verra ça, hein ?
- 5 juin 2019..... Notre-dame de Paris : Après l'incendie, un enfant a trop de plomb dans le sang. Les familles avec des jeunes enfants et les femmes enceintes vivant sur l'île de la Cité à Paris sont invitées à faire doser le plomb présent dans leur sang ? après l'identification d'un cas d'enfant présentant un taux supérieur au seuil réglementaire. C'est ce qu'a indiqué l'agence régionale de santé d'Ile-de-France. Cette dernière a déclenché une «enquête environnementale ».
- 28 juin 2019..... Plomb: un empoisonnement consenti. Judith Rainhorn signe une superbe histoire de la céruse, qui éclaire bien des débats actuels. «Quand on va là, voyez-vous, c'est comme si on allait commander son enterrement: on y meurt comme des mouches : tous les jours, on avale sa petite dose de poison ». Ainsi s'exprime, en 1845, un ouvrier qui a travaillé dans l'usine Roard de Clichy, l'un des principaux établissements français producteurs de céruse à cette époque. Ce produit, surtout destiné à blanchir la peinture; était fabriqué en oxydant du plomb, d'où le nom qui lui était parfois donné de «blanc de plomb ». Ou de «blanc poison ». La toxicité du produit était en effet parfaitement connue dès les origines de sa production industrielle à la fin du XVIIIe siècle, ce qui n'a pas empêché son usage massif tout au long du XIXe siècle. A cette période, «la céruse est partout », écrit l'historienne Judith Rainhorn, professeure à l'université Panthéon-Sorbonne, dans «Blanc de plomb », passionnante étude au sous-titre évocateur: «Histoire d'un poison légal ». La question qu'elle pose est abyssale: comment une société consent-elle à son propre empoisonnement ? La responsabilité des conséquences





dévastatrices de l'usage de la céruse incombe bien entendu à certains industriels particulièrement cyniques et à des pouvoirs publics pusillanimes, mais le cercle du consentement, beaucoup plus large, a compris ouvriers et syndicats, citoyens et consommateurs. Un exemple criant du décalage entre conscience du problème et absence de résolution tient dans l'attitude des médecins hygiénistes, qui s'intéressent à la céruse comme à tous les maux sanitaires de leur temps. Ceux-ci mettent en évidence, dès les années 1820, les symptômes de l'intoxication liée à l'absorption de plomb, le saturnisme: déchaussement des dents, coliques atroces, paralysie puis, bien souvent, mort. Pourtant, ils ne préconisent généralement pas l'interdiction du blanc de plomb et préfèrent mettre en avant un ensemble de précautions visant à limiter l'épidémie de saturnisme. Ils enjoignent notamment aux ouvriers de veiller à leurs gestes: les victimes deviennent ainsi les responsables du mal qui les frappe. Ce livre parfaitement ciselé s'inscrit dans une historiographie de plus en plus vaste sur la genèse, au XIXe siècle, des rapports entre nos sociétés industrielles et leurs effets sur l'environnement et la santé humaine. Ce qui le rend très précieux est sa capacité à nous entraîner dans une chronologie fine, loin d'un récit linéaire qui se révélerait fictif: il n'y a ni prise de conscience progressive ni marche triomphale vers l'interdiction de la céruse. On dispose dès le milieu du siècle d'un produit de substitution, beaucoup moins toxique, le blanc de zinc. De même, au début des années 1850, les pouvoirs publics sont déjà à deux doigts de stopper la production et la vente de céruse, mais c'est seulement en 1919 que le plomb est reconnu comme un poison dans l'espace du travail. Les mêmes difficultés se rencontrent ensuite à l'échelle internationale. D'où la sombre conclusion de l'auteure: l'histoire de la céruse n'est pas celle d'une victoire contre un poison légal, mais «celle de la défaite des résistances multiformes devant l'entreprise (...) d'accommodement collectif au toxique», tant le «parti de la céruse» a su mobiliser d'arguments efficaces, de la défense de l'emploi à l'instillation du doute sur la nocivité réelle du blanc de plomb. Une rhétorique encore largement utilisée aujourd'hui contre l'interdiction de produits dangereux.

9 juillet 2019..... Notre-Dame de Paris: Des élus de partis de gauche au Conseil de Paris ont interpellé le préfet de police, exigeant une cartographie des taux de pollution au plomb observés aux abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris, après l'incendie survenu le 15 avril. Selon le site d'information Mediapart, des prélèvements effectués début mai à l'intérieur et aux alentours de la cathédrale ont mis en évidence des taux de plomb 400 à 700 fois supérieurs au seuil autorisé. Le plomb provient notamment de la flèche et de la toiture de la cathédrale gothique, qui ont été attaqués par les flammes.

20 juillet 2019..... Du plomb dans les écoles autour de Notre-Dame de Paris : Selon l'Agence régionale de santé, les prélèvements ne dépassent pas en moyenne les seuils de référence. Il n'y a aucun risque pour la santé, mais la Mairie de Paris va tout de même profiter des vacances pour effectuer une «opération de nettoyage renforcée» des crèches et des écoles dans la zone de Notre-Dame. Un peu plus de trois mois après l'incendie qui a ravagé la cathédrale, l'agence régionale de santé (ARS) avait convié la presse, 18 juillet, pour un «point de situation» visant à rassurer les Parisiens quant aux risques sanitaires liés à la pollution au plomb. Entre la toiture et la flèche, ce sont près de 400 tonnes de plomb qui sont parties en fumée le 15 avril, et qui sont retombées sous forme de poussières sur le site et alentour, dans un périmètre indéterminé. Un événement qualifié d'exceptionnel et «auquel nous allons faire face durablement» mais qui serait sous contrôle, selon le directeur général de l'ARS, Aurélien Rousseau. «Toutes les données que nous avons pu collecter jusqu'ici montrent que la santé de la population a été préservée», a répété le patron de l'agence. L'intervention du représentant de la Mairie de Paris, le sous-directeur à la santé, Arnaud Gauthier, a jeté un froid. «Aucune crèche ou école n'ouvrira à la rentrée si le moindre risque est détecté», a-t-il déclaré, laissant entendre, contrairement à l'ARS, que des doutes pouvaient donc subsister. Concrètement, le «nettoyage renforcé» passera par un, «décapage des cours de récréation» avec du matériel à haute pression. Il devrait aussi concerner les murs et le mobilier. Les enfants en bas âge sont les plus exposés au risque de saturnisme car ils peuvent plus facilement ingérer le plomb contenu dans les poussières ou les sols, notamment lorsqu'ils jouent à l'extérieur en portant leurs mains à la bouche. Ce grand nettoyage d'été vise à «s'assurer que le risque est le plus minime possible», s'est ensuite repris le représentant de la Mairie, assurant, comme l'ARS, que «les niveaux moyens des prélèvements effectués dans les écoles sont inférieurs aux normes et ne justifient pas d'alerte de santé». Plus tard dans la journée, le premier adjoint à la maire de Paris, Emmanuel Grégoire, convoquait à son tour les médias pour dire que «s'il y avait le moindre risque, non seulement les écoles n'auraient pas rouvert mais ne rouvriraient pas à la rentrée». Une façon de répondre à un article de Mediapart faisant état de «taux de concentration au plomb, parfois dix fois supérieurs au seuil d'alerte (...), relevés dans des écoles proches de l'édifice» et indiquant que la Mairie de Paris n'avait pas «effectué de nettoyage en profondeur des lieux». Soucieux de jouer la carte de la transparence après les critiques, l'ARS a rendu publics les résultats des prélèvements pratiqués dans certains de ces établissements. Ils font apparaître ponctuellement plusieurs valeurs très élevées. Soit 255 microgrammes de plomb par mètre carré (microg/m2) dans la cour d'une école élémentaire sur l'île Saint-Louis; 230 microg/m2 dans celle d'une école rue Saint-Jacques, rive gauche. Ou encore 130 microg/m2 «devant la petite maison» du jardin d'une crèche collective à deux pas de l'Hôtel de ville... Des niveaux supérieurs à la valeur de référence fixée. pour les poussières, à 70 microg/m2 par le haut-conseil de la santé publique (HCSP). Mais, précise l'ARS pour rassurer, cette valeur s'applique à des moyennes. Et si l'on se rapporte à la moyenne des prélèvements réalisés dans les écoles, aucune ne dépasse effectivement les 70 microg/m2. La note de la Direction générale de la santé de septembre 2016 relative au dispositif de lutte contre le saturnisme infantile et de réduction des expositions au plomb précise en effet qu'il s'agit de «concentrations moyennes». Pour les autorités de santé, cette référence ne constitue pas, de surcroît, un seuil réglementaire mais une simple «incitation au dépistage». «A partir de





70 microg/m², cela signifie qu'il y a un risque de plombémie [détection de plomb dans l'organisme] mais ce n'est en aucune façon un seuil qui dit qu'il faut fermer l'école », argumente Aurélien Rousseau. Lorsque les concentrations moyennes dépassent 70 microg/m², 5% des enfants qui y sont exposés risquent d'avoir une plombémie dépassant le seuil dit d'intervention rapide (50 microgrammes par litre, microg/l), précise pourtant le HCSP. Aussi, ce dernier « recommande que la connaissance d'un dépassement de ce seuil conduise à un dépistage du saturnisme pour les enfants de moins de 7 ans ». Jusqu'à aujourd'hui, 82 plombémies ont été pratiquées sur des enfants du quartier de l'île de la Cité et résidant dans les 1^{er}, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements de Paris. Une seule s'est avérée supérieure au seuil de 50 microg/l. Elle concerne un enfant de 2 ans, mais serait due, selon l'ARS, non pas à l'incendie de Notre-Dame mais à la présence de plomb dans le bâti de son logement, plus précisément le balcon. Ce que ne conteste pas l'ARS, c'est que des niveaux de plomb hors norme ont été mesurés sur le parvis de la cathédrale: jusqu'à 20 000 milligrammes par kilo (mg/kg) de terre, soit pratiquement 70 fois la limite admise pour les sols (300 mg/kg). Pour ces raisons, le parvis reste fermé au public. Plus inquiétant, ces valeurs n'ont pas baissé. Aussi, la directrice régionale des affaires culturelles, Karine Duquesnoy, promet-elle d'expérimenter très prochainement de « nouvelles méthodes » pour nettoyer plus efficacement le parvis. Ces mesures sont largement insuffisantes et trop tardives pour Annie Thébaud-Mony; directrice de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). « Je suis indignée par les propos de l'ARS dans cette affaire, indique-t-elle au Monde. Si j'avais des enfants qui ont été exposés à des taux supérieurs à 70 microg/m² pendant trois mois, je ne serais pas rassurée. Ce n'est pas acceptable de s'en tenir à des moyennes arithmétiques. Si dans une seule classe on était au-dessus de 70 microg/m², il aurait fallu immédiatement évacuer l'école, décontaminer et pratiquer des plombémies ». Habitée des dossiers de santé publique et de pollution depuis ses premiers combats contre l'amiante, Mme Thébaud-Mony souligne que « le plomb est un toxique pour lequel il n'y a pas de niveau en dessous duquel il n'y pas de danger. C'est comme pour l'amiante, soit il y en a et le danger est là, soit il n'y en a pas ». Et comme pour la fibre tueuse, rappelle la présidente de l'Association Henri-Pézèrat (du nom de son défunt compagnon, toxicologue ayant contribué à faire interdire l'amiante en France en 1997), « les cancers liés au plomb peuvent se déclarer dix ans, vingt ans, trente ans après une exposition ». Surtout, insiste l'infatigable lanceuse d'alerte, le plomb est une menace qui plane d'abord sur les enfants: « Depuis 2010, toute la littérature scientifique montre que c'est un toxique majeur qui a des effets à très faible dose: 10 microg/l dans le sang, c'est un point de QI en moins ».

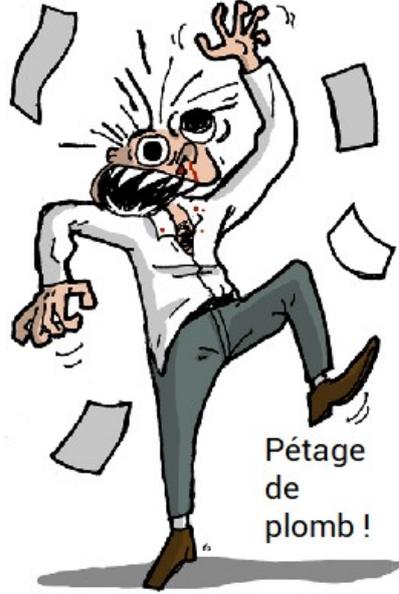
27 juillet 2019..... Plomb autour de Notre-Dame de Paris: un groupe scolaire fermé sine die. Un groupe scolaire parisien pollué au plomb après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame ne rouvrira pas à la rentrée si le taux ne redescendra pas à 1000 g/m², Deux écoles élémentaires dans le 6^e arrondissement sont notamment concernées. Les touristes n'ont toujours pas accès à l'édifice ni au parvis fermés depuis l'incendie du 15 avril.

30 juillet 2019..... Notre-Dame de Paris : une plainte déposée pour les risques liés au plomb. L'association Robin des Bois, qui avait lancé l'alerte après l'incendie, a saisi le tribunal de grande instance de Paris, dénonçant des « carences fautives ». Trois mois après l'incendie de Notre-Dame, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, la préfecture de police et la Mairie de Paris avaient convié la presse, le 19 juillet, à un « point de situation » visant à rassurer les Parisiens sur les risques liés à la pollution au plomb. « Toutes les données que nous avons pu collecter jusqu'ici montrent que la santé de la population a été préservée », avait répété le directeur de l'ARS, Aurélien Rousseau. Il n'a pas convaincu tout le monde. Selon les informations du Monde, l'association Robin des Bois a déposé une plainte contre X pour « mise en danger de la personne d'autrui », vendredi 26 juillet, devant le tribunal de grande instance de Paris. En pointe sur les dossiers de pollution, l'association avait, la première, alerté sur les risques sanitaires après la catastrophe. Entre la toiture et la flèche, près de 400 tonnes de plomb ont pris feu le 15 avril et sont retombées sous forme de poussières sur le site et aux alentours, sur un périmètre indéterminé. Or, l'exposition au plomb peut provoquer des maladies graves. Il est toxique pour la reproduction, considéré comme potentiellement cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer, et les enfants sont particulièrement sensibles au risque de saturnisme en cas d'ingestion. Surtout, l'Organisation mondiale de la santé précise qu'il n'existe pas de concentration de plomb dans le sang qui soit sans danger ». Dans sa plainte, l'association reproche aux autorités plusieurs « carences fautives ayant pour conséquences la mise en danger délibérée de la personne d'autrui et la non-assistance à personne en danger ». Des carences dans la mise en œuvre de mesures de protection et d'information des populations comme des travailleurs. « En trois mois, nous avons accumulé assez de preuves de l'inertie des pouvoirs publics pour décider de saisir la justice », explique Iacky Bonnemains, directeur de Robin des Bois. L'ARS, comme la Mairie de Paris et la préfecture, assurent avoir pris les mesures adaptées et communiqué en toute « transparence ». Ce n'est pourtant que le 29 avril que les premières consignes de prévention (nettoyage et hygiène) sont diffusées aux riverains. Et la cartographie des niveaux de plomb, réclamée depuis l'incendie par l'association, n'a été rendue publique que le 18 juillet. Elle fait apparaître par endroits des taux très élevés. Jusqu'à 500 000 microgrammes par mètre carré sur le parvis de Notre-Dame (toujours fermé au public) ou encore 20 000 microg/m² autour de la très fréquentée fontaine de la place Saint-Michel (jamais fermée au public). Très au-dessus de la « valeur environnementale » de 5 000 microg/m² retenue par l'ARS pour caractériser le « bruit de fond » parisien; une valeur qui ne constitue pas une « référence sanitaire », précise l'Agence. « Ça me fait bondir d'entendre ça d'une institution de santé » réagit Annie Thébaud-Mony, directrice de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. « Les taux retrouvés sont gigantesques. Ils correspondent à ce qu'on peut voir sur des chantiers de dépollution de sites de recyclage de batteries ou de traitement de déchets électroménagers. Ils sont la marque d'une contamination massive qui fera forcément des



victimes» Des niveaux supérieurs à 5 000 microg/m² ont aussi été retrouvés dans des écoles autour de Notre-Dame. Deux établissements du 6^e arrondissement qui accueillent des enfants en centre de loisirs pendant les vacances ont été fermés jeudi 25 juillet «par mesure de précaution» et pour pouvoir procéder à leur décontamination. Un peu tard pour Annie Thébaud-Monny et Iacky Bonnemaïn. Les deux lanceurs d'alerte sont également «très inquiets pour les travailleurs », Sur le chantier de Notre-Dame, il y a encore quelques semaines, certains ouvriers ne portaient pas de masque de protection. Le préfet d'Ile-de-France, Michel Cadot, a suspendu les travaux à la suite d'un rapport de l'inspection du travail pointant des failles béantes dans les règles de précaution sanitaires. Celles-ci n'étaient «pas suffisamment» ni «systématiquement appliquées » et «les installations de décontamination [étaient] sous-dimensionnées», a indiqué le préfet. «La minimisation qui a été faite est catastrophique. Les précautions qui s'imposaient n'ont pas été prises. Un suivi médical doit être mis en œuvre, et à vie car comme pour l'amiante, les cancers peuvent apparaître dix, vingt ou trente ans plus tard », met en garde la chercheuse. Iacky Bonnemaïn est également préoccupé par la situation des agents de la Ville de Paris qui balayent sans protection les rues autour de la cathédrale, des commerçants ou des bouquinistes. L'inquiétude gagne aussi les rangs des pompiers. Le collectif fédéral CGT des services départementaux d'incendie et de secours a écrit au commandement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Intitulé «Incendie de Notre-Dame, une opération plombée», le courrier vise à «connaître les mesures prises pour les agents engagés ». La CGT attend toujours la réponse. «Les autorités jouent la montre car elles savent que l'empreinte de l'incendie va petit à petit diminuer et se déplacer », estime Iacky Bonnemaïn. Le 19 juin, la SNCF a dû fermer la station Saint-Michel du RER C et la nettoyer après avoir constaté des niveaux élevés de plomb sur une passerelle. Selon la SNCF, les poussières auraient été «apportées par les semelles des chaussures» des usagers. Les particules de plomb se sont également déplacées dans l'air, Airparif, l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, n'a pas constaté d'augmentation de la concentration en plomb à Paris après l'incendie. Mais sa seule station urbaine mesurant encore le plomb (depuis son interdiction dans l'essence en 2000) est située dans le 18^e arrondissement, au nord de la capitale. Or, lorsque la cathédrale a pris feu, le vent venait de l'est, poussant le panache de fumée vers l'ouest, le long de la Seine. Airparif a, en revanche, constaté des niveaux «très atypiques » sur son site de surveillance de Limay dans les Yvelines, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Paris, situé dans la direction des vents pendant l'incendie. Dans la semaine du 15 au 22 avril, la concentration en plomb y a atteint 0,108 microg/m³ (contre seulement 0,003 microg/m³ à la station du 18^e arrondissement). Dès niveaux qu'Airparif avait jusqu'ici seulement retrouvés ponctuellement, par exemple sur le site industriel de Bagneaux-sur-Loing, en Seine-et-Marne (0,091 microg/m³ en 2017). «Ces éléments tendent à indiquer qu'il y aurait un impact de l'incendie dans la zone de retombée du panache, et que cette zone serait relativement éloignée de Paris », en déduit Airparif. Pour autant, l'ARS n'y a pas diligencé de prélèvements sur le terrain. Le directeur de Robin des Bois s'inquiète enfin pour la Seine, réceptacle des poussières de plomb drainées par les eaux de pluie ou celles utilisées par les agents municipaux pour nettoyer les rues. D'autant que la station d'épuration d'Achères (Yvelines), qui traite 60% des eaux usées de l'agglomération parisienne, tourne au ralenti depuis un incendie (le troisième en dix-huit mois) début juillet. Plusieurs tonnes de poissons morts ont été repêchées dans le fleuve après ce nouvel incident. «Je ne serais pas surpris si on retrouvait dans quelques mois la signature de Notre-Dame jusque dans les coquilles Saint-Jacques en baie de Seine ».

31 juillet 2019..... Fabrice Nicolino : Tentative d'imitation de «1984 »



par nos autorités. On connaît peut-être le mot d'Ulrich Beck, auteur en 1986 de La Société du risque: «Ils exhortent la population à monter à bord d'un avion pour lequel aucune piste d'atterrissage n'a été construite à ce jour ». Ils, c'est-à-dire eux. Macron, mais aussi avant lui Hollande, Sarkozy, Chirac, Mitterrand, etc. Regardons la manière dont ils s'y prennent avec le **plomb** qui s'est échappé par centaines de tonnes de l'incendie de Notre-Dame. Comme ils sont obligés de mentir, ne serait-ce que pour sauver leur saison touristique. ils passent au chalumeau oxydrique les chiffres anciens, façon 1984. Une concentration de 10 microgrammes de plomb dans un litre de sang d'un gosse peut avoir des effets graves sur le cerveau. Mais, pour l'occasion, on fait semblant de croire qu'au-dessus de 70 seulement il faudrait commencer à se poser des questions. Or on a retrouvé parfois, autour et dans Notre-Dame, des concentrations supérieures de 400 à 800 fois au niveau autorisé. Ce qu'on ne voit jamais, même sur les pires chantiers. Et les poussières de plomb sont très volatiles. Comme si cela ne suffisait pas, on jongle d'un seuil pourtant légal de 1000 microgrammes de plomb au mètre carré à celui de 5000. C'est pratique. (...) Ces gens ne savent à peu près rien, mais l'important, c'est de tenir le micro. Et de ne surtout pas le passer à ceux. qui remettent en cause les normes.

1 août 2019..... Plombémie élevée chez des maîtres verriers à Notre-Dame de Paris :

Un collectif réclame le «confinement total» du chantier interrompu. Un collectif formé par la CGT et des associations réclame le «confinement total» de la cathédrale Notre-Dame ainsi que la création d'un centre de dépistage et de suivi sanitaire des personnes exposées au plomb. Les concentrations de ce métal sont élevées aux alentours du monument depuis l'incendie du 15 avril qui en a détruit la charpente, le toit et la flèche. Un problème reconnu





par la préfecture d'Ile-de-France qui, le 25 juillet, a suspendu le chantier de rénovation pour plusieurs jours. Le but: «mettre à plat» les règles de précautions sanitaires pour les ouvriers exposés au plomb. Car des cas de plombémie aiguë ont été décelés chez des vitraillistes intervenus peu après l'incendie. «Chez certains maîtres verriers, des mesures ont révélé un taux de plomb dans le sang particulièrement-élevé, très supérieur aux valeurs de référence (moins de 50 microgrammes par litre pour l'homme adulte et moins de 70 microg/l pour la femme)». témoigne ce professionnel du vitrail. Dès le 18 avril, la première réunion de travail pour la mise en place du chantier d'urgence s'est concentrée sur la dépose des panneaux de vitraux et des serrureries métalliques qui les portent. Sur la centaine d'intervenants, réquisitionnés quelques jours plus tard par la préfecture à la demande de la direction régionale des affaires culturelles (Drac), les maîtres verriers et les serruriers ont composé l'un des contingents de spécialistes mobilisés les plus importants. Pathologies graves Ces entreprises ont été notamment chargées de ces opérations délicates. Elles ont été confrontées à l'obligation d'aller vite, la dépose devant libérer des baies où viendra s'appuyer une installation permettant d'affiner le diagnostic sur l'état de la voûte, très affectée par le sinistre. Les vitraux ont ensuite été acheminés vers des ateliers pour être nettoyés et restaurés, voire réparés, avant leur réinstallation sur les parois du monument religieux. La nature même de leur activité confronte les maîtres verriers à l'omniprésence du plomb: les cloisons des pièces de verre des vitraux qu'ils réalisent ou restaurent en sont très majoritairement constituées. La médecine du travail est donc très attentive aux cas de plombémie dans la profession. Ce métal peut être à l'origine de pathologies graves de nature hématologique, neurologique, cognitive, rénale, digestive, cardiovasculaire, métabolique... Le saturnisme en est la plus notoire. Plus que la réalisation de vitraux neufs, «la principale source d'exposition au plomb est le travail sur vitraux anciens, pourvoyeur de grandes quantités d'oxyde de plomb produites lors du vieillissement du vitrail», indiquait, en 2014, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) dans l'étude «L'Exposition au plomb chez les vitraillistes ». Et encore, l'étude ne faisait référence qu'au seul travail en atelier. Si, dans ce dernier cadre, l'exposition par voie digestive est la principale voie de contamination, par le portage à la bouche des mains souillées (cigarettes, repas, etc.), les interventions de dépose sur site, comme ce fut le cas à Notre-Dame, augmentent très sensiblement les risques d'inhalation. Dans ce cas précis, où la «dangerosité » potentielle des vitraux anciens a été accrue par la présence massive de particules en suspension dans l'air ou sous forme de poussières résiduelles consécutives à la combustion de la toiture (composée, flèche comprise, de quelque 400 tonnes de plomb), le moindre manquement à certaines précautions a pu occasionner un accroissement très important de la contamination. Les tenues conformes au protocole plomb, dont les masques dotés d'aide respiratoire, sont, en période de forte chaleur, particulièrement pénibles à porter, témoignent les maîtres verriers. Elles entravent lourdement la réalisation de tâches manuelles nécessitant une certaine précision dans les gestes en raison de la fragilité, voire de la valeur des supports. Dans ses attendus, la préfecture d'Ile-de-France, relayant un rapport de l'inspection du travail. a révélé qu'en dépit de visites «pourtant annoncées », les règles de précaution prévues pour et par les personnes présentes sur le chantier de la cathédrale «n'étaient pas suffisamment » et pas «systématiquement appliquées ». Le préfet, Michel Cadot, a évoqué des «installations de décontamination sous-dimensionnées» et appelé à appliquer les «protocoles»: savon de douches de décontamination, utilisation des combinaisons, des masques et des lunettes, temps de pause, traçabilité, etc. Le 19 avril, quelques jours à peine après l'incendie, l'association de lutte pour la sauvegarde de l'environnement Robin des Bois avait recommandé que «tous les pompiers et sauveteurs qui ont participé. à la lutte contre l'incendie et à la récupération en urgence d'antiquités soient soumis dans les semaines qui [suivaient] à un contrôle de la plombémie ». Le message était passé inaperçu. Au même moment, le centre antipoison de Paris découvrait des taux de plomb supérieurs au seuil réglementaire chez des personnes intervenues dans la zone circonscrite autour de Notre-Dame après l'incendie, indiquait l'Association française des victimes du saturnisme (AFVS), soit «une importante plombémie pour les pompiers, ceux qui travaillent dans le quartier, et ceux qui ont déménagé les œuvres d'art», précisait l'AFVS, qui s'associe à la demande de la CGT. Le 26 juillet, Robin des Bois a déposé une plainte contre X pour mise en danger de la personne d'autrui devant le tribunal de grande instance de Paris. Depuis l'interruption du chantier, seul l'architecte en chef des Monuments historiques, Philippe Villeneuve, a accepté de parler. Il affirme ignorer l'existence d'une plombémie élevée chez les vitraillistes, lui-même enregistrant en la matière un niveau, dit-il, «très, très en dessous de la moyenne ». Les responsables du laboratoire de recherche des Monuments historiques (LRMH), qui ne souhaitent pas s'exprimer sur le sujet, renvoient la curiosité des journalistes à début septembre, moment choisi par le ministère de la culture pour mettre en place une importante communication autour de Notre-Dame. Parmi les ateliers, seul Vitrail France a répondu à nos sollicitations. «Les entreprises qui travaillent dans le domaine verrier ont toujours été exposées au plomb (...), depuis des centaines d'années, précise son directeur, Emmanuel Putanier. Pour le chantier de Notre-Dame, pas plus qu'ailleurs ». Certains des vitraillistes qui auraient été victimes d'une plombémie élevée consécutive à leur travail sur les vitraux de la cathédrale parisienne pourraient envisager, témoigne cet observateur, de ne pas se mettre en arrêt maladie. «Il leur est plus simple de démissionner de leur poste actuel, explique-t-il. Et de retrouver, sans difficulté, du travail dans un autre atelier ». Comme si de rien n'était.

7 août 2019..... Notre-Dame de Paris : la Mairie annonce de nouvelles mesures de dépollution. L'inquiétude reste vive au sujet de la contamination au plomb aux alentours de la cathédrale. Les travaux doivent reprendre le 12 août. Les flammes qui ont ravagé Notre-Dame de Paris, le 15 avril, n'ont pas fait de victimes directes, mais les quelque 400 tonnes de plomb emprisonné dans son toit et sa flèche qu'a libérées l'incendie inquiètent les associations environnementales et ménagent un été actif aux autorités. Après le dépôt d'une plainte contre X, le 26 juillet, par l'association Robin des bois





pour «carences fautives, mise en danger d'autrui et non-assistance à personne en danger », un collectif composé de syndicats CGT et d'associations a demandé. lundi 5 août, le «confinement du site dans sa globalité » pour assurer la protection des riverains et des travailleurs du chantier de reconstruction. De nouveaux relevés mesurant la contamination autour de la cathédrale devaient être publiés bientôt. Suspendus le 25 juillet par arrêté préfectoral, le temps d'une mise à plat des mesures de protection et de sécurité des intervenants, les travaux doivent redémarrer «progressivement» à partir du 12 août. Ils seront désormais encadrés par des procédures de circulation du matériel et des personnes, et des méthodes et moyens de décontamination renforcés qui ont reçu la bénédiction de l'inspection du travail. «Cette réouverture ne nous va pas », a protesté Benoît Martin, secrétaire général de l'Union départementale CGT de Paris. «Si le calendrier de reconstruction voulu par certains doit prendre quelques mois de retard, pour nous, ce n'est pas un problème. Priorité à la santé », a poursuivi le syndicaliste. Pour M. Martin, d'autres catégories professionnelles ont pu être exposées au plomb depuis la mi-avril: «Pompiers, agents de nettoyage, policiers, personnels de l'Hôtel-Dieu, mais aussi bouquinistes, salariés des bars et restaurants avoisinants... » Annie Thébaud-Mony, sociologue spécialisée dans la recherche sur les maladies professionnelles et la santé publique et porte-parole de l'association Henri-Pézerat, a, de son côté, dénoncé un «scandale sanitaire ». Elle a rappelé le caractère «cancérogène, neurotoxique et reprotoxique» du plomb, «ses effets, pour la plupart, silencieux », les «troubles cardiovasculaires, cognitifs et rénaux » et les cancers aux délais de latence de plusieurs décennies dont ce métal est responsable. Selon le collectif syndical et associatif, il convient de confiner le chantier de Notre-Dame «dans sa globalité » pour «enrayer la contamination », d'obtenir «une cartographie précise et rigoureuse (...) pour suivre l'évolution de la pollution» et de créer à l'Hôtel-Dieu un centre de suivi clinique, psychologique et social spécialisé rassemblant «en un seul lieu» toutes les données concernant la pollution au plomb, «car tous les médecins n'ont pas forcément l'expérience nécessaire ». «Les seuils dits "réglementaires" [dans le sang] sont des seuils de gestion du risque, des seuils d'intervention, [présenter une plombémie au-dessous] ne signifie pas qu'il n'y a pas de danger, a insisté Mme Thébaud-Morry. Même à faible dose, le risque est présent. » Pour Anne Souyris, adjointe (Europe Ecologie-Les Verts) à la santé à la Mairie de Paris, «très attachée à l'application du principe de précaution », la notion de seuil moyen n'est pas suffisante. «Il ne faut laisser subsister aucune zone polluée, si réduite soit-elle, au-delà des seuils préconisés par l'Agence régionale de santé (ARS) soit 70 microgrammes par mètre carré à l'intérieur des écoles, 1000 microg/m2 dans les cours et 5000 microg/m2 dans les rues », a déclaré l'élue au Monde, avant d'annoncer une intensification de la dépollution aux abords immédiats de Notre-Dame, où les taux de pollution restent très élevés. «La fermeture et la dépollution du parvis et des rues encadrant Notre-Dame (rue de la Cité, place Jean-Paul-II et promenade Maurice-Carême) commenceront dès cette semaine, sous la responsabilité de l'Etat, et devraient durer jusqu'à mi-août, a fait savoir Mme Souyris. Si de nouvelles mesures - et il y en a en permanence - établissent que d'autres rues avoisinantes sont concernées, nous veillerons à ce qu'elles soient également traitées.» Au sujet des établissements accueillant des enfants «dans un périmètre allant jusqu'à 800 mètres autour de Notre-Dame », Mme Souyris a précisé: «Nos relevés montrent que les normes sont respectées à 99%. Pour le 1% restant, nous prenons les mesures de dépollution nécessaires afin que les enfants puissent aller partout en toute sécurité.» Selon l'élue, les résultats de toutes les mesures seront «immédiatement » transmis à l'ARS et mis en ligne sur le site de la Ville de Paris. Anne Souyris souhaite, enfin, la création d'un «outil indépendant de mesures » pour le plomb (comme Airparif pour l'air), qui réalise et donne accès «en temps réel » à une «cartographie de la pollution et de son évolution ». Et elle encourage les Parisiens vivant ou travaillant à proximité de Notre-Dame à envisager une plombémie, (un acte médical simple qui peut être prescrit par un médecin traitant et permet à la fois de se rassurer et de localiser des problèmes anciens ou nouveaux ». Outre un cas de saturnisme avéré, l'ARS avait indiqué, le 18 juillet, que, sur 82 enfants dépistés après l'incendie, vivant tous à proximité de Notre-Dame, 10 présentaient des taux de plomb supérieurs au seuil de vigilance de 25 microgrammes par litre. Parmi eux, selon le site d'information Mediapart, figure un enfant de 18 mois, qui affichait un taux de 48,8 microg/l, juste sous le seuil d'intervention établi à 50 microg/l.

7 août 2019..... L'Elysée bien plombé par Notre-Dame de Paris. La promesse de Macron de restaurer Notre-Dame de Paris d'ici aux JO de 2024 a été mal échafaudée. Après l'incendie du 15 avril, le chantier était censé démarrer tambour battant et être achevé en cinq ans. Il ne cesse, en fait, de collectionner les retards. La récente décision du préfet d'Ile-de-France de suspendre durant quinze jours les travaux en raison de la pollution au plomb en est la dernière illustration... Au printemps dernier, les responsables de la restauration avaient annoncé à la presse que le déblaiement des décombres et la sécurisation du site seraient achevés avant fin août. Mieux: une bâche «recouverte intégralement d'une photo de l'ancienne toiture » et donnant l'illusion d'une couverture intacte devait être installée «avant cet été ». Et le démontage du gigantesque échafaudage déformé par les flammes allait démarrer en juillet. Aujourd'hui, le sol de la cathédrale est encore jonché de débris. La voûte menace toujours de s'effondrer. Le transept reste ouvert aux quatre vents. Et l'échafaudage tordu demeure en place. Aux dernières nouvelles, la sécurisation du site ne sera pas achevée avant le début de 2020. Au mieux. Le chantier s'est avéré, en fait, beaucoup plus complexe que prévu. Comme dans un jeu de mikado, le moindre déplacement d'une poutre calcinée sur les croisées d'ogives ou d'une barre métallique peut entraîner des effondrements en série. Et il y en a des centaines de tonnes à retirer ainsi. Tout aussi ennuyeux: attaquées par le feu, l'eau des pompiers et la canicule, de nombreuses pierres menacent toujours de dégringoler. Les spécialistes sont donc contraints d'avancer avec d'innombrables précautions. Les récentes révélations sur la pollution au plomb (à Notre-Dame, dans les écoles et les rues voisines) n'ont rien arrangé. Les premiers mois, les équipes ont bossé sans trop se soucier de leur propre santé. Comme l'a découvert l'Inspection du travail, le nettoyage était insuffisant, les tenues de protection portées de façon aléatoire et les sas de



décontamination utilisés avec parcimonie. Plus question de plaisanter avec la sécurité ! Sur ordre de la Préfecture, les ouvriers devront désormais respecter de stricts protocoles. Au risque de ralentir encore un peu plus les travaux. Mais ce n'est pas tous les jours qu'un préfet se permet de torpiller une promesse du chef de l'Etat...

7 août 2019..... Plombiture : Les suies et les suites de l'incendie de Notre-Dame de Paris ont



plongé les riverains, les touristes, les enfants, les forces laborieuses et les berges de la Seine inscrites au patrimoine mondial de l'humanité dans des situations extravagantes. Le ministère de la Culture - propriétaire de l'épave gorgée dans ses pierres, ses gargouilles et son orgue, de poussières de plomb - n'a assurément pas la culture du risque. Son architecte en chef responsable de la consolidation de la cathédrale se plaît à dire que «ce n'est tout de même pas Tchernobyl ». Ce n'est pas Tchernobyl, mais au niveau de l'information, ça y ressemble. La corporation des bouquinistes est particulièrement exposée aux poussières de plomb. Sur les quais de la rive gauche de la Seine, elles sont retombées en nuées sur leurs boîtes à livres et leurs lieux de travail attribués par la Ville de Paris, sans qu'ils aient reçu la moindre information sur les précautions à prendre pour protéger leur santé et leurs marchandises. Les pique-niqueurs internationaux continuent en

ce début du mois d'août à s'allonger sur le bitume du parvis de la fontaine Saint-Michel et à déguster des pizzas sans savoir qu'ils sont au contact d'un tapis de poussières de plomb, alors qu'une recommandation élémentaire est de ne pas manger sur des sites pollués par le plomb. Les agents de propreté de la Ville balayent les rues mitoyennes de la cathédrale, remobilisent les poussières et les inhalent sans information de leur employeur, alors qu'une autre recommandation élémentaire est justement, dans ces circonstances, d'abandonner les balais et les plumeaux et d'utiliser à la place des aspirateurs industriels à filtre absolu ou des chiffons humides et absorbants théoriquement dédiés après usage à une filière de déchets dangereux, comme pour l'amiante. La crèche de la rue du Cloître-Notre-Dame, réservée aux enfants du personnel de la préfecture de police de Paris, reste en activité à 6 m du ground zero. À l'extérieur de deux portes condamnées, des feuilles de plastique scotchées qui commencent à s'effiloche visent à réduire l'infiltration des poussières de plomb issues du chantier et de la circulation piétonnière. Une quinzaine de bambins y passent plusieurs heures par jour. À l'entrée, un film de plastique scellé par de l'adhésif sert de sas pour se déchausser. Il est remplacé chaque jour. Il est arraché sans ménagement et mis à la poubelle, au risque d'éparpiller les poussières et de les accumuler dans les locaux de servitude. Les semelles de chaussures servent de vecteur aux poussières de plomb qui traînent sur les trottoirs. Les vendeurs de souvenirs continuent à exposer sur le trottoir des tee-shirts, des chapeaux de paille et des drapeaux. Il y a fort à parier que tous ces gadgets sont eux aussi des éponges à poussières. Il s'avère aujourd'hui, alors que les relevés ont été pratiqués entre début mai et mi-juin, que les cours de récréation d'au moins 12 écoles sont contaminées. Trois d'entre elles, converties en été en centres aérés, viennent d'être fermées sine die. Elles sont à 1 km de la cathédrale et auraient dû être fermées dans les jours suivant l'incendie. Des moyens souvent expéditifs sont envisagés afin de les rendre accessibles pour la rentrée de septembre. Le recouvrement des sols des cours de récréation par une résine ou un autre revêtement confinant pendant un temps les particules de plomb est envisagé. La Providence et la météo ont été équitables dans cette nuit du 15 avril. Alors que les quartiers parisiens sinistrés historiquement par le plomb sont les populaires 20ème, 19ème, 18ème et 10ème arrondissements, elles ont poussé le panache toxique jusque dans les quartiers chics et politiques de Paris, au point que, non loin de l'Hôtel Matignon, des taux 250 fois supérieurs au seuil admissible dans les écoles ont été relevés le 11 juin et publiés le 18 juillet. Le 25 juillet, la première présidente de la cour d'appel de Paris a informé ses collègues magistrats que, «pour répondre aux inquiétudes soulevées par certains agents», une campagne de prélèvements allait être réalisée dès le lendemain au sein du palais de justice sur l'île de la Cité afin de mesurer les teneurs en plomb. Jusqu'à aujourd'hui, le diocèse de Paris, exploitant de la cathédrale, a absous de tout péché les 500 tonnes de plomb parties en fumée.

7 août 2019..... Déplombage à l'ancienne. Un autre monument national de Paris est menacé par le plomb. Place de La Concorde, l'Hôtel de la Marine est en cours de reconversion. Les salariés et les stagiaires chargés de l'assainissement et de la rénovation sont confrontés à une «ambiance plomb» due à des couches de céruse, ou blanc de plomb. Les conditions de travail s'apparentent à une reconstitution des ateliers de 1850. Les combinaisons jetables sont réutilisées et rafistolées jour après jour avec de l'adhésif, comme les gants. Les filtres à poussières des masques respiratoires sont difficilement remplaçables quand ils sont saturés de poussières de plomb. Les sas de décontamination, mal entretenus, sont devenus des sas de contamination. Dans Les réfectoires et les vestiaires, le taux de plomb s'approche des 40 000 microg/m² alors que le seuil maximal autorisé pendant ces opérations est de 1000 microg. Les écailles de peinture décapée finissent dans des sacs évacués par les entreprises sous-traitantes et jetés dans des poubelles vertes de la banlieue de Paris. Quand, en fin de mission, les intérimaires de sexe masculin ou féminin s'en sortent avec une plombémie légèrement inférieure ou égale au seuil réglementaire, les employeurs disent que c'est un bon résultat et félicitent les bénéficiaires pour avoir convenablement appliqué les consignes de protection. En plus de la diversité de ses pathologies irréversibles, le plomb est probablement cancérigène, et la moindre, incorporation de ce métal dans l'organisme constitue, d'après l'Organisation mondiale de la santé, un risque sanitaire.





19 août 2019..... A Notre-Dame de Paris, reprise des travaux aujourd’hui. Ce jour redémarre le gigantesque et complexe chantier lancé après l'incendie qui a ravagé la toiture de Notre-Dame de Paris, interrompu le 25 juillet dernier en raison des risques de contamination au plomb. A cause de la concentration de plomb, l'inspection du travail a fait interrompre le 25 juillet le chantier pour renforcer la protection des ouvriers. Une décontamination des sols autour de la cathédrale et de plusieurs établissements scolaires a depuis lors été lancée. Et à partir d’aujourd’hui, dans l’édifice, des dispositifs drastiques (douches, tenues jetables, protocoles divers) seront mis en oeuvre à l’intérieur du chantier, hermétiquement fermé.

28 août 2019..... Comme le plomb est un toxique, par quoi pourrait-on le remplacer à Notre-Dame de Paris ? Réponse: on ne sait pas trop... En ce qui concerne les immeubles haussmanniens, ce métal apparaît toujours, à en croire les spécialistes, comme le matériau le plus résistant et le plus efficace pour assurer l'étanchéité de la pierre des balcons et des terrasses. Du côté des toits des monuments, comme Notre-Dame de Paris, les alternatives ne se bousculent pas. Un expert du ministère de la Culture, joint par «Le Canard Enchaîné», ne peut en citer que trois: le zinc, l'ardoise et le cuivre. Les trois matériaux présentent un même avantage, ils offrent des couleurs qui ne déparent pas dans le paysage parisien. Seul souci : ils semblent trop légers pour la toiture de la cathédrale, qui sert aussi à maintenir debout, grâce à son poids, les murs de l'édifice.

28 août 2019..... Volée de plomb entre deux préfets à Notre-Dame de Paris : Le risque de pollution au plomb n'a guère inquiété le préfet de police et a obligé son collègue préfet de région à sonner l'alarme. Au moment où les flammes commencent à s'élever au-dessus de Notre-Dame, le lundi 15 avril, les poulets de la Préfecture de police se précipitent pour ouvrir en grand les fenêtres de leurs bureaux donnant sur le parvis de la cathédrale. Tous ces curieux tiennent à profiter du spectacle dantesque offert par le monument en feu et par les 450 tonnes de plomb de sa toiture qui sont en train d'entrer en fusion. Juste ce qu'il ne fallait pas faire ! Dans les jours qui suivent, leurs bureaux doivent être décontaminés. Le plus atteint affiche 17 000 microgrammes par mètre carré - 17 fois le seuil d'alerte ! Depuis, les flics défilent dans les locaux de la Médecine du travail pour vérifier leur plombémie. La menace, ils la connaissent: il y a deux ans, tous les stands de tir de la police en Ile-de-France avaient dû être fermés pour cause de contamination au plomb... «Une pollution importante» a également été détectée sur les toits de la Préfecture. Or rien n'a été fait pour y remédier. Depuis, tout ce plomb a été lessivé par la pluie ou transporté un peu plus loin par le vent... Chargé de la prévention sanitaire, le préfet de police, Didier Lallement, a, lui, fondu les plombs. Visiblement agacé par les casse-pieds qui plombaient ses journées avec leurs histoires de poussières toxiques, il les a envoyés bouler les uns après les autres. Ainsi, en juillet, Lallement a répondu à Anne Souyris, adjointe (Verte) d'Hidalgo, qui l'interrogeait sur la nécessité de récurer les abords de la cathédrale : «Vous, vous léchez le sol ? » Sous-entendu: laissons la pollution dormir là où elle est. Rebelote devant le patron de l'agence régionale de santé (ARS). Quand cet expert pousse la porte de son bureau, le préfet l'accueille d'un «on va faire vite, je n'ai qu'une demi-heure, j'ai ma séance de tir après ». Le 25 juillet, le préfet de police a pourtant dû manger sa casquette dorée. Ce jour-là, son collègue préfet de la région Ile-de-France, Michel Cadot, plombe l'ambiance en suspendant le chantier de Notre-Dame. Motif ? Les énormes taux relevés sur le parvis et le non-respect des règles de sécurité par les entreprises au travail sur le site. Dans la foulée, la Mairie a fini, elle aussi, par se mettre en branle. La chasse au plomb est ouverte dans l'île de la Cité ! Cette soudaine mobilisation n'est pas tombée du ciel. Les inquiétudes des associations de parents et de riverains, la découverte tardive de niveau élevé de plomb dans des écoles du voisinage et les alarmants rapports de l'Inspection du travail sur la mauvaise tenue du chantier de la cathédrale ont collé la frousse à la préfecture de région - et à l'Hôtel de Ville. Personne ne tenait à vivre un scénario du type «sang contaminé». Craignant de voir engagées la responsabilité de l'Etat et la sienne propre, Michel Cadot a sonné le tocsin - avec la bénédiction de l'Élysée. Il a provoqué, au passage, la fureur du ministère de la Culture, qui s'est plaint d'avoir été mis devant le fait accompli. Les services de Franck Riester ont également reproché - mezza voce - au préfet Cadot d'avoir exagéré le danger du plomb et d'avoir mis en péril la cathédrale en suspendant les travaux de consolidation. Depuis, le soufflé paraît être retombé. Les boîtes qui travaillent sur le site certifient qu'aucun de leur salarié n'a été contaminé. Du côté des enfants du quartier, les résultats des recherches ne semblent pas très alarmants, pour l'instant : sur 174 gamins testés, 16 affichent un taux situé dans la zone de vigilance et un seul a dépassé le seuil d'alerte. Sur le papier, le constat semble donc rassurant. Les autorités sanitaires paraissent cependant un brin dépassées par l'ampleur du problème. Au lendemain de l'incendie, elles étaient incapables de dire si les normes de pollution des sols étaient dépassées ou non sur la voie publique. Pour la bonne raison qu'il n'existait aucune règle ! Face à ce vide sidéral, l'agence régionale de santé a dû bricoler à la va-vite un seuil maximal. Se basant sur une moyenne des taux de plomb relevés, voici quelques années, autour de certains monuments parisiens, elle l'a fixé à 5 000 microgrammes par mètre carré. En comparaison, la norme est établie à 1000 microgrammes pour l'intérieur des bâtiments et à 70 pour les cours d'école... Pour disposer d'un chiffre plus sérieux., il faudra attendre de longs mois - le temps que l'Agence nationale de sécurité sanitaire remette tout ça d'équerre. Avec un fil à plomb ? (Canard Enchaîné)

28 août 2019..... Notre-Dame de Paris : un autre enfant intoxiqué ? Un troisième cas d'enfant avec trop de plomb dans le sang a été annoncé «a priori » sans lien avec l'incendie de Notre-Dame. Au total, environ 260 enfants scolarisés dans les arrondissements proches de la cathédrale ont réalisé une plombémie depuis l'incendie du 15 avril. Pour le premier adjoint à la mairie de Paris, Emmanuel Grégoire. «rien ne justifie » donc de repousser la rentrée, comme le réclame l'association environnementale Robin des Bois.





28 août 2019..... Sous les yeux de l'Unesco coule la Seine. La Seine et ses rives à Paris sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1991, entre le pont de Bir Hakeim et le pont de Sully. Le jardin des Tuileries, l'esplanade des Invalides, l'Hôtel de Ville, les îles de la Cité et Saint-Louis sont englobés dans ce périmètre de 367 hectares, qui devrait autant que possible être préservé des nuisances acoustiques, des pollutions atmosphériques et des atteintes flagrantes aux perspectives historiques et au patrimoine culturel. Or le taux de particules fines sur les berges de la Seine et au-dessus du fleuve est aussi élevé que dans les quartiers urbanisés à cause des rejets diesels des incessants Bateaux -Mouches et des trains de péniches. Les fêtes foraines, les événements exceptionnels, la prolifération des chapiteaux blancs et la cabanisation des limonadiers s'incrustent dans le patrimoine mondial de l'humanité. Sa marchandisation s'accélère. La dernière innovation, c'est la stridente et ultrasonique course de formules 1 électriques du côté des Invalides, Cet été, un banc de portraitistes et d'aquarellistes s'est installé en face de l'épave de Notre-Dame de Paris, sur la voirie plombée. Là encore, des centaines de milliers de touristes sont à la dérive jusqu'à pique-niquer sur le bitume. Les premières affichettes sur la contamination aux poussières de plomb ont été posées le 10 août dans le quartier sinistré, mais seulement en langue française. Les touristes étrangers sont les bienvenus pour dépenser leur argent, mais il est malvenu du point de vue de la mairie de Paris et de la préfecture de police de les informer des risques sanitaires issus de l'incendie. Jusqu'ici, l'Unesco ne bronche pas.

Septembre 2019..... Notre-Dame-de-Paris: chape de plomb sur la santé des riverains. Dès l'incendie du 15 avril 2019, les spécialistes savaient que la flèche de la cathédrale contenait d'importantes quantités de plomb et que le nuage qui se dégageait était extrêmement toxique. Au total, ce sont 400 tonnes de plomb qui sont parties en fumée. Pour Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, cela représente 4 années de diffusion du plomb sur la France entière. Elle s'étonne que dès le début des précautions particulières n'aient pas été prises: les pompiers auraient dû systématiquement être munis de masques, tout comme les personnes qui dans les jours suivants sont entrées sur le chantier. Le vent emmenait le nuage vers l'ouest de la ville. Les personnes qui regardaient l'incendie en étant sous le vent ont dû être fortement contaminées. Plus grave: ce sont les enfants qui sont le plus sensibles à la pollution au plomb. Des écoles situées sur le trajet du nuage ont continué d'accueillir les enfants jusqu'à début juillet. Les analyses réalisées dans les cours ont alors montré un taux de contamination élevé et deux écoles ont été fermées... le 25 juillet ! Pendant les vacances scolaires. Ce même jour, les travaux sur le site de Notre-Dame ont été interrompus, sur décision de la préfecture, pour mettre en place plus de sécurité. Il s'agit de faire en sorte que les ouvriers ne respirent pas trop de plomb, mais également que les poussières déposées partout sur la cathédrale ne se dispersent plus à chaque coup de vent. Le 5 août, des résultats d'analyse de sang portant sur 82 enfants, ont montré que pour dix d'entre eux, la contamination atteignait un seuil proche de celui déclenchant une déclaration de saturnisme... alors que ce seuil n'est généralement atteint qu'après plusieurs années d'exposition aux poussières de plomb. L'Agence régionale de la santé a publié une carte de la pollution début août. Des prélèvements ont été faits à partir du 13 mai. Près des deux écoles fermées, les taux de pollution dépassent la limite de 5 000 microgrammes par m². Sur 175 analyses de sang faites sur des enfants du quartier, 16 présentent un taux supérieur au seuil d'alerte (25 microgrammes par litre de sang). Globalement, la zone la plus polluée se trouve sur l'île de la Cité et rive-gauche, au sud-ouest, près du Ministère de la transition écologique et solidaire qui s'est montré particulièrement défaillant sur ce dossier. En cas d'accident dans une zone touristique, la première mesure semble être de ne pas effrayer les touristes. Et maintenant des personnes découvrent qu'elles vivent depuis des mois dans une zone contaminée.

1 septembre 2019..... La rentrée reportée dans cinq écoles privées autour de Notre-Dame de Paris : L'Agence régionale de santé a recommandé de nouvelles analyses de détection du plomb à la suite de l'incendie de la cathédrale. «Les enfants vont être un peu tristes, mais ils devront aller à l'école lundi car elles ouvriront toutes » disait mercredi 28 août, Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Mairie de Paris, en jouant la carte de l'humour pour rassurer les parents d'élèves inquiets à l'idée que leurs enfants soient accueillis dans des écoles potentiellement contaminées au plomb à la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame. Brasier qui a provoqué la fusion et la dispersion de près de 400 tonnes de plomb. L' élu affirme alors que tous les établissements scolaires publics ouvriront pour la rentrée, car «toutes les conditions de sécurité sont réunies». Mais vendredi 30 août, c'est un tout autre son de cloche qu'ont entendu les familles d'enfants inscrits dans les écoles privées proches de Notre-Dame. L'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France a recommandé de nouvelles analyses de détection du plomb dans cinq écoles du diocèse de Paris (Sainte-Catherine, Sainte-Clotilde, Saint-Jean-Gabriel, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Victor). Et le rectorat a aussitôt demandé un report de la rentrée, prévue lundi 2 septembre, pour ces établissements. La Mairie de Paris n'est pas responsable de ces écoles, qui dépendent du rectorat et de différentes autorités, comme la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Paris. Le 19 août, le père de trois enfants scolarisés à l'école Sainte-Clotilde (7ème arrondissement) a assigné en référé l'établissement catholique, l'organisme de gestion de l'établissement catholique d'enseignement qui le gère et la direction diocésaine de l'enseignement catholique de Paris, son autorité de tutelle. Les trois écoliers présentaient des taux de plomb dans le sang allant de 5 microg/l à 23,8 microg/l (la valeur de vigilance est 25 microg/l d'après le Haut Conseil de la santé publique, le saturnisme se développe à partir de 50 microg/l). Le père de famille avait demandé au chef d'établissement de réaliser des prélèvements pour connaître les teneurs en plomb à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Devant son inaction, il a lancé une procédure de référé. Pas de normes pour l'extérieur Depuis, l'école Sainte-Clotilde a pratiqué des tests («partiels»), selon l'avocate de la famille, Me Coline Robert, toutes les salles n'ont pas été testées). Trois lieux présentent des taux supérieurs





à la norme de 70 microg/m2. «Ces trois espaces ont fait l'objet d'un nettoyage beaucoup plus particulier et soigné dès le lendemain de l'obtention des résultats », assure Jean-François Canteneur, directeur diocésain de l'enseignement catholique à Paris. Des nouveaux prélèvements ont été faits [le 29 août] pour évidemment contrôler que la situation s'est améliorée. D'autres établissements privés ont été testés. Les contrôles effectués le 21 août à l'école Saint-Catherine (5ème arrondissement) ont ainsi montré que les taux de plomb relevés à l'extérieur n'excèdent pas 1000 microg/m2, mais que plusieurs salles de classe affichent des teneurs supérieures à 70 microg/m2, allant jusqu'à 464 microg/m2. «Partout où on obtient des valeurs qui sont supérieures aux valeurs de référence, les nettoyages seront effectués jusqu'à ce qu'on retombe dans des valeurs plus acceptables ». avance M. Canteneur. Le responsable diocésain promet que les familles et les personnels des écoles seront régulièrement informés des résultats des analyses, mais regrette le flou de la situation. S'il existe une valeur de référence sur les teneurs en plomb à l'intérieur d'une salle de classe (70 microg/m2), aucune norme ne s'applique pour les poussières de plomb présentes à l'extérieur, sur les sols de cours de récréation notamment.

13 septembre

2019..... Plombémie : pas d'alerte rouge liée à l'incendie de Notre-Dame de Paris. L'ARS reconnaît un risque plomb, mais relève qu'il provient de multiples sources de contamination. L'incendie de Notre-Dame n'a pas provoqué d'épidémie de saturnisme comme pouvaient le faire craindre les niveaux importants de plomb retrouvés notamment dans plusieurs écoles du centre de Paris. Les prélèvements réalisés après la catastrophe ont en revanche mis en évidence l'existence de sources d'exposition dans la capitale qui ne se limitent pas aux 400 tonnes du métal toxique de la toiture et de la flèche de la cathédrale, parties en fumée dans la nuit du 15 avril. Voilà, en substance, le message que devait adresser l'Agence régionale de santé (ARS), lors de son «point de situation » mensuel. Une réunion à laquelle ont aussi été conviées des organisations de défense de l'environnement, dont Robin des bois. L'association a porté plainte contre X pour mise en danger de la personne d'autrui. fin juillet. Cinq mois après l'incendie, l'ARS estime avoir recueilli suffisamment de résultats de plombémie (mesure de la concentration de plomb dans le sang) pour en tirer une première analyse épidémiologique. Au 31 août, 398 plombémies ont été effectuées. Elles concernent majoritairement (plus des deux tiers) des enfants de 0 à 6 ans, la catégorie d'âge la plus exposée au risque d'ingestion de poussières contaminées par la propension à porter les mains à la bouche. Trois cas dépassent le seuil dit de déclaration obligatoire de saturnisme, établi à 50 microgrammes de plomb par litre de sang. Ces résultats ont été soumis à l'expertise scientifique de Santé publique France (SPF), qui les a comparés aux données les plus récentes, soit l'étude Saturn-Inf réalisée à l'échelle nationale en 2009 sur des enfants de 0 à 6 ans. «La proportion de plombémies au-dessus du seuil de 50 microg/l (0,8%) est légèrement plus faible que celle mesurée dans l'étude Satum-Inf en 2009. Elle était de 1,7% en France métropolitaine », commente SPF. Pour deux des trois enfants atteints de saturnisme, les enquêtes environnementales ont identifié des sources de contamination à leur domicile, précise. l'ARS. Trente-quatre autres enfants (dont 30 de 0 à 6 ans) ont été dépistés avec des taux de plomb dans le sang correspondant au seuil de vigilance (entre 25 et 49 microg/l). Là aussi, SPF constate que «l'imprégnation moyenne comme l'imprégnation élevée (supérieure à 25 microg/l) sont proches des niveaux estimés en 2009 [11%] ». L'organisme note «une fréquence plus élevée de plombémies supérieures à 25 microg/l» (15 au-delà du seuil de vigilance et une au-dessus de 50 microg/l) dans le 4ème arrondissement, où est située la cathédrale, que dans les quatre autres arrondissements (1er, 5e, 6e et 7e) où ont été effectuées les plombémies. SPF précise toutefois ne pas «pouvoir affirmer que ces résultats sont liés à l'incendie de Notre-Dame». «400 plombémies, c'est peu et pas représentatif des 55 000 enfants et adolescents scolarisés dans le secteur », fait remarquer Jacky Bonnemaïn, le président de Robin des bois. Outre ces analyses, près de 350 plombémies ont été réalisées depuis le 1^{er} septembre. Seuls les cas supérieurs au seuil de déclaration obligatoire sont remontés à l'ARS. Trois nouveaux cas de dépassement ont été identifiés. Mais, là aussi, ils ne seraient pas liés à l'incendie mais à d'autres sources de pollution. «Cette première approche épidémiologique demande à être consolidée pour tirer des conclusions définitives et nous allons poursuivre les plombémies. Mais ces résultats montrent déjà qu'il n'y a pas d'alerte rouge, note Aurélien Rousseau, le directeur de l'ARS. Maintenant, que les plombémies soient au-dessus de 25 ou de 50 microg/l, il y a bien des enfants contaminés au plomb. Et chacun va bénéficier d'un suivi individuel.» Ce dont est moins certain le patron de l'ARS, c'est de «la contribution spécifique de l'incendie de Notre-Dame ». Plus d'une centaine de bâtiments accueillant des enfants (écoles, crèches, gymnases...) ont fait l'objet de prélèvements, de fermetures pour certains, lorsque les taux de plomb dans les poussières étaient élevés, et de nettoyage. A l'occasion de ces investigations, relève l'ARS, ont été identifiées des sources d'exposition au plomb liées au bâti des écoles elles-mêmes ou de bâtiments en immédiate proximité (peintures anciennes dégradées, revêtements) «sans que puisse être établi un lien avec l'incendie de Notre-Dame». Aussi, la recherche de la présence de plomb lancée après l'incendie devrait être étendue à l'ensemble des écoles parisiennes, voire franciliennes, juge le directeur de l'ARS. «Nous n'excluons pas des conséquences sanitaires de l'incendie de Notre-Dame, mais cet événement doit surtout nous conduire à remonter d'un cran notre vigilance face au risque d'exposition au plomb et à mettre en place une stratégie face à un sujet qu'on n'avait pas identifié comme tel: le plomb dans l'espace public et pas seulement dans l'habitat insalubre », commente Aurélien Rousseau. Aussi, l'ARS recommande aux gestionnaires d'équipements publics et privés accueillant des personnes sensibles de «renforcer durablement les contrôles ». L'ARS a également demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) de réaliser une étude afin de déterminer le «bruit de fond» lié à la présence historique et résiduelle de plomb sur la voirie. Outre la présence de plomb dans la toiture de nombreux monuments historiques, une autre hypothèse est avancée: malgré l'interdiction du plomb dans l'essence depuis 1999, les particules se trouveraient toujours dans les joints des pavés. En l'absence de seuil réglementaire, l'ARS a retenu la valeur de 5 000 microg/m2 pour décider d'effectuer des prélèvements

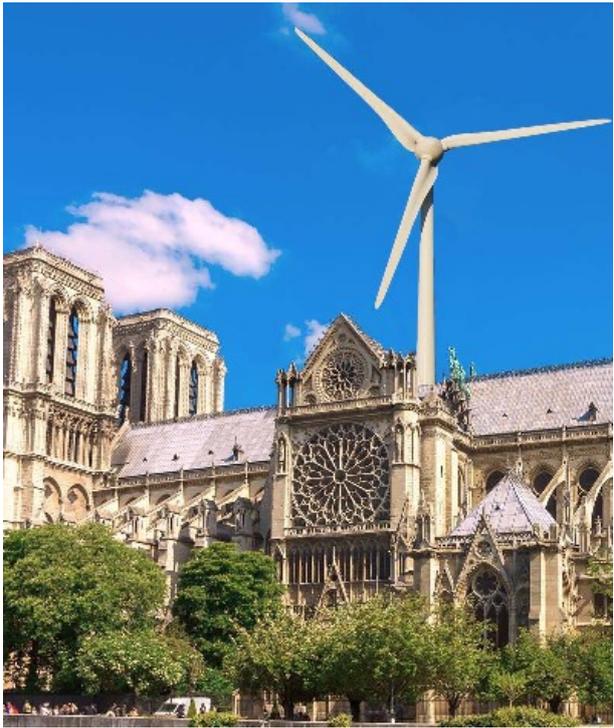


dans les écoles. Un niveau trop élevé pour certains experts en risques environnementaux. «Si l’Anses nous dit demain que c'est plutôt 4000 ou 3000, très bien, répond Aurélien Rousseau. Mais en constituant une norme, même imparfaite, qui n'existait pas jusqu'à cet événement exceptionnel, nous sommes loin d'avoir failli au principe de précaution. »

2 octobre 2019..... Pollution au plomb à Austerlitz: la PME chargée du chantier réplique à la SNCF. Masci, la PME chargée du traitement du plomb de la gare d'Austerlitz, à Paris, a répliqué aux accusations de la SNCF, rejetant toute responsabilité dans la «situation sanitaire extraordinairement grave» posée par la pollution au plomb mesurée sur place. Il y a quelques jours, SNCF Gares & Connexions avait annoncé l'arrêt du chantier, en mettant en cause l'entreprise mosellane. Elle lui reprochait de «méconnaître de manière grave et répétée ses obligations contractuelles» et d'être responsable de «manquements» dans le confinement des travaux.

16 octobre 2019..... A Notre-Dame de Paris, le plomb inquiète toujours les parents. La fonte des 300 tonnes de s plomb contenues dans la flèche et la toiture de Notre-Dame de Paris, dont des. poussières ont été libérées par l'incendie, inquiète toujours les riverains. Ingéré par des enfants en bas âge, ce métal présente un risque d'intoxication appelée «saturnisme». Un nettoyage «approfondi» des écoles à proximité de Notre-Dame a eu lieu pendant l'été «par précaution». Il n'y a «pas de

surcontamination» car «on est au même niveau que la population générale », a expliqué le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France Aurélien Rousseau. Le dépistage de 877 enfants a mis en avant 12 cas au-dessus du seuil de déclaration obligatoire de saturnisme (50 microgrammes par litre) - il s'agit d'enfants âgés de 9 mois à 7 ans, dont la plupart ont moins de 6 ans. Cette proportion est semblable à celle relevée dans une étude en 2009 sur des enfants franciliens du même âge. Des analyses sont en cours pour tenter de déterminer si les poussières de plomb retrouvées dans l'espace public étaient issues de Notre-Dame ou préexistantes: huit enquêtes ont ainsi mis en avant une source d'exposition au plomb au domicile des enfants concernés. Les parents restent soucieux. Olivier, 46 ans, père de deux enfants, qui habite à 800 mètres de l'édifice, a fait procéder à des analyses qui ont fait apparaître un taux de 0,35 microgrammes par m3 de plomb dans son logement, supérieur au seuil réglementaire (0,25 microg/m3). Ses enfants présentent un taux de 18microg et 22 microg/l, proche du seuil de vigilance (25 micog/l. Fin juillet, l'association Robin des Bois avait porté plainte contre X après la pollution au plomb provoquée par l'incendie, en accusant les autorités d'avoir tardé à réagir et manqué de transparence. La mairie assure «communiquer depuis le début». «Aucun risque n'a été pris», affirme Pénélope Komitès, adjointe aux Espaces verts.



16 octobre 2019..... Chape de mystère sur le plomb de Notre-Dame de Paris. Mais où sont passées les 300 tonnes de plomb fondu qui se sont en partie volatilisées sous l'effet de la chaleur ? Six mois après l'incendie de Notre-Dame, l'Agence régionale de santé (ARS) s'avoue toujours

incapable de répondre à cette question élémentaire, et c'est très rassurant ! Les experts de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques ont été réquisitionnés pour «modéliser » le parcours et l'intensité du panache de fumée qui a atteint les confins de l'Ile-de-France. Les calculs sont toujours en cours. En attendant, l'ARS patauge : les capteurs chargés de surveiller la pollution n'ont pas capté grand-chose, et les tests de dépistage n'ont - pour l'heure - pas mis en évidence une hausse flagrante des cas d'intoxication. La couche de poussière et de suie qui a recouvert les toits de la Préfecture de police et de nombreux immeubles placés sous le vent de l'incendie était, elle, bien réelle pourtant... Quand il s'agit de plomb, les autorités sanitaires paraissent quelque peu... plombées. On a un vrai manque de connaissances », confesse au «Canard Enchaîné» le docteur Luc Ginot, directeur de la santé publique à l'ARS. Laquelle se montre impuissante à déterminer si les 12 contaminations relevées (sur 877 enfants testés) ont été causées par l'incendie ou par une autre source de pollution. Celles-ci sont fort nombreuses, mais, ces dernières années, les différents services concernés ont été infichus de se coordonner pour enquêter sérieusement sur le sujet. La Direction régionale des affaires culturelles a entrepris, toute seule dans son coin, de tester les abords immédiats de certains monuments historiques riches en plomb. La Mairie de Paris, elle, a enquêté sur les jardins publics - dont la plupart ont été aménagés au XIXe siècle avec de la terre polluée. L'ARS, pour sa part, s'est concentrée sur les deux seuls facteurs de risque clairement identifiés: les antiques peintures au plomb - encore présentes dans de nombreux immeubles, surtout au sein de logements insalubres - et... les plats à tajine, souvent recouverts d'un vernis à base de plomb. «Après la peinture, c'est la première chose que nous allons regarder dans les habitations quand nous avons un cas de plombémie », commente le docteur Ginot. Bon appétit... En revanche, aucune étude n'a été menée sur les éventuels dangers présentés par les balcons - fort nombreux à Paris - imperméabilisés à la feuille de plomb. Un sujet qui reste «très mal documenté », reconnaît l'Agence. Lui aussi ? Curieusement, aucun test de grande ampleur n'a jamais été réalisé pour connaître les taux d'intoxication au plomb dans la population francilienne. Lors d'une année normale - hors effet Notre-Dame -, 2 000 dépistages seulement sont effectués en





Ile-de-France (12 millions d'habitants). «Faut-il revisiter notre stratégie de dépistage ? Tester une plus grande partie de la population ? On ne sait pas ! » lâche le docteur Ginot. Il serait sans doute plus rapide de recenser ce qu'on sait...

17 octobre 2019..... Notre-Dame-de-Paris : Pas de «surcontamination» au plomb chez les enfants. Les résultats des plombémies réalisées par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France se veulent rassurants pour les familles. Six mois après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame qui a libéré quelque 400 tonnes de plomb dans l'espace public, les familles des arrondissements du centre de Paris devraient pouvoir souffler. Selon l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France, il n'existe pas de «surcontamination » au plomb par rapport à la moyenne observée pour les enfants d'Ile-de-France. «On n'a pas de "spot" de contamination au plomb (...), on est au même niveau que la population générale», a déclaré Aurélien Rousseau, directeur de l'agence sanitaire, lundi 14 octobre, à l'occasion d'un bilan avec le préfet d'Ile-de-France, Michel Cadot. Les analyses du taux de concentration de plomb dans le sang (plombémies), réalisées entre le 15 avril et le 30 septembre sur 877 jeunes enfants habitant les 1er, 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements, révèlent que «douze enfants ont un taux de plomb supérieur au taux de déclaration obligatoire » de 50 microgrammes par litre de sang, et que 78 enfants se situent «dans l'intervalle de vigilance» (entre 25 et 50 microg/l). Le taux le plus élevé observé est de 135 microg/l, selon un point épidémiologique de Santé publique France qui précise que, parmi les 588 plombémies réalisées chez, les enfants de 0 à 6 ans, «la proportion de plombémies au-dessus du seuil de 50 microg/l était de 1,9%» et le taux de plomb moyen retrouvé de «13,5 microg/l » alors que la dernière étude comparable disponible, menée en 2009 sur des enfants franciliens du même âge, concluait à 1,5% de plombémies supérieures au seuil de déclaration et à un taux moyen de 15,3 microg/l. Aurélien Rousseau a souligné que, sur neuf enquêtes menées dans l'environnement des jeunes enfants contaminés, huit ont «clairement » mis en évidence une source d'exposition au plomb à leur domicile, telle que la peinture couvrant les ferronneries des balcons ou des travaux récents menés sur la toiture. En outre, dans les trois quarts des plombémies de suivi, «les valeurs baissent significativement, ce qui veut dire qu'on a bien mis un terme à l'exposition », a-t-il ajouté. Ces conclusions confirment celles émises par l'ARS, mi-septembre, alors que 750 enfants avaient été dépistés. « Il ne s'agit pas de relativiser», a déclaré M. Rousseau, rappelant que des analyses sont toujours en cours pour tenter de déterminer si les poussières de plomb retrouvées sont issues de Notre-Dame ou préexistantes à l'incendie. Des mesures sont régulièrement effectuées dans les écoles - dont certaines ont été dépolluées - et d'autres sont réalisées dans les rues adjacentes à la cathédrale, là «où il y a des personnes qui travaillent», «des terrasses de café, des magasins de souvenirs », a précisé le directeur de l'ARS. Si les enfants sont les plus à risques, car les intoxications au plomb sont susceptibles d'affecter leur développement psychomoteur, les artisans et compagnons qui, juste après l'incendie, s'étaient mis en ordre de marche pour sécuriser des éléments du patrimoine dans la cathédrale ont aussi été fortement exposés. Le 25 juillet, après un rapport de l'inspection du travail, le préfet Michel Cadot avait suspendu le chantier pour «tout remettre d'équerre » et prendre pour eux des mesures de sécurité adéquates (douches de décontamination, pédiluves...). Fin août, la fédération du bâtiment spécialisée dans les monuments historiques avait indiqué qu' «aucun ouvrier» n'avait été «contaminé ». Le parvis, toujours contaminé, demeure fermé, mais M. Cadot a indiqué que le chantier sur lequel travaillent au quotidien de 60 à 80 personnes est «totalement étanche » en ce qui concerne le risque d'exposition au plomb. Anne Souyris, adjointe (Europe Ecologie-Les Verts) à la santé à la maire de Paris, enjoint cependant à un «maintien de la vigilance ». «Des familles se disent inquiètes et pourtant les plombémies effectuées dans les écoles concernées restent largement en deçà de 50%, indique-t-elle. Or disposer de davantage de résultats nous permettrait d'établir une cartographie réelle de la pollution au plomb, non seulement aux alentours de Notre-Dame mais aussi, à terme, sur tout le territoire parisien pour mettre en place une politique adéquate, tout en nous assurant d'ores et déjà qu'aucune famille potentiellement touchée par le nuage de l'incendie ne soit oubliée et passe ainsi à côté du suivi indispensable. »

13 novembre 2019..... L'eau potable de Montréal (Canada) serait-elle si irréprochable ? Excellente pour la santé des tubulures et des canalisations, Montréal, cette ville majeure de l'Amérique du Nord, en sait quelque chose. Officiellement, tout comme chez nous, l'eau distribuée au robinet là-bas est d'une qualité irréprochable. Mais voilà que surgit dans le beau tableau un consortium de 120 journalistes - une partie encore dans des écoles universitaires -, soutenus par des mastodontes comme Le Devoir ou l'agence de presse Associated Press. Après enquête, il apparaît que des centaines de milliers de Canadiens - dont une part vivant à Montréal - ont bu jusqu'à plus soif une eau gravement contaminée par le **plomb**. C'est pire qu'à Flint, ville du Michigan où a éclaté, entre 2014 et 2016, ce qu'on a appelé la «crise de l'eau», à cause du plomb contenu dans l'eau du robinet. Dans le détail, 12000 tests ont été supervisés par les journalistes depuis 2014, dont le tiers dépassent largement la norme en vigueur au Canada. Et 18% dépassent même celle retenue aux États-Unis, près de quatre fois supérieure pourtant. Si ces examens ont eu lieu, c'est simplement parce que les autorités canadiennes n'en font pas. Aucun. Jusqu'à ce jour, aucune analyse officielle de la présence de plomb dans l'eau n'a été réalisée. Rappelons qu'une étude de très haut niveau, publiée en avril 2018, établit que le plomb déglingue la santé de tous à des concentrations très faibles. Et qu'il tuerait environ 400 000 personnes par an dans les seuls États-Unis.

6 février 2020..... La réouverture du parvis de Notre-Dame de Paris envisagée en mars. Sous réserve d'un accord des autorités sanitaires, le parvis de Notre-Dame, fermé depuis l'incendie de la cathédrale, pourrait être de nouveau accessible «en mars », à l'issue d'un nouveau nettoyage, selon la préfecture de Paris. Ce nouveau nettoyage doit débuter mi-février, avec l'application d'une résine à froid, et vise à retirer les dernières particules de plomb.

7 février 2020..... Les enfants exposés au plomb dans les espaces publics : Les autorités sanitaires françaises appellent à la vigilance face aux poussières extérieures. Les aires de jeux, les squares, les bancs, les trottoirs, les rues... tous les





espaces publics peuvent être recouverts de poussières contaminées au plomb. Et dans un avis rendu ce jour, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) estime qu'elles constituent une «source d'exposition à considérer », particulièrement pour les jeunes enfants, les plus sensibles et les plus susceptibles d'être intoxiqués par contact ou ingestion, en portant leur main à leur bouche. Aussi, l'Anses émet des recommandations afin de «réduire durablement l'exposition des populations au plomb». Jusqu'ici, la vigilance des autorités face au risque de saturnisme (intoxication au plomb) se dirige essentiellement vers l'habitat insalubre où le plomb se cache dans les vieilles peintures ou canalisations. Mais l'incendie de Notre-Dame de Paris a fait émerger une nouvelle problématique: la question de sa présence dans l'espace public. Lorsque la cathédrale a brûlé, le 15 avril 2019, plus de 450 tonnes de plomb sont parties en fumée en même temps que sa flèche et sa toiture. Des concentrations très importantes ont depuis été retrouvées sur le parvis, mais également dans des squares ou des cours d'écoles, dans plusieurs quartiers du centre de Paris. A l'occasion de ces investigations, l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France a identifié des sources d'exposition au plomb «sans que puisse être établi un lien avec l'incendie de Notre-Dame». Aussi, les ministères de la santé et du travail ont-ils décidé, avec l'ARS, de saisir l'Anses pour caractériser l'exposition au plomb via des poussières contaminées déposées sur les surfaces d'espaces publics extérieurs. Depuis son interdiction dans l'essence en 2000, les principales sources d'émission de plomb dans l'air restent les activités industrielles (incinération des déchets, combustion du charbon, métallurgie). Le plomb peut également se retrouver dans les poussières du fait de l'érosion ou du lessivage d'éléments architecturaux. L'Anses ne quantifie pas cette exposition. Elle n'indique pas non plus si certaines villes sont plus concernées que d'autres. S'il existe des valeurs réglementaires à ne pas dépasser pour les aliments, l'eau, l'air ou les poussières domestiques, il n'y en a pas pour les poussières extérieures. Ce travail reste à faire. L'ARS a commencé l'exercice à la suite de l'incendie de Notre-Dame. Elle a ainsi retenu la valeur de 5 000 g/m2 comme «bruit de fond» parisien. Un niveau jugé pas assez protecteur, pour certains experts en risques environnementaux. Le peu d'études scientifiques disponibles sur le sujet montre que «la contamination des poussières dans les espaces publics peut impacter la concentration sanguine en plomb », relève l'Anses dans son avis. Le plomb est une substance toxique qui a la particularité de s'accumuler dans l'organisme. Et ses multiples effets (cardiovasculaires, rénaux, retard de croissance, prématurité...) peuvent intervenir même à très faible dose. Aussi, même s'il est pour l'instant impossible d'évaluer leur contribution par rapport aux autres sources d'exposition, l'Anses souligne «l'importance de réduire sans attendre l'exposition aux poussières extérieures ». Elle rappelle les gestes de prévention: le lavage fréquent des mains, ou se déchausser, pour éviter de ramener des poussières dans son logement.

12 février 2020..... Incendie de Notre-Dame de Paris : la thèse accidentelle privilégiée. Le procureur de Paris Rémy Heitz a relevé qu'il n'y avait «pas d'élément nouveau» accréditant l'hypothèse criminelle dans l'enquête sur l'incendie de Notre-Dame de Paris. Certaines zones de l'édifice restent encore aujourd'hui «inaccessibles ». L'emblématique cathédrale gothique de l'île de la Cité, vieille de plus de 850 ans, a perdu sa flèche, sa toiture et une partie de sa voûte le 15 avril dans un spectaculaire incendie qui s'est produit alors que des opérations de restauration étaient en cours. Une pollution de l'environnement au plomb s'en est suivie.

1 juin 2020..... Le parvis de Notre-Dame de Paris est à nouveau accessible : Fermé au public depuis l'incendie de la cathédrale, il y a plus d'un an, le parvis de Notre-Dame de Paris, a rouvert hier. L'archevêque de Paris, Mgr Michel Aupetit, a vu dans l'ouverture le jour de la Pentecôte «un signe extraordinaire », «comme une libération ». Le parvis et la rue du Parvis avaient été fermés en raison de la pollution au plomb, traitée depuis.

11 juillet 2020..... Une étude relance la question de l'exposition au plomb : Des chercheurs de l'université Columbia suggèrent que des Parisiens auraient été exposés à des niveaux très supérieurs aux données officielles. Plus d'un an après l'incendie de Notre-Dame, une nouvelle étude souffle sur les braises. Publié jeudi 9 juillet dans la revue GeoHealth, un article rédigé par des chercheurs de l'université Columbia (Etats-Unis) suggère que les Parisiens, en particulier ceux résidant à proximité de la cathédrale, pourraient avoir été exposés à des niveaux de plomb supérieurs à ce que l'on pensait. La toiture et la flèche de l'édifice, parties en fumée dans la nuit du 15 avril 2019, contenaient 460 tonnes de plomb, substance très toxique, même à faible dose, particulièrement pour les jeunes enfants et les femmes enceintes. «La population résidant dans un rayon d'un kilomètre et sous le panache de l'incendie a probablement été très considérablement plus exposée aux retombées de plomb, bien que pendant une courte durée, que ne l'indiquaient les mesures effectuées par les autorités locales »: la conclusion des chercheurs américains ne manquera pas de raviver la polémique sur la gestion par les pouvoirs publics du risque sanitaire représenté par les retombées de plomb. Ces dernières auraient non seulement été importantes à proximité immédiate de la cathédrale mais jusqu'à un kilomètre de l'édifice. Selon leurs estimations, au total, près d'une tonne de poussières de plomb serait ainsi retombée sur le sol dans cette zone. Des données qui viennent combler un vide. La modélisation de la dispersion des particules de plomb du panache de l'incendie, publiée en novembre 2019 par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), n'intégrait pas les dépôts aux alentours de Notre-Dame. La simulation concernait un périmètre de 1 à 50 km de la source. L'Ineris était parvenu au total, relativement faible, de 150 kg de plomb dispersés, soit six fois moins que la quantité calculée par les chercheurs américains sur la distance d'un kilomètre. L'Ineris avait alors reconnu une «incertitude importante» par rapport à ces estimations. Alexander Van Geen, l'auteur principal de l'article, est allé lui-même faire des prélèvements de sol autour de la cathédrale. Géochimiste à l'Observatoire de la Terre Lamont-Doherty de l'université Columbia, il a récolté cent échantillons en décembre 2019 et en février 2020. Au pied des arbres, dans les squares, partout où il pouvait et en particulier au nord-ouest de Notre-Dame, là





où le panache de fumée s'est dirigé le 15 avril 2019. «J'ai eu droit à plein de regards bizarres de gens qui se demandaient pourquoi un vieux type ramassait de la terre, en essayant d'éviter les crottes de chien et mettait un peu de terre dans des sacs en papier», se souvient Alexander Van Geen. Les niveaux de plomb mesurés dans les 100 échantillons varient fortement, de 0,03 g/kg à 9 g/kg avec, sans surprise, des concentrations plus élevées au nord-ouest de la cathédrale. Les concentrations moyennes mesurées dans la zone sous le vent (0,43 g/kg) sont quasi le double de celles (0,24 g/kg) hors panache. Surtout, elles sont supérieures à la «valeur repère» du Haut Conseil de santé publique, fixée à 0,3 g/kg. Pour environ un tiers des échantillons, ce seuil est dépassé. Des résultats qui diffèrent sensiblement des données communiquées par l'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France. Le 9 mai 2019, l'ARS indiquait qu' «en dehors des zones à proximité immédiate de la cathédrale (parvis, voirie avoisinante) aucun des prélèvements réalisés sur l'île de la Cité et le long des berges ne révèle la présence de plomb dans les sols à des taux supérieurs aux valeurs repères », précisant que les données étaient «comprises entre 0,02 et 0,1 g/kg, soit comparables aux valeurs habituellement mesurées à Paris ». Pour Alexander Van Geen, ces différences de résultats peuvent s'expliquer par les techniques de prélèvement de terre : jusqu'à 5 cm de profondeur pour l'ARS, ce qui «dilue beaucoup les poussières de surface », observe le géochimiste; en «surface» (environ 1 cm) pour le chercheur de Columbia. «Toute nouvelle étude sur un sujet aussi compliqué est la bienvenue, mais les conclusions sont à prendre avec précaution, réagit Nicolas Péju, directeur général adjoint de l'ARS. Le parti pris méthodologique de prélèvement de terre doit être validé scientifiquement.» Pour le numéro deux de l'ARS, «elles n'apportent pas d'éléments particulièrement nouveaux ni contradictoires par rapport aux études menées par l'ARS, l'Ineris ou l'Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire]». Sans nier «une pollution aux abords de la cathédrale », M. Péju rappelle que «ni les prélèvements ni les plombémies n'ont mis en évidence d'effets sanitaires liés à l'incendie de Notre-Dame ». Selon les données de l'ARS, sur plus de 1200 enfants dépistés, 1% présente des plombémies élevées pouvant indiquer un risque de saturnisme. Une proportion conforme aux statistiques nationales de Santé publique France, dont la dernière étude de référence remonte toutefois à plus de dix ans.

11 août 2020..... L'architecte Philippe Villeneuve revient sur l'incendie de Notre Dame de Paris : Plomb et inspection du travail. (...) Un autre sujet va pourrir l'ambiance sur le chantier avec l'arrivée de l'été 2019, le plomb. En brûlant, le toit de Notre-Dame a contaminé les alentours. Des enquêteurs sont envoyés, des examens dépêchés sur les enfants des écoles du voisinage. Si les plombémies s'avèrent en définitive inférieures aux seuils légaux, il n'en va pas de même sur le parvis et sur le chantier lui-même, où l'inspection du travail dénonce des manquements aux règles. Le préfet de région, Michel Cadot, suspend totalement les travaux le 25 juillet, pendant trois semaines, histoire de mettre le chantier en conformité quant à la décontamination des cordistes et des ouvriers. De quoi agacer ces gens nourris de la légende des siècles qui, sur les échafaudages, ont fait du sauvetage de Notre-Dame une mission quasi divine. «D'un côté des barrières du chantier, on nous dit: c'est Tchernobyl. De l'autre, on vend des gaufres », fait remarquer un Philippe Villeneuve exaspéré face aux décisions de l'inspectrice du travail, Françoise Rambaud, dont certains soulignent mezza voce qu'elle est la compagne de Gérard Filoche, figure du mouvement trotskiste, anti-macroniste revendiqué. De là à parler, sinon de sabotage, du moins d'obstruction au calendrier, il n'y a qu'un pas que ces croisés des vieilles pierres n'hésitent parfois pas à franchir. «On a un patrimoine de l'humanité en état de péril et on fait mumuse avec ? », s'inquiète l'architecte. Rangeant ses livres dans l'armoire, on le sent agité et inquiet.

13 août 2020..... Le plomb, les douches et les débris. Notre-dame, la renaissance : Les décombres encore fumants, une armée d'ouvriers, de scientifiques, de chercheurs se penche sur la «grande blessée » Mais le plomb de la toiture et de la flèche brisée a tout pollué. Le 25 juillet 2019, ce chantier hors norme est arrêté net. Et si l'homme du chantier de Notre-Dame, son symbole, son incarnation, c'était lui ? Pas l'architecte fantasque Philippe Villeneuve, pas le général fort en gueule Jean-Louis Georgelin, pas même un de ces incroyables compagnons, cordistes-funambules accrochés à leur harnais ou maîtres-échafaudiers, génies du mikado. Mais lui, Blaise Garnis, 49 ans, dont huit passés à dépolluer les pires sites de France. Raffineries, installations nucléaires, usines noyées sous l'amiante ou bâtiments remplis de plomb constituaient jusqu'ici les plats de résistance de l'entreprise ADNE, son employeur. La veille de notre rendez-vous, ce 2 juin, il a encore fait une formation en vue du démantèlement de la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin). «Evidemment, jamais je n'aurais pensé me retrouver un jour ici », assure-t-il. Les yeux brillent toujours d'étonnement. Puis tout le visage s'illumine. «Mais j'y suis, le "rastaman" de Notre-Dame, comme ils disent, "M. Propre" ». Et un puissant rire explose. Impossible pour les habitués des lieux de rater ses dreadlocks, la croix métallique qui pend à son cou, la boucle dans sa narine gauche et ses éclats de joie déflagratoires. Impossible surtout de passer en «zone sale », ou d'en ressortir, sans montrer patte blanche à son équipe. Les vestiaires où l'on dégoise ses affaires de ville, toutes jusqu'aux sous-vêtements, avant d'en enfiler des jetables ; les douches, cheveux compris, que l'on prend à chaque sortie du secteur pollué,



mais aussi l'entretien des lieux, la tenue des registres, la vérification du matériel, le nettoyage des filtres, c'est lui. Dans le métier, on l'appelle le «sasman ». Sur le chantier, il a fait violemment irruption en juillet 2019. Jusque-là, Notre-Dame avait connu trois mois d'intense folie, l'euphorie après l'épouvante, cet incendie qui avait ravagé la cathédrale dans la nuit du 15 au 16 avril, sous les yeux ébahis du monde entier. En quelques jours, un premier bataillon d'ouvriers, de techniciens, de scientifiques avait accouru à son chevet pour tenter de sauver le chef-d'œuvre en péril. «Une ambiance incroyable, raconte Lise Leroux, géologue au Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), chargée d'inspecter et de trier quotidiennement les milliers de pierres tombées au sol. Une sorte de fusion collective, où plus aucune étiquette ne comptait ». «Une osmose totale, renchérit Rémi Fromont, architecte en chef des monuments historiques, qui assiste Philippe Villeneuve, sur place dès la première nuit. En quelques semaines, on a fait le travail d'un an. C'était dingue, exaltant, mais on n'aurait jamais pu continuer comme ça ». Effectivement. Le 25 juillet, l'Inspection du travail siffle la fin de la partie. Crachées par la toiture et la flèche, 200 tonnes de plomb se sont disséminées partout,



du haut de l'échafaudage au pied des piliers, en coulées ou en poussières, spectaculaires ou invisibles. Les niveaux relevés et le dispositif sanitaire établi mettent en danger la santé des intervenants, tranche l'inspection. Le risque de contamination est double : par ingestion ou inhalation, La fermeture du chantier cueille toute l'équipe par surprise. Près d'un mois d'arrêt forcé, des équipes à remobiliser et de nouvelles règles, beaucoup plus tatillonnes. Formation pour tous (même les journalistes), équipements imposés (combinaison, masque, charlotte), procédures minutieuses. Fini la douchette et le simple passage des souliers dans le pédiluve. C'est nu comme un ver que l'on s'avance désormais dans le «double sas » de Blaise

Gomis, à l'aller comme au retour. Au début, les gars étaient comme des gamins, des vrais fugitifs, se souvient-il. Leurs cheveux n'étaient même pas mouillés. J'ai expliqué, plaisanté, menacé. Je leur racontais que leur femme n'allait pas apprécier leur libido en berne ou qu'ils mettaient en danger leurs enfants... La plupart écoutaient. Pas tous. Alors, pour mater les fortes têtes, j'ai dû faire quelques signalements. En recevant les premiers mails de l'inspection du travail, ils ont grandi, d'un seul coup. » Les douches, donc. Deux à quatre par jour. «Ce protocole, on ne s'y habitue pas, peste Didier Durand, patron de l'entreprise Pierrenoel. Aquaboulevard, ça commence à gonfler les gars. Et puis se retrouver chaque jour à poil, c'est pas toujours simple. Impossible pourtant d'y couper. Avant le repas, avant la sortie et même à chaque pause hors de la zone «souillée». Le point de passage obligé, pour les quatre-vingts compagnons, entre l'église meurtrie la plus célèbre du monde et la «base vie », ce village d'Algeco qui ne cesse de croître, tout à la fois cerveau et poumon du chantier. Jamais, sans doute, opération patrimoniale n'avait connu une telle ampleur, à la mesure du symbole politique, religieux et architectural que représente la cathédrale, de l'émotion internationale que l'incendie a suscitée, qu'un groupe d'anthropologues et de sociologues du CNRS a commencé à étudier, mais aussi de la mobilisation populaire sans précédent déclenchée par le drame. «J'ai pleuré toute la nuit.» «Quand le cœur de Notre-Dame a brûlé, j'ai eu l'impression que le mien s'arrêtait de battre, pourtant je ne suis pas pratiquante et je ne suis pas sûre d'être croyante ». «Je me suis sentie dévastée, comme si c'était ma maison qui brûlait, j'aimerais donner plus mais je ne peux pas »... La Fondation du patrimoine (FDP) a conservé les dizaines de milliers de témoignages d'anonymes, en provenance de toute la France et de l'étranger, reçus depuis le soir de l'incendie. Il y a cette vieille dame qui a demandé à sa banque «d'envoyer tout son Livret A », cet enfant qui a «cassé sa tirelire » et fait un dessin de la cathédrale en feu, cet autre qui a récolté 8 euros auprès de ses copains à l'occasion de son anniversaire et tous ces poèmes amateurs pour mettre des mots sur l'émotion suscitée par ce «symbole de la France touchée au cœur». «On n'a jamais connu un tel moment d'émotion populaire, témoigne Guillaume Poitrinal, président de la FDP. Nous avons tout de suite été débordés par le succès et avons atteint une souscription record.» Les «petits » donateurs, au sens financier du terme, ont été les premiers à répondre à la collecte lancée. En quelques jours, 236 222 particuliers ont envoyé leurs dons, versant, en moyenne, 110 euros. Face aux cagnottes qui fleurissent en ligne et au risque d'arnaques, quatre organismes sont labellisés pour recueillir les fonds de la souscription



nationale: la FDP, la Fondation Notre-Dame, la Fondation de France et le Centre des monuments nationaux. En coulisses, chacun appuie son réseau. C'est à qui récupérera le plus d'argent. «Plus on engrange, plus on considère qu'on aura une voix qui pèsera dans la reconstruction », souffle un bon connaisseur du mécénat. Rapidement, des milliardaires annoncent leurs participations à la Fondation Notre-Dame: 200 millions pour la famille Arnault et son groupe LVMH, 200 millions pour les Bettencourt-Meyers (L'Oréal) et 100 millions pour François Pinault, par le biais de sa société d'investissement Artemis. Les grands noms de l'industrie sont là également, comme le géant pétrolier Total (100 millions), la holding JCDecaux (20 millions), Martin et Olivier Bouygues (10 millions)... Dans des entreprises moins importantes, des cagnottes internes s'organisent également. «On avait 100 millions sur dix ans, désormais on a 1 milliard pour cinq ans !», résume, en grossissant le trait, Didier Durand. Car, avant l'incendie, rappelle le tailleur de pierre, «Notre-Dame était une vieille dame en piteux état» qui peinait à trouver des fonds pour sa rénovation. Désormais, 833 millions d'euros ont été collectés grâce à 345 000 donateurs auxquels pourraient s'ajouter 50 millions de la Mairie de Paris et 20 millions des départements franciliens. «Auparavant, seul le peuple catholique donnait. La barrière religieuse a sauté le 15 avril 2019, car il s'agissait désormais de sauver un symbole du patrimoine français », résume André Pinot, porte-parole de Notre-Dame. Le chantier de Notre-Dame est-il trop riche ? Trente jours après l'incendie, la Fondation du patrimoine a fermé la souscription, considérant qu'il y avait assez d'argent et que Notre-Dame ne devait pas assécher les autres collectes. «Nous avons trois mille autres monuments en souffrance dans le pays», justifie Guillaume Poitrinal. «Cette décision n'a pas été facile à vivre. On était en plein effort et puis personne ne sait combien coûtera exactement la restauration de la cathédrale», regrette Christophe Rousselot, délégué général de la Fondation Notre-Dame. Le budget ne cesse en effet d'être réévalué. Alors que le coût de la sécurisation, de la consolidation et du nettoyage de l'édifice avait été estimé en juillet 2019 par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à 85 millions d'euros, il atteint désormais, sous le poids des difficultés rencontrées, 165 millions. Des sommes débloquées au fur et à mesure des travaux. «Ce n'est pas "open bar", tient à préciser Rémi Fromont. Chaque dépense doit être justifiée, par respect pour les donateurs mais aussi parce que la Cour des comptes nous scrute. La grande différence, c'est le temps : pas besoin d'attendre pour lancer une opération. » Dans son petit bureau, au premier étage de la «base vie », l'architecte de 42 ans, visage jeune et fatigué d'un étudiant sortant de révisions de concours, parle d'un chantier où «tout est extraordinaire». Le bâtiment, évidemment, acte de naissance, au XIIe siècle, de l'«architecture française », ce style que l'on rebaptisera plus tard du nom de «gothique ». Rémi Fromont y a consacré une partie de sa vie, relevant notamment trait à trait, en 2014, pendant des centaines d'heures, les détails de la charpente aujourd'hui disparue. «C'est aussi un jalon de l'histoire de la restauration, insiste-t-il. Il y a eu un avant et un après 1843 », date du début des travaux conduits par Eugène Viollet-le-Duc. Un bâtiment unique à restaurer sous une pression, une visibilité, des contraintes là encore sans équivalent. «Normalement un chantier de monument historique, ça se programme, ça se prépare pendant des mois ou des années, insiste l'archéologue Dorothee Chaoui-Derieux, âme et coordinatrice sur le terrain du service de recherche archéologique de la DRAC Ile-de-France. Là, il a fallu tout inventer en marchant. Et s'adapter constamment. Au rythme, aux imprévus. » Aux risques aussi. Certes la cathédrale est restée debout, mais combien de temps résistera-t-elle au vent, aux orages ? Dans l'urgence, avant ce fatidique 25 juillet 2019, charpentiers, grutiers et cordistes ont posé, en trois semaines, la moitié des vingt-huit cintres de 16 mètres de long et de 8 tonnes, destinés à soutenir les arcs-boutants. Il faudra deux mois, à la reprise, pour finir le travail. Une étape. Mais, pour stabiliser la rescapée, il faut en franchir bien d'autres : poser un plancher en haut des murs pour lester l'édifice; installer d'immenses équerres pour sécuriser les pignons; corseter deux colonnes, endommagées par la chute de la flèche en feu. Des manœuvres aussi périlleuses pour l'église que pour les compagnons qui s'affairent, à 404 mètres au-dessus du sol, au milieu de tonnes de pierres fragilisées. Consolider mais aussi se protéger de l'eau, ce poison qui ronge les matériaux dès lors que le feu en a atteint l'intégrité. Dans l'urgence, il a fallu bâcher 70% de l'édifice. Mais, pour permettre à la grue de commencer à dégager les tonnes de débris accumulés, il faut trouver autre chose. Un système de parapluies roulants est inventé. Et il y a ce fameux échafaudage, ces 300 tonnes d'acier, installées avant l'incendie pour restaurer la flèche, qui ont partiellement fondu sous l'assaut des flammes et menacent d'emporter tout l'édifice dans leur chute. Là encore, un corset de métal a été réalisé, pour diminuer les risques. Une attelle provisoire, insistent les hommes de l'art. Mais, tandis que l'automne avance, avec son lot d'intempéries, plus personne ne peut croire à un démontage en 2019, comme envisagé. On rêve maintenant du printemps 2020. On ignore évidemment qu'un virus viendra retarder encore un peu plus les horloges. A Notre-Dame, le rythme a sérieusement ralenti. La faute au régime sans plomb imposé par les autorités sanitaires. Mais pas seulement. Le président de la République a décidé qu'au 1er décembre la maîtrise d'ouvrage passerait des mains de la DRAC à celles de l'établissement public créé pour l'occasion. Même compositeur, mêmes musiciens, mais nouveau chef d'orchestre. Difficile dans ces conditions de maintenir la pression ou de lancer des initiatives nouvelles. Dans leurs labos, les centaines de chercheurs, qui ont répondu présent à l'appel du CNRS et de son «chantier scientifique», piaffent. Pas de formation plomb, pas d'équipement de protection pour eux, et pas question de piocher dans la cagnotte des donateurs, comme ils l'avaient tous un temps espéré. «L'automne a été long », confie l'archéologue du paysage sonore Mylène Pardoën, qui, après une première visite en juillet 2019, devra attendre mars 2020 pour venir préparer ses relevés acoustiques... réalisés seulement le 1er juillet. «Finalement, ça a permis à tout le monde de bien préparer ses interventions », dit, positive, Martine Regert, coordinatrice du «chantier scientifique» du CNRS. D'autres sortent du registre diplomatique et décochent leurs flèches, mais sous le couvert de l'anonymat. Ne jamais insulter l'avenir. «Ce site est trop précieux à nos yeux pour risquer de tout perdre», s'excuse l'un d'eux, qui vient d'agonir pèle-mêle l'administration, les



architectes et ses collègues «privilegiés» des deux laboratoires du ministère de la culture continuellement présents sur place, le Laboratoire de recherche des monuments historiques et le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF). Le site, justement. Une merveille et un poison, dès lors que l'on veut travailler vite et bien. Car tout ici n'est que patrimoine, Notre-Dame comme ses abords. Pas question d'installer l'immense grue, en bordure du monument, et donc d'araser tout ce qui traîne dessous, sans vérifier ce qui s'y cache. En temps normal, cette archéologie préventive est encadrée, les délais protégés. Mais comment ne pas prendre en compte l'urgence de la situation, admet Stéphane Deschamps, chef du service régional d'archéologie, à la DRAC. «On a fait une campagne de fouilles en deux semaines, là où on aurait normalement travaillé des mois. Mais on a mis au jour un quai romain.» Deux semaines, un éclair pour les archéologues, une éternité pour Philippe Villeneuve et ses collègues. Le site, encore. Un poison et «un gouffre », explique Rémi Fromont. Chaque détail coûte. Rien que le bois d'étagage : pas du sapin ordinaire mais du mélèze. «Tout est à l'avenant, poursuit l'architecte. Prenez le poste haute tension. Ce chantier, c'est une petite ville, qu'il faut alimenter, au milieu d'une île. Un poste haute tension, ça pèse 25 tonnes. Et ça ne passe pas les ponts. Donc le convoi exceptionnel, qui arrive de Grenoble, au lieu de livrer la marchandise au pied du chantier, doit aller jusqu'à une barge, qui lui fait traverser la Seine, puis la reprendre de l'autre côté pour finir le trajet et, enfin, la déposer sur place. Pour ça, il aura fallu déplacer deux fois une grue, donc la démonter et la remonter. L'opération complète, c'est cinquante personnes. Vous imaginez l'addition ?» Non ! Pas plus que l'on n'avait songé au statut des débris. «Dès le début, la décision a été prise de tout garder, insiste Laurent Roturier, le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France. Ce ne sont pas des gravats ou des débris, mais des vestiges ». Des pièces archéologiques, autrement dit, témoins du temps, de l'art des bâtisseurs comme des ravages du feu. Le moindre charbon calciné, la moindre pièce de métal tordue par les flammes, le moindre caillou tombé des voûtes doit être conservé car porteur d'informations. «Le plus grand dépôt archéologique du monde », croit pouvoir dire Aline Magnien, directrice du LRMH. Déblayer, trier, conserver : là réside la deuxième grande tâche des forçats de Notre-Dame. Dès les premières semaines, les spécialistes des laboratoires du ministère de la culture ont débarqué au chevet de la «grande brûlée» pour commencer à inventorier les centaines de tonnes de bois, de pierres et d'acier effondrées au sol. Des caméras ont été installées pour répertorier la position de chaque élément. Puis des robots téléguidés les ont rapportés jusqu'aux tables où les chercheurs ont commencé leur ouvrage. «Des mois à trier des charbons ou des cailloux que je n'ai même pas extraits moi-même, mes collègues habituels se demandaient si c'était bien un travail d'archéologue, raconte Dorothée Chaoui-Derieux. L'enjeu est considérable, et l'aventure humaine magnifique ». L'enjeu, c'est de séparer le bon grain... du très bon grain. «Il y a les pierres en bon état, qui nous paraissent pouvoir servir aux architectes, lors de la restauration de la cathédrale, et celles qui seront mises en dépôt, pour une utilisation future dans des programmes scientifiques, résume la géologue Véronique Vergès-Belmin, du LRMH. Et quelques échantillons que nous prélevons pour les analyser au labo.» En novembre, le sol sous la croisée et dans la nef est enfin dégagé et 750 palettes sont amassées sous les barnums qui envahissent le parvis. Champagne ! Mais pas le temps de souffler. Au contraire, la pression monte. La Ville voudrait récupérer le parvis pour accueillir les touristes, les entreprises pour stocker leur matériel. Ça sera moitié-moitié. Mais, d'ici là, nouveau tri, au pas de charge: 530 palettes prennent le chemin de Saint-Witz, dans le Val-d'Oise, prêtes à accueillir les chercheurs, 175 restent sur place, à disposition des architectes. Enfin, les rebuts de tri, des centaines de « big bags », sont évacués vers Villacoublay (Yvelines), conservés, eux aussi, pour un temps indéterminé. Et ce n'est pas fini. Ce sont désormais les débris de pierre, de métal mais surtout de charpente, accumulés sur les voûtes, qu'il faut débarrasser. Ils pèsent sur l'édifice et interdisent tout diagnostic de l'état de ces fragiles surfaces, dont trois ont cédé pendant l'incendie. Les cordistes sont, cette fois, à la manœuvre. ramassant délicatement ici, arrachant violemment là, des débris que la chaleur et le plomb ont souvent scellés. Le plomb, toujours. Comment s'en débarrasser ? Même si la priorité reste le sauvetage d'une cathédrale encore en danger, Philippe Villeneuve cherche déjà un protocole de décontamination. Evacuer le plomb, c'est réduire le risque sanitaire et libérer les ouvriers d'un équipement qui les entrave et lèse le rythme du chantier, Mais on ne traite pas à l'identique le métal en fusion incrusté dans la pierre et la poussière accumulée sur des vitraux, eux-mêmes naturellement remplis de plomb. «Une bonne aspiration, bien contrôlée, allait-elle permettre de retrouver le niveau d'avant l'incendie ou allait-il falloir appliquer des traitements chimiques, aussi risqués que laborieux ? Nous avons fait les tests en septembre sur deux chapelles, puis lancé les analyses, se souvient Claudine Loisel, responsable du pôle scientifique «Vitrail» au LRMH. Ça a pris quatre mois. Quand nous avons donné le résultat à Philippe Villeneuve, je pense ne l'avoir jamais vu aussi soulagé.» Une perspective réjouissante, mais encore lointaine, en ce printemps 2020. Pour l'heure, le plomb reste omniprésent. Sur l'échafaudage que tout un chantier voudrait voir disparaître. Sur les tonnes de vestiges qui descendent, chaque jour, des voûtes. Sur le moindre pan de mur, le plus petit tuyau de l'orgue, la dernière surchaussure que Blaise Gomis et son équipe jettent à la benne. «Le plomb, c'est notre goulot d'étranglement », confie, en mars, Stéphane Tissier, le directeur opérationnel du chantier. Les compagnons font chaque mois une prise de sang. Jusqu'à présent, aucune plombémie anormale n'a été relevée. Personne alors ne peut imaginer qu'une autre plaie - un agent infectieux lui aussi minuscule - s'apprête à venir stopper net l'élan retrouvé du chantier.

21 août 2020..... «L'inspection du travail espère que le chantier de Notre-Dame se finira à temps ». Pour Barbara Chazelle, du comité de pilotage, les mesures de sécurité sont une nécessité. L'inspection du travail a-t-elle joué un rôle dans le ralentissement du chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris ? C'est l'un des débats qui continuent d'agiter le milieu du patrimoine, confronté à des règles sanitaires et de sécurité modernes. A chantier exceptionnel, exception de



règles ? Non, s'agace Barbara Chazelle, qui, au comité de pilotage du chantier, représente désormais les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et, à ce titre, Françoise Rambaud, l'inspectrice du travail qui a fait des risques de plombémie et de la sécurité sur le chantier son cheval de bataille. Q : Un an après l'incendie de Notre-Dame, des voix s'élèvent pour critiquer les mesures demandées par l'inspection du travail. Au point que certains n'hésitent pas à imaginer, chez l'inspectrice qui en a la charge, un excès de zèle, voire de l'acharnement... R : Quel acharnement ? L'inspection du travail ne fait que veiller à l'effectivité du droit et à prévenir les risques pour les personnes qui travaillent. Sur ce chantier, nous n'avons engagé aucune procédure pénale ou administrative à l'encontre des entreprises. Le seul procès-verbal concernait, à la mi-juillet, la conformité d'appareils de levage. Et le seul arrêt de chantier a été le fait du maître d'ouvrage - la Préfecture - lorsqu'il s'est avéré que le risque plomb avait été mal évalué. Q : Sas de décontamination, douches systématiques, double vestiaire... Certains salariés chez les échafaudagistes, les cordistes, les charpentiers, se plaignent d'avoir à se doucher tant de fois dans une journée qu'ils en ont eu des problèmes de peau... En a-t-on trop fait ? R : Le risque plomb, ce n'est pas comme le feu, dont on ressent les effets tout de suite : c'est un risque invisible dont les effets sont à long terme, mais très graves. Le plomb est cancérigène et reprotoxique, il agit sur le système nerveux, le sang, les reins, les fonctions reproductives... Cela pèse quand même plus lourd que de se doucher ! Q : Mais là, il n'y a pas eu de plombémie... R : En effet, les entreprises déclarent qu'il n'y a pas eu de plombémie chez elles. Mais le taux de présence de poussières de plomb au sol, quand il y a eu les premiers mesurages, était énorme. C'est pourquoi il fallait agir rapidement. Le code du travail est fait de telle sorte que l'employeur doit limiter au plus bas possible les risques. D'une part en évitant les procédés qui libèrent encore plus de poussière, D'autre part en protégeant les salariés de toute inhalation. Enfin, en évitant qu'ils rapportent de la poussière à la maison et ne contaminent ainsi leur entourage. D'où les sas, les douches... Q : Pourquoi alors est-ce devenu conflictuel ? R : Cet enjeu invisible est lourd pour les entreprises. Que ces mesures puissent déplaire, c'est tout à fait compréhensible. Mais imaginez ce que la presse écrirait si on avait un accident du travail ou des pathologies à moyen ou long terme ! Sur la cathédrale comme sur n'importe quel bâtiment, les actions de l'inspection du travail peuvent être mal vécues, mais nos interventions n'ont jamais été contestées par les entreprises engagées sur le chantier. Aucune n'a utilisé les possibilités juridiques qu'elles avaient de mettre en cause les préconisations de l'inspectrice. Q : Dès lors qu'elle devenait une cible, l'administration n'aurait-elle pas dû protéger Françoise Rambaud en confiant le dossier à un autre inspecteur ? R : Ce serait la désavouer. Mme Rambaud est une inspectrice chevronnée, qui a le soutien de toute sa hiérarchie. Cela fait plus de dix ans qu'elle est affectée à ce secteur géographique, qui couvre une partie du 4e arrondissement de Paris. Elle fait son travail, et le fait très bien. L'inspection du travail peut être contestée, ou déplaire, parce que la santé a un coût financier, la sécurité aussi, donc nous demandons des choses qui ont un coût... Q : Ses détracteurs laissent entendre qu'elle ne serait pas dénuée d'arrière-pensées politiques... Mettant en avant la personnalité de son compagnon, Gérard Filoche, anti-macroniste convaincu qui, avant un passage au Parti socialiste, a même donné son nom à un « courant politique » au sein du mouvement trotskiste... R : Je suis indignée quand j'entends ces attaques qui portent atteinte à sa vie privée et fleurissent le sexisme. Je le répète : l'intervention de Mme Rambaud n'a rien de politique. Elle ne fait que s'appuyer sur les faits et le droit. Sa préoccupation, c'est la santé et la sécurité au travail. Q : Sauf qu'à Notre-Dame tout est rapidement devenu très politique... R : La direction générale du travail, la ministre nous fixent chaque année des priorités. Dans celles-ci, on a aussi bien les chutes de hauteur dans les bâtiments que le risque chimique. A Paris, vu l'état de la construction, nos agents ont toujours fait des contrôles sur les interventions au plomb. Là, vu les volumes qui ont brûlé, c'est exceptionnel. Or, il n'y a pas de dérogation par rapport à ce bâtiment historique... heureusement. Q : Comme pour les ascenseurs imposés pour accéder aux tours d'échafaudage, au-delà de 13,50 mètres du sol, et dont la mise en place aurait également retardé le chantier ? R : Passé une certaine hauteur, qu'il s'agisse d'échafaudages ou de grues, parce que vous montez raide, le risque cardiaque est avéré. A Notre-Dame comme ailleurs, la réglementation est unique. On ne fait pas de différence entre un monument historique et un autre bâtiment... Q : Comment cela se passe-t-il aujourd'hui sur le chantier ? R : Depuis que l'Etablissement public est en place, les relations sont sereines. Nous sommes dans une démarche de dialogue. Et de pédagogie. Le 11 mars, juste avant le confinement, les entreprises et les salariés intervenant sur le chantier - une cinquantaine de personnes - ont été invités à une réunion où leur ont été expliqués les risques invisibles, les prérogatives de l'inspection du travail, pourquoi on demande ceci et cela, non pour retarder le chantier, mais parce qu'il y a encore des pics de pollution dessus, que ce soit dans les barnums où sont stockés les déchets, lorsqu'on dégage certaines parties pas encore explorées, ou que l'on touche à l'échafaudage - sur cette question, il y a un système d'aspiration qui est actuellement en test... Soyez bien sûr que tout le monde, chez nous, espère que ce chantier pourra se finir en temps et en heure.

26 août 2020..... Saturnisme : Après un an et demi de bataille judiciaire aux États-Unis, l'État du Michigan annonce vouloir indemniser à hauteur de 600 millions de dollars les habitants de Flint, victimes d'une contamination au plomb de leur réseau d'eau potable, directement puisée, depuis 2014, dans la rivière locale polluée, afin de faire des économies. Résultats: une plomberie grignotée par l'acidité, des décès par légionellose et autres séquelles à vie pour les plus jeunes. L'affaire rappelle l'empoisonnement des terres de La Virginie-Occidentale par le géant industriel chimique DuPont, inventeur du toxique Teflon, qui a fait l'objet de l'excellent film «Dark Waters », de Todd Haynes, malheureusement sorti juste avant la pandémie de Covid.





21 juillet 2021..... Notre-Dame de Paris : pas plus de plomb dans le sang des enfants. L'incendie de Notre-Dame de Paris n'a pas causé d'augmentation «significative» de la concentration de plomb dans le sang chez les enfants vivant ou allant à l'école à proximité, d'après une étude de Santé publique France (SPF) publiée hier, menée sur 1222 enfants de 0 à 17 ans. Chez 13 de ces enfants, des cas de saturnisme ont été détectés, le taux de plomb dans le sang dépassant le seuil de 50 microg/litre. Mais les niveaux de concentration observés «étaient proches de ceux estimés en population générale et plus faibles que ceux des enfants dépistés à Paris» lors d'autres études entre 2015 et 2018.

31 août 2021..... L'essence au plomb disparaît totalement de la planète : L'essence au plomb n'est plus utilisée dans aucun pays du monde, a annoncé hier le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), saluant une «étape majeure » qui permettra de sauver chaque année plus d'1,2 million de vies et d'économiser plus de 2400 milliards de dollars. Un bémol à cette bonne nouvelle cependant: 1,2 milliard de nouveaux véhicules seront mis en circulation au cours des prochaines décennies alors que les transports sont responsables de près d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

29 septembre 2021..... A Notre-Dame-de-Paris, le pari de Macron a du plomb dans l'aile. Un petit grain de plomb pourrait compromettre la promesse faite par Emmanuel Macron d'une réouverture totale de Notre-Dame en 2024. Sous la houlette du général Jean-Louis Georgelin, l'établissement public chargé du chantier a établi un planning ultra serré : il reste trois ans pour dépolluer la cathédrale, achever les études techniques, passer les marchés, restaurer Les chapelles intérieures et reconstruire à l'identique la flèche, les voûtes et les toitures. A l'identique, cela signifie que toutes les couvertures de l'édifice - soit 400 tonnes - seront faites de plomb. De quoi faire bondir des associations comme le Collectif plomb Notre-Dame, qui se bat pour l'interdiction de ce métal jugé toxique (surtout pour les enfants). Après l'incendie du 15 avril 2019, qui avait saturé le site de poussières plombées, l'association avait porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Aujourd'hui, elle dit vouloir faire annuler par la justice l'autorisation de travaux qui doit être délivrée dans les prochaines semaines par le préfet d'Ile-de-France. «Pour qu'un gosse s'empoisonne avec le plomb de Notre-Dame, il faudrait qu'il grimpe sur la flèche pour la lécher », balaie un expert du ministère de la Culture très sûr de lui. Ce spécialiste du Moyen Age souligne que seul l'usage du plomb permettra de restituer l'aspect originel de la flèche, comme l'a réclamé la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. La possibilité d'un recours n'en inquiète pas moins le général Georgelin. Son état-major a arrêté le calendrier des travaux en tablant sur une procédure judiciaire rapide, n'excédant pas quelques mois. Ce délai express suppose que les juges acceptent d'accélérer les procédures et qu'ils ne prennent pas trop au sérieux les arguments des écolos... Dans le cas contraire, le général devra manger son képi. Il en a déjà avalé une petite bouchée après avoir promis un peu imprudemment aux députés, le 13 novembre 2019: «Je vous donne rendez-vous pour un Te Deum à la cathédrale, le 17 avril 2024. » Depuis, la date et le Te Deum ont disparu du vocabulaire de Georgelin, qui se contente désormais d'évoquer 2024 sans fournir davantage de précisions. En clair: il se donne jusqu'au 31 décembre 2024. Toujours huit mois de gagnés... Pour mener les travaux encore plus vite, l'établissement public a taillé dans le vif. Tous les projets de fouilles archéologiques ont été annulés. Les chercheurs qui se voyaient déjà creuser sous la croisée du transept, zone présumée très riche en vestiges, en sont pour leurs frais: Jean-Louis Georgelin les a envoyés paître, le 22 septembre, en lançant devant la commission des Affaires culturelles du Sénat: «On va pas arrêter six mois le chantier pour voir des choses que seuls les archéologues sont capables de faire parler. » Les intéressés sont furieux : «Notre présence les emmerde, nous sommes vus comme des ralentisseurs », râle l'un d'eux, avant de relever que ses rares confrères admis sur le chantier pour surveiller les travaux ne peuvent s'y rendre qu'une fois par mois. Histoire, sans doute, de gagner encore un peu de temps, le général n'évoque d'ailleurs plus une reconstitution totalement à l'identique. Devant les sénateurs, il s'est contenté d'évoquer «un dessin proche de la charpente disparue ». Nuance... Soucieux, lui aussi, de comprimer les délais, l'adjoint de Georgelin, l'ingénieur général de l'armement Philippe Jost (un spécialiste des... sous-marins nucléaires), s'est carrément opposé, l'hiver dernier, à la mise en place d'un parapluie provisoire destiné à protéger des intempéries la nef en partie effondrée. Il a fallu que l'architecte en chef des Monuments historiques, Philippe Villeneuve, mette tout son poids dans la balance pour gagner la partie... De toute façon, le chantier de la cathédrale sera loin d'être achevé en 2024. Il restera encore à Macron, à Georgelin et à leurs successeurs à restaurer la plus grande partie des façades extérieures et à changer les nombreux arcs-boutants étayés qui menacent de s'effondrer. De quoi donner aux politiques et aux experts en vieilles pierres l'occasion de s'étripier jusqu'en 2030. Au moins...

fin fin



+++++

- Rappel des ex spéciaux de la DEV :
- 1 Le lynx (16 pages)
 - 2 Les écologistes aux élections européennes (16 pages)
 - 3 Le bruit (74 pages)
 - 4 Les élections municipales à Voiron (Isère) (45 pages)
 - 5 les élections municipales en France (22 pages)
 - 6 L'Ours blanc en péril (19 pages)
 - 7 L'Empreinte écologique et le jour du dépassement (34 pages)
 - 8 Bouquetin
 - 9 Marée noire sue le littoral atlantique (1ère partie)
 - 10 Marée noire sue le littoral atlantique (2ème partie)
 - 11 Marée noire sue le littoral atlantique (3ème partie)
 - 12 Marée noire sue le littoral atlantique (4ème partie)
 - 13 Marée noire sue le littoral atlantique (5ème partie)
 - 14 Marée noire sue le littoral atlantique (6ème partie)
 - 15 Le Plomb (1ère partie)
 - 16 Le Plomb (2ème partie)
 - 17 Le Plomb (3ème partie)

SOMMEIL DE PLOMB



Vous pouvez demander un envoi sur un de ces points (gratuit) par mail, mais ces travaux n'ont pas été réactualisés

Certains travaux d'écologie politique non cités ici restent réservés aux cadres EELV et certaines grandes associations impliquées.

+++++

